N° 1 1945 : t. 67, 2e partie Mars-Avril

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

A NOS LECTEURS

Comme en 1914-1918, la Nouvelle Revue Théologique *a suspendu sa publication durant les quatre ans d'occupation allemande. Elle avait, dans les années qui précédèrent la guerre, lutté de son mieux contre les doctrines et les méthodes qui viennent de causer en Europe tant de souffrances et d'y provoquer tant de destructions : nos lecteurs se souviennent du numéro spécial consacré à la réfutation du racisme en 1939, des articles publiés en 1938 contre un antisémitisme qui n'était pas chrétien, des notes de Catholicus sur les violations de la morale internationale (1938-1940), des études sur la persécution religieuse en Allemagne (1934-1935, 1937), etc. Nous n'avons plus à revenir sur ces erreurs doctrinales et ces méthodes de force, qui ont été définitivement condamnées par les événements, sauf pour remercier Dieu d'en avoir préservé l'Europe et d'avoir libéré notre patrie.*

La Belgique a envers Dieu une immense dette de reconnaissance ; malgré la dure réalité de nos souffrances de guerre, il reste que la rapidité de notre libération en septembre 1944 avec toutes ses conséquences de préservation matérielle et de sauvegarde de vies humaines a été une faveur insigne de la Providence divine. Plus que bien d'autres pays, nous avons le devoir strict de substituer aux plaintes, aux critiques, aux récriminations, l'attitude généreuse de celui qui remercie et qui agit en esprit d'action de grâces. Qu'il soit permis à notre Revue, dès cette première page, de se désolidariser de cette partie de notre presse qui, depuis le jour de notre libération, n'a fait que se plaindre, critiquer, semer le découragement et l'amertume. Qu'il nous soit permis de dire notre profonde reconnaissance à Dieu d'abord, à tous ceux ensuite qui ont contribué à rendre possible notre avenir national : nos grands alliés qui nous ont libérés, notre gouvernement de Londres qui durant quatre années décisives a maintenu la Belgique présente là où elle devait l'être,

les héros de l'intérieur et de l'extérieur qui, jusqu'au sacrifice de leur vie ou de leur liberté, ont gardé à la patrie son âme indomptée, toutes les forces vives de notre Congo, l'immense majorité des Belges qui furent inlassablement fidèles à leur devoir, nos prisonniers enfin et nos déportés qui ont durement souffert et souffrent encore pour nous, et parmi eux, en tout premier lieu, notre Roi, centre de notre vie nationale, aujourd'hui exilé et captif. En présence des devoirs si lourds qui nous attendent demain, il importe d'avoir d'abord, ancré au cœur, le sentiment des bienfaits reçus et des obligations imposées par la reconnaissance.

Or de ce sentiment naît tout naturellement la grandeur d'âme. C'est la grandeur d'âme qui devrait caractériser notre vie nouvelle, au sortir de cette terrible crise. Ne plus rien tolérer de petit, plus rien de mesquin, dans nos aspirations professionnelles, sociales, nationales, dans nos luttes de partis, dans nos conceptions religieuses ; la Belgique est petite par ses limites et elle ne désire pas déborder les frontières qui marquent sa vraie individualité historique et vivante ; mais elle peut, si elle le veut, se grandir par l'intérieur, s'élever au-dessus d'elle-même et remplir ainsi une mission très haute dans le monde de demain. Or, nous catholiques, sommes convaincus avec raison que notre foi chrétienne est une merveilleuse école de grandeur d'âme, si nous voulons la vivre intégralement : non pas seulement de grandeur d'âme surnaturelle et religieuse — cela, c'est la définition même de notre foi qui vise l'au-delà du temps —, mais aussi de grandeur d'âme humaine, d'autant plus profondément humaine qu'elle s'inspire de principes moraux et religieux supérieurs.

La Nouvelle Revue Théologique *reprend sa tâche en 1945 avec l'ardent désir de contribuer pour sa part à cet effort nécessaire de relèvement spirituel, moral et religieux. Qui dit « théologie », dit travail incessant pour repenser de nouveau à chaque époque* la doctrine complète du Christ. *Le Christianisme est un levain qui doit pénétrer peu à peu toute la pâte humaine. En faisant de la théologie vraie, nous ne nous isolons pas dans une école fermée, inaccessible aux mouvements contemporains ; nous restons au cœur de la vie de notre temps. Certes, il n'appartient pas aux théologiens de tracer des programmes techniques et concrets de relèvement économique, social ou politique ;*

mais il leur appartient de rappeler sans cesse les principes chrétiens, ou même simplement spirituels, de tout vrai progrès humain. Si la doctrine du Christ est toujours nécessaire, elle l'est particulièrement à l'heure des grandes crises de l'humanité ; et nous passons maintenant par une de ces crises.

La Nouvelle Revue Théologique *a atteint en 1943 sa 75e année et, cependant, elle garde toujours dans son titre l'appellation de « nouvelle ». Nous n'abandonnons pas notre nom, parce qu'il nous semble impliquer un idéal, un devoir : le devoir de nous renouveler sans cesse, de chercher à mieux comprendre, à chaque tournant de l'histoire, ce qu'il y a de constamment nouveau et d'éternellement jeune dans notre foi chrétienne. Le Saint-Père disait dans son message radiophonique du 1er septembre 1944 : « Voir au plus tôt, des débris d'un monde vieilli et tombé en ruines, surgir un monde nouveau plus sain, mieux ordonné dans sa constitution juridique, plus en harmonie avec les exigences de la nature humaine ; telle est l'aspiration des peuples... » et il montrait, immédiatement après, que ce renouveau humain n'était possible que sur* la base d'un renouveau chrétien. *Travailler à ce* renouveau *de la pensée chrétienne et théologique, en cette période critique entre toutes, est une obligation grave pour toute revue de théologie.*

En cette année 1945, les circonstances nous imposent, comme à tous les périodiques, de pénibles limitations. Cinq fascicules seulement seront publiés. C'est dire qu'il ne nous sera pas possible de donner dès à présent à notre programme toute l'extension que nous espérons pour les années suivantes. L'essentiel est de reprendre avec nos lecteurs ce contact de sympathie et de confiance mutuelles qui fut toujours notre encouragement et notre force.

Ce premier fascicule pourra atteindre bientôt nos abonnés belges. Combien de temps s'écoulera-t-il encore avant qu'il puisse parvenir à nos abonnés de France, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de tant d'autres pays ? Dès maintenant nous tenons à leur dire à tous combien ardemment nous avons aspiré et aspirons en ce moment à reprendre avec eux nos relations cordiales d'autrefois. L'épreuve commune et l'effort partagé ont resserré les liens entre nos peuples ; puisse notre Revue contribuer pour sa part à maintenir entre nous de plus en plus étroite cette fraternité chrétienne !

15 février 1945 LA NOUVELLE REVUE THEOLOGIQUE

S.S. PIE XII ET LA GUERRE

Ce qui frappe le plus dans une guerre comme celle que nous vivons, c'est l'impuissance des hommes, même les plus haut placés, à conduire à leur gré les événements ; les redoutables forces qui ont été déchaînées exercent leur action impitoyablement et ceux qui dirigent le monde ne peuvent qu'adapter leurs plans à des situations sans cesse nouvelles qui les dépassent. L'avenir éloigné surtout, l'avenir durable, celui qui transcende le fait brutal de la victoire ou de la défaite, pose des problèmes angoissants à ceux qui ont la responsabilité de le préparer. Que sera demain ? Le monde nouveau, qui surgira des ruines, sera-t-il meilleur, plus favorable aux petits, répartissant mieux les richesses humaines, plus stable et plus moral dans les relations internationales, plus largement et plus universellement ouvert à la culture, plus respectueux des valeurs morales et religieuses ? Que faire pour qu'il en soit ainsi ?

Dans ce dédale d'incertitudes, en face de ces devoirs et de ces responsabilités, au-dessus des ressentiments et des haines, des conflits d'intérêts et des divergences d'opinions, la voix du Souverain Pontife s'est élevée souvent au cours de ces six années, en un constant effort de pacification, de justice sociale et internationale, de progrès moral et religieux. Beaucoup de ces documents ont été inaccessibles à ceux qui vécurent sous l'occupation ; d'autres ont été déformés par la propagande ; quelques-uns seulement, — d'une grande importance —, ont pu être portés à notre connaissance, dans leur texte authentique, par nos évêques, au cours des dernières années. Il nous a semblé que l'article liminaire de 1945 de la *Nouvelle Revue Théologique* devait être la publication et le commentaire succinct des actes du Souverain Pontife relatifs à la guerre et à ses lendemains.

Certes, pas plus que les hommes d'Etat qui gouvernent actuellement, le pape ne prétend percer le voile de l'avenir ; comme les autres, il sent son ignorance et sa faiblesse devant les effets lointains et indiscernables d'une guerre aussi totale et aussi profonde, si criminellement déchaînée ; et c'est parce qu'il comprend mieux que personne notre impuissance humaine qu'il insiste tant, pour préparer l'avenir, sur la nécessité essentielle

de la prière instante à Celui qui seul sait et peut diriger le monde.

Dans la situation présente de la société, le Saint-Père n'a plus le privilège d'une parole directement efficace, s'imposant à ceux qui prendront demain les décisions politiques définitives. Son autorité est d'ordre *doctrinal* et *moral*. « Nous, déclare le pape, qui n'avons pas d'autres armes que la parole de vérité, au-dessus des passions et des compétitions publiques, Nous vous parlons au nom de Dieu » (Message radiophonique du 24 août 1939 ; *N.R.Th.*, 1939, p. 1089). Obligé par sa mission de rappeler aux hommes les normes de la justice, le Souverain Pontife doit s'élever au-dessus des conflits et des rivalités, au-dessus des intérêts en lutte, au-dessus des alternatives de succès ou de revers ; la fermeté des principes ne peut pas s'affaiblir en face des puissants et le respect et l'estime ne peuvent apparaître moindres envers une nation faible. Mais d'autre part, parce que doctrinale et morale, l'autorité du Souverain Pontife ne deviendra *réalisatrice* que *par l'intermédiaire des consciences qu'elle aura éclairées et fortifiées.*

Ces consciences, ce sont d'abord les nôtres, à nous catholiques ; il importe que nous soyons pleinement informés de ce qu'a dit et fait durant ces six années le Vicaire du Christ, afin que nous puissions ouvrir nos intelligences et nos volontés aux lumières et aux directives qui nous viennent de lui. Mais le pape vise au delà du cercle limité des seuls catholiques ; il veut être entendu de tous les Chrétiens, même séparés, de tous les hommes, des chefs surtout, quels qu'ils soient, à quelque parti belligérant qu'ils appartiennent.

C'est dire que la tâche du pape est plus complexe, plus pénible que toute autre. Sa parole doit éviter de blesser même quand elle condamne ; car une conscience qu'on rebute se ferme à toute lumière. Se sachant le Père commun de tous, même de ceux que leurs chefs ont égarés, il doit veiller à ce que, dans chaque camp, tous les siens, sans exception, continuent à se sentir ses fils, à ce que le réconfort qu'il donne à l'un ne soit jamais ressenti comme une injure par un autre dans le parti opposé (1) ; il doit obtenir que toutes les consciences, dans chaque pays en guerre, aux sommets comme aux degrés infimes de

(1) C'est ce qu'exprime le Saint-Père dans son allocution aux cardinaux du 2 juin 1940 (*Acta Apost. Sedis*, 1940, p. 274 : « Quant à nous,

la hiérarchie humaine, consentent à se laisser éclairer et acceptent de voir, tel qu'il est, le bien ou le mal. C'est *par persuasion* que le pape aura à éclairer les consciences. Son langage doit être avant tout pénétré de *charité universelle*. Le pape ne serait plus le pape s'il n'était pas *au-dessus* de la guerre (²).

La tâche du Souverain Pontife en une pareille heure est d'une écrasante complexité et on comprend qu'il réclame les prières de tous pour être à la hauteur de sa mission ; sa tâche

---

nemini dantes ullam offensionem ne vituperetur ministerium nostrum, désireux tout au moins d'adoucir les conséquences de la guerre, nous tournons notre amour paternel vers tous nos fils et filles, soit des populations germaniques, qui nous ont toujours été chères, au milieu desquelles nous avons passé de longues années de notre vie, soit des Etats alliés auxquels nous lient également de chers et pieux souvenirs, nous rappelant aussi avec une sollicitude constante la nation polonaise si éprouvée et si aimée de nous... ». Et à la fin de 1940, l'*Osservatore Romano* insistait sur ces principes dans un article d'allure officieuse, que nous citons d'après la brochure « La hiérarchie catholique et la guerre », 1940, p. 41 : « En ces heures où l'on assiste à des tentatives de destruction des valeurs morales les plus sacrées, on sent plus vivement le besoin d'une voix supérieure, émanation d'une autorité impartiale, qui se lève au nom de la vérité et de la justice et condamne le mensonge et l'iniquité. Cette voix, cette autorité, non seulement pour les fidèles, mais pour tous les hommes, est représentée uniquement par le Pontife romain. Quant au ton de cette voix, quant aux manifestations de cette autorité, il est superflu de déclarer que des sentiments et des expressions qui peuvent être légitimes — et parfois seulement tolérables — chez les fidèles et même chez les membres de la hiérarchie locale d'un des pays belligérants, ne pourraient être que désirés à tort, et moins encore attendus du Chef visible de l'Eglise, du Vicaire de Jésus-Christ. Que si, dans le cœur de celui qui est Père de toutes les nations, la douleur causée par le malheur qui s'abat sur l'un de ses fils de prédilection est et doit être plus fortement ressentie, il ne s'en suit pas que la réaction produite par cette douleur doive revêtir des formes qui ne s'accorderaient pas avec sa qualité de Père commun. Surtout qu'en ces derniers temps, les foules se sont habituées à un langage d'une vivacité et parfois d'une violence telles que, par contraste, toute autre manière de s'exprimer paraît pâle et atténuée... ».

(2) « Il n'est rien dont Nous Nous sentions davantage débiteur envers Notre charge et envers Notre temps que de rendre, avec une apostolique fermeté, témoignage à la vérité : *testimonium perhibere veritati*... Dans l'accomplissement de ce devoir qui Nous incombe, Nous ne Nous laisserons pas influencer par des considérations terrestres ni arrêter par des défiances et des oppositions, par des refus et des incompréhensions, ou par la crainte de méconnaissances et de fausses interprétations. Mais Nous le remplirons toujours, animé de cette charité paternelle, qui, tandis qu'elle souffre des maux qui tourmentent ses fils, leur en indique le remède ; c'est dire que Nous Nous efforcerons d'imiter le divin modèle des pasteurs, le Bon Pasteur Jésus, qui est à la fois lumière et amour : *pratiquant la vérité dans la charité* (*Eph.*, IV, 15). » (Enc. : *Summi Pontificatus : N. R. Th.*, 1940, p. 88).

est *unique* dans le monde et ne peut en rien se comparer à celle des chefs civils ou dirigeants politiques engagés dans le conflit.

Peut-être, à la lumière des déclarations de S.S. Pie XII, pourrait-on distinguer trois missions principales que doit remplir un pape en une guerre mondiale :

1°) Comme représentant de la *charité du Christ* ici-bas, *il doit faire du bien* pour faire du bien : au début s'appliquer à sauver la paix et à prévenir la guerre ; ensuite, dans la mesure du possible, viser à empêcher toute aggravation des actes de guerre, travailler à rendre plus humain le sort des civils, des blessés, des prisonniers, veiller à maintenir le niveau spirituel et religieux des pays belligérants, chercher toutes occasions de conciliation dans l'ordre et la justice.

2°) Comme représentant de la *justice* du Christ, il doit s'efforcer constamment, au cours du conflit, d'*éclairer les consciences* sur *l'aspect moral* de la guerre, de ses méthodes, de ses buts ; sur *l'aspect moral* de la *paix future* : ses conditions, ses garanties, ses obligations ; sur *l'aspect moral* du *monde nouveau* qui surgira des ruines : moyens collectifs et individuels d'une société meilleure.

3°) Comme représentant de la *grâce surnaturelle* du Christ, il doit, par delà les exigences humaines de la moralité sociale et politique, rappeler inlassablement les *moyens surnaturels*. Puisque le Christ, en lui-même et dans son Eglise, est le centre d'équilibre, le principe de cohésion du monde, le pape, intrépidement, d'une part cherchera dans le Christ et le Christianisme les sources de salut de l'humanité de demain et, d'autre part, fondera sur notre prière et nos sacrifices, par et dans le Christ, notre espoir en la protection divine pour le relèvement humain.

Cette triple mission pontificale fixera la division de ces articles : nous grouperons les Actes du Saint-Siège sous les trois chefs suivants : 1. Mission de bienfaisance et de pacification ; 2. Mission d'information morale des consciences ; 3. Mission de formation surnaturelle et d'appel aux moyens surnaturels.

Notre étude se bornera aux *Actes officiels du Saint-Siège* publiés dans les *Acta Apostolicae Sedis* de mars 1939 à décembre 1944. L'activité diplomatique du Saint-Siège, comme durant la guerre 1914-1918, a dû être intense ; le Saint-Père l'indique lui-même assez clairement dans sa lettre du 15 avril 1940 au

Cardinal Maglione (*A.A.S.*, 1940, p. 144) ; mais cette activité nous reste encore inaccessible et ne peut qu'être réservée aux historiens de l'avenir. De même l'action de bienfaisance du Souverain Pontife non consignée dans les Actes officiels n'a pu être connue en Belgique durant la longue occupation allemande. On voudra donc bien tenir compte de cette double lacune, inévitable dans les circonstances présentes.

I. — MISSION DE BIENFAISANCE ET DE PACIFICATION

C'est la première tâche que s'est assignée S.S. Pie XII : il l'a affirmé à plusieurs reprises, en particulier dans son allocution aux cardinaux du 2 juin 1940 (3), citée ci-dessus p. 5 note 1 : « désireux d'adoucir les conséquences de la guerre » ; dans son discours radiodiffusé de Pâques 1941 (*A.A.S.*, 1941, p. 114) où il met en évidence le devoir pontifical du « *Misereor super turbam* » ; au début de son message de Noël du 24 décembre 1942 (*A.A.S.*, 1943, p. 9) : « La parole *Misereor super turbam* est pour Nous une consigne sacrée et inviolable, qui vaut et qui oblige en tout temps et dans toutes les situations humaines, comme la devise de Jésus ; et l'Eglise se renierait elle-même et cesserait d'être mère, si elle restait sourde au cri angoissé et filial que toutes les classes de l'humanité font retentir à ses oreilles ».

1°) *Efforts pour empêcher la guerre ou l'extension de la guerre.*

Le pape *mit d'abord en œuvre toute son autorité morale pour empêcher la guerre.*

On sait que cette perspective d'une guerre prochaine fut la grande angoisse des dernières années de Pie XI (4) ; on sait avec quelle énergie, par son encyclique « Mit brennender Sor-

(3) Immédiatement après, dans le même document, le pape rappelle le second devoir : dire la loi morale au monde. — Même succession des deux tâches : d'abord tâche « pacificatrice », et ensuite tâche d'enseignement de la loi morale dans l'allocution aux cardinaux du 2 juin 1943 (*Acta Apostolicae Sedis*, 1943, p. 166).

(4) Pie XII l'a rappelé à maintes reprises, par exemple dans son allocution de Noël 1939 (*A.A.S.*, XXXII, 1940, p. 7) : « L'indicible malheur de la guerre que Pie XI prévoyait avec une profonde et immense douleur et, avec l'indomptable énergie de son âme très noble et très haute, voulut écarter par tous les moyens... ».

ge » du 14 mars 1937, par la condamnation de huit propositions racistes le 13 avril 1938, par plusieurs discours de 1938, il consacra ses dernières forces à combattre ce nationalisme agressif et ce racisme orgueilleux qui devaient jouer un tel rôle dans les origines de la guerre (cfr *N.R.Th.*, 1939, p. 232-235) ; on sait qu'une de ses dernières interventions publiques, son discours du jeudi soir 29 septembre 1938, fut un émouvant appel à la paix dans la justice et la charité (cfr *N.R.Th.*, février 1939, page liminaire 2) et que la paix du monde fut la dernière préoccupation de ses derniers jours. Si l'élection de S.S. Pie XII fut saluée avec une telle joie dans la plus grande partie du monde, ce fut sans doute à cause de la haute estime qu'on avait conçue partout pour ses vertus et ses qualités personnelles ; mais ce fut aussi, pour une bonne part, parce qu'on voyait en lui le collaborateur et le futur continuateur de l'œuvre de justice et de paix de S.S. Pie XI.

Élu le 2 mars 1939, S.S. Pie XII affirma dès le lendemain, dans son message radiophonique au monde catholique (*A.A.S.*, 1939, p. 86-87), son ardente volonté de travailler de toute son énergie à la paix du monde à l'exemple de son prédécesseur « qui avait offert sa vie à Dieu pour le rétablissement de la concorde entre les hommes ». Malheureusement, quelques jours plus tard, le Saint-Père se trouvait placé devant l'acte qui exerça l'influence la plus néfaste sur les événements en créant entre les peuples *une défiance irréductible* : la violation par le chef de l'Allemagne des accords de Munich et l'annexion au Reich de la Bohême et de la Moravie. Venant après d'autres manquements aux conventions et traités, précédant et laissant prévoir les transgressions plus formelles encore qui devaient suivre, cet acte unilatéral rendit désormais impossible ce qui fait l'âme des négociations pacifiques et des accords internationaux : la confiance mutuelle. Il n'est pas étonnant que dans cette atmosphère les efforts du pape, comme tant d'autres démarches de souverains et d'hommes d'État, soient restés inefficaces.

Ces efforts se succédèrent sans interruption de mars à septembre. Le jour de Pâques, 9 avril, dans son homélie de la basilique Vaticane, le pape exposa les conditions de la paix du monde et les lacunes sociales, politiques et internationales qui font obstacle à la paix véritable : lacunes sociales : fléau du chômage, état misérable de nombreuses multitudes en face du

luxe égoïste de plusieurs ; lacunes politiques : divisions civiles profondes à l'intérieur des États ; lacunes internationales : violation des conventions et des traités : « Dum, contra, conventiones sollemniter sancitae ac data fides ea interdum vi securitateque destituuntur, quibus debita invicem fiducia continetur ac roboratur ; qua dempta, increscentem armorum apparatum minuere ac remittere animosque pacare — quod omnibus in votis est — difficilius usque cotidie evadit » (*A.A.S.*, 1939, p. 147).

Le 20 avril, dans une lettre au secrétaire d'État, le Cardinal Maglione (*A.A.S.*, 1939, p. 154), le pape prescrivit pour la première fois que de partout, durant le mois de mai, des prières et supplications soient offertes à la Sainte Vierge, surtout de la part des enfants, pour obtenir de Dieu une vraie paix chrétienne ; il devait demander les mêmes supplications en mai de chacune des années suivantes.

Mais les événements se précipitaient ; après la conclusion du pacte de non agression entre le Reich et l'U.R.S.S., les revendications allemandes envers la Pologne se firent de plus en plus impérieuses : la guerre semblait imminente. Dans un discours radiodiffusé du 24 août 1939 le Souverain Pontife adressa au monde un suprême appel en faveur de négociations pacifiques (*A.A.S.*, 1939, p. 333, reproduit dans la *N.R.Th.*, 1939, p. 1089) :

« Nous adressons, y disait-il, notre plus pressant appel aux gouvernements et aux peuples pour que, déposant les armes et renonçant aux menaces, ils tentent de porter remède aux conflits actuels, par le seul moyen qui existe vraiment, c'est-à-dire les ententes. Nous Nous adressons à eux pour que, avec volonté, calme et sérénité, ils encouragent toutes les tentatives pacifiques que peuvent faire leurs gouvernements et pour que la force de la raison et non celle des armes fasse prévaloir la justice.

« Les conquêtes et les Empires qui ne sont pas fondés sur la justice ne sont pas bénis de Dieu. La politique émancipée de la morale trahit ceux-là mêmes qui la veulent telle. Le danger est actuellement énorme, mais il est encore temps. Rien n'est perdu pour la paix, et tout peut l'être avec la guerre. Les hommes doivent faire marche arrière et accepter de vouloir s'entendre, recommençant à traiter entre eux. En traitant avec bonne volonté et avec le respect des droits réciproques, ils s'apercevront que les négociations pacifiques n'ont jamais empêché d'obtenir un succès honorable. »

Si l'on se rappelle qu'au même moment les gouvernements britannique et français insistaient de tout leur pouvoir pour que la question de Danzig et du « couloir » fût réglée par des conversations pacifiques et non par des « ultimatums » et des « recours à la force », on perçoit toute la portée des propositions que dictait au Souverain Pontife son sens de la justice internationale.

Quelques jours plus tard (31 août), le pape adressa une note diplomatique aux gouvernements d'Allemagne et de Pologne, ainsi qu'à ceux d'Angleterre, de France et d'Italie (*A.A.S.*, 1939, p. 335 ; *N.R.Th.*, 1939, p. 1090) :

« Le Souverain Pontife ne veut pas renoncer à l'espoir que les négociations en cours puissent aboutir à une solution juste et pacifique, telle que le monde entier ne cesse de l'implorer.

« Sa Sainteté supplie par conséquent, au nom de Dieu, les gouvernements d'Allemagne et de Pologne de faire ce qui leur est possible afin d'éviter tout incident et de s'abstenir de prendre toute mesure susceptible d'aggraver la tension actuelle. Elle prie les gouvernements d'Angleterre, de France et d'Italie d'appuyer sa demande. »

Le lendemain, 1er septembre, dès les premières heures du jour, les troupes allemandes pénétraient en territoire polonais : l'atroce guerre était déclenchée, qui devait bouleverser l'Europe et le monde.

Le pape avait la conviction profonde d'avoir fait tout ce qui était humainement possible pour écarter le grand malheur auquel on aboutissait. Cette conviction il l'exprimait, quelques jours plus tard, lors de la réception du nouvel ambassadeur de Belgique auprès du Saint-Siège, M. Nieuwenhuys :

« La prévision d'un si grand malheur (la guerre imminente) Nous a accompagné sans cesse, depuis le premier jour de Notre Pontificat ; ...jusqu'à l'instant suprême qui précéda l'explosion des hostilités, Nous n'avons rien omis, de ce que Nous pouvions tenter, — soit par des prières et des exhortations publiques, soit par des démarches confidentielles, réitérées et précises, — pour éclairer les esprits sur la gravité du péril, et pour les amener à de loyales et pacifiques négociations, sur les bases, les seules solides et durables, de la justice et de l'amour : justice rendue au plus faible non moins qu'au plus fort ; amour qui se maintienne à l'abri des égarements de l'égoïsme, de sorte que la sauvegarde du droit de chacun ne dégénère pas en oubli, ou négation, ou

violation positive, du droit des autres » (*A.A.S.*, 1939, p. 367-368) (5).

Pourquoi toutes ces démarches étaient-elles restées vaines ? Trois mois plus tard le Saint-Père marquait lui-même la cause profonde de ces échecs. Dans son allocution aux cardinaux le 24 décembre 1939 il s'exprimait ainsi (*A.A.S.*, 1940, p. 8-9) :

« Nos efforts et ceux qui étaient venus d'autres parties influentes et respectées ne purent obtenir l'effet attendu, surtout à cause de l'inébranlable et profonde défiance, démesurément accrue dans les âmes au cours des dernières années, laquelle avait élevé des barrières insurmontables entre les peuples. Ils n'étaient pas insolubles les problèmes qu'on agitait entre les nations, mais cette défiance, produite par une série de circonstances particulières, empêchait avec une force presque irrésistible d'ajouter foi encore à l'efficacité des promesses éventuelles, à la durée et à la vitalité des conventions possibles. Le souvenir de la vie éphémère et troublée de pareilles conventions ou accords finit par paralyser tous les efforts capables d'amener une solution pacifique ».

Ce langage était suffisamment clair pour quiconque se rappelait les promesses ou conventions et les violations de ces promesses multipliées par le chancelier allemand durant les dernières années.

* * *

N'ayant pu empêcher la guerre, le Souverain Pontife allait s'efforcer de prévenir son extension, et, tout particulièrement, de maintenir l'Italie hors de la guerre.

(5) Dans son allocution aux ouvriers italiens, le 13 juin 1943, le Saint-Père exprima de nouveau sa conviction d'avoir fait, pour empêcher la guerre, tout ce qui était humainement possible : dire le contraire était « une monstrueuse calomnie ». Le pape laissa prévoir alors la publication, quelque jour futur, de documents importants à ce sujet : « Une propagande d'esprit antireligieux répand au milieu du peuple, surtout dans la classe ouvrière, l'affirmation que le pape a voulu la guerre, que le pape soutient la guerre et fournit l'argent pour sa continuation, que le pape ne fait rien pour la paix. Jamais peut-être ne fut lancée une calomnie plus monstrueuse et plus absurde que celle-là ! Qui ne sait, qui ne voit, qui ne peut vérifier que personne plus que Nous ne s'est opiniâtrement opposé, de toutes les façons qui Nous furent accessibles, d'abord au déchaînement et ensuite à la continuation et à l'extension de la guerre ; que personne plus que Nous n'a continuellement supplié et réclamé : la paix, la paix, la paix ; que personne plus que Nous n'a cherché à en diminuer les horreurs... Quand les circonstances et l'état des passions humaines permettront ou réclameront la publication de documents, non encore rendus publics, concernant la constante action pacificatrice du Saint-Siège, action qui a toujours été de l'avant malgré les refus et les résistances, durant cette guerre cruelle, alors apparaîtra, plus claire que la lumière du plein midi, la sottise de semblables accusations... » (*A.A.S.*, 1943, 176-177).

Certes, elle eut quelque chose de noble et de tragique à la fois cette lutte du Souverain Pontife pour retenir sa propre patrie sur la pente qui devait lui être si fatale, et pour contrecarrer les forces puissantes qui tentaient de lier définitivement son sort à celui du Reich allemand. Tout indique que l'action la plus pressante s'exerça ici par la voie des conversations diplomatiques et des influences officieuses ; il faudra attendre des publications futures pour établir sur de fermes documents ce que la presse a maintes fois laissé entendre et que l'opinion mondiale a constamment soupçonné de septembre 1939 à juin 1940 ; mais les documents officiels déjà publiés aux *Acta Apostolicae Sedis* ne laissent aucun doute sur le sens très net de l'action pontificale.

Il est d'abord permis de penser que l'éloge particulier de l'Italie, contenu dans la première encyclique du Saint-Père, l'encyclique « Summi Pontificatus », motivé sans doute par le souvenir des Accords du Latran, était motivé au moins autant par le désir d'associer étroitement l'Italie et le pape dans une même volonté de paix ; le Saint-Père y souhaitait que « l'atmosphère sereine de cette paix (la paix née des Accords du Latran) imprègne, avive, dilate et affermisse, puissamment et profondément, l'âme du peuple italien » (*A.A.S.*, 1939, p. 485 ; *N.R.Th.*, 1940, p. 87).

Quoi qu'il en soit du sens de cet éloge, deux mois plus tard, le 7 décembre, le pape marquait nettement son ardent désir de voir l'Italie rester en dehors de la guerre, dans son allocution de bienvenue au nouvel ambassadeur d'Italie auprès du Vatican, M. Alfieri (*A.A.S.*, 1939, p. 706) ; il proposait même aux Italiens un rôle futur de conciliation entre les deux groupes belligérants, qui eût pu être pour l'Italie, si elle l'avait voulu, l'occasion la plus favorable de son histoire :

« L'adhésion que Votre Excellence a manifestée, en termes si élevés, aux pensées fondamentales de Notre récente encyclique en faveur de l'union sereine et fraternelle des esprits et de la paix dans la justice, Nous donne l'heureux espoir que Nos efforts futurs pour un but si élevé trouveront toujours un écho fidèle dans le peuple italien, peuple vaillant, fort et laborieux, que la sagesse de ses gouvernants et sa propre et intime impulsion ont jusqu'ici préservé d'être impliqué dans la guerre, le plaçant ainsi dans la situation la plus favorable pour mieux collaborer à l'avènement et au rétablissement d'une vraie paix, fondée sur les nobles principes de la justice et de l'humanité ».

Deux semaines après avait lieu, les 21 et 28 décembre, une double manifestation solennelle d'union étroite entre le Vatican et le Quirinal — visite du roi et de la reine d'Italie au Vatican le 21, visite du pape au Quirinal le 28 (*A.A.S.*, 1939, p. 708 et 1940, p. 21-22) — qui passa aux yeux des Romains pour une manifestation de solidarité entre la papauté et la dynastie italienne en faveur du maintien de la paix ; l'opinion mondiale jugea de même et y vit généralement un effort de la royauté pour se libérer des influences qui tentaient de l'entraîner dans la guerre. En tout cas, au terme de ces deux visites, la dernière parole du Saint-Père, celle qui donna son cachet à la double démarche, fut de nouveau un éloge de la paix, comme condition de la grandeur de l'Italie, un souhait pour que cette paix, maintenue jusqu'au bout, donne un jour à l'Italie le rôle éminent de conciliatrice suprême : la paix, maintenue par l'Italie devait être, pour les autres peuples, « un éperon, un stimulant à de futures ententes ».

Tout en se préoccupant d'arrêter l'Italie sur la voie de la guerre, le Saint-Père ne relâchait rien de ses efforts pour la paix générale. Aussi l'annonce de l'envoi par le président des Etats-Unis d'un représentant officiel auprès du Saint-Siège, avec rang d'ambassadeur extraordinaire, M Myron Taylor, causa-t-elle une vive allégresse au Souverain Pontife. Il avait terminé son allocution du 24 décembre 1939 aux cardinaux par cette information ; il voyait là «une ferme contribution, pleine de promesses, à nos efforts, soit pour l'obtention d'une paix juste et honorable, soit pour une action plus large et plus efficace en vue de soulager les souffrances des victimes de la guerre» (*A.A.S.*, 1940, p. 13). Sa réponse à la lettre du président Roosevelt est empreinte d'une vive gratitude et d'une satisfaction profonde (*A.A.S.*, 1940, p. 43-45). M. Myron Taylor inaugura sa mission au cours du mois de février 1940 (6).

Mais, au rebours de tous ces espoirs de paix, les préparatifs de l'Allemagne précipitaient les événements vers l'extension mondiale du conflit : c'était en avril l'invasion du Danemark et de la Norvège ; c'allait être le 10 mai l'invasion de la Bel-

(6) Le mois suivant, M. von Ribbentrop, ministre des affaires étrangères d'Allemagne, arriva à Rome et, à sa demande, fut reçu par le Saint-Père ; malgré la discrétion diplomatique des informations à ce sujet, il fut admis alors généralement que cette démarche allemande avait abouti à un échec.

gique et de la Hollande. Aussi fut-ce avec une inquiétude accrue que, à l'approche du mois de mai 1940, le Saint-Père, dans une lettre au Cardinal Secrétaire d'Etat (15 avril ; *A.A.S.*, 1940, p. 144-146) demanda, comme en 1939, une croisade de prières à la Vierge pour le retour à la paix du monde, à l'intention non seulement des nations en guerre, mais d'autres nations menacées de dangers toujours plus redoutables « Praeterea non modo ob ea, quae in dimicantes gentes teterrima mala ingruunt, summa maestitia Noster oppletur animus, sed ob discrimina etiam, formidolosiora cotidie, quae in ceteras quoque Nationes impendere videantur ».

Le 5 mai, dans une homélie à l'église de la Minerve, après une messe en l'honneur de S. François d'Assise et de S. Catherine de Sienne, patrons de l'Italie, le pape put encore exhorter les Italiens à chercher un refuge auprès de leurs saints protecteurs, put encore une fois remercier Dieu d'avoir donné la paix à l'Italie et le supplier de l'étendre à tous les peuples (*A.A.S.*, 1940, p. 186-188). Cinq jours plus tard l'invasion de la Belgique et de la Hollande, prélude à la guerre de France et à la bataille d'Angleterre, faisait s'évanouir tous espoirs de paix prochaine et forçait à envisager une guerre au moins aussi longue et aussi destructrice que celle de 1914-1918. Le 10 juin, le gouvernement italien, croyant profiter d'une occasion unique de conquêtes faciles, et passant outre aux instances du Saint-Siège, déclarait la guerre à la France et à la Grande-Bretagne. Les efforts du pape avaient échoué pour le grand malheur de l'Italie ; elle était précipitée par son gouvernement dans le plus grand désastre de son histoire.

Désormais il n'y avait plus pour le Saint-Père possibilité d'intervenir pour empêcher la guerre de devenir mondiale ; le mal était accompli.

2°) *Efforts pour diminuer les maux ou adoucir les souffrances de la guerre.*

En 1914-1918 la papauté avait pu remplir, sans trop d'obstacles, sa tâche de bienfaisance et de consolation. Dans les pays occupés, comme en Belgique, les Nonces restèrent en place : on sait combien de services la Nonciature, avec d'autres ambassades neutres : Espagne, Hollande et jusqu'en 1917 Etats-

Unis, rendit alors au peuple belge ; elle maintenait en outre le contact entre les Belges et le Souverain Pontife. Le Saint-Siège fut autorisé à faire visiter des camps de prisonniers et ce fut Mgr Pacelli lui-même, alors Nonce en Allemagne, qui parcourut de nombreux camps, apportant aux soldats et officiers détenus le réconfort de sa présence et de ses bienfaits. La guerre « totalitaire » menée par l'Allemagne depuis 1939 écarta d'emblée la possibilité de ces « interventions » gênantes ; aucune ambassade étrangère ne subsista en territoire occupé et les Nonces furent renvoyés à Rome ; les communications avec le Vatican devinrent extrêmement difficiles et l'action du pape de moins en moins connue en dehors de Rome ; bientôt l'Osservatore Romano parvint de plus en plus rarement en Belgique et écouter la Radio vaticane fut considéré comme un grave délit aussi bien qu'écouter la B.B.C. Dans les territoires occupés par l'U.R.S.S., l'action bienfaisante du Souverain Pontife se heurtait à des obstacles aussi graves ; entre l'U.R.S.S. et le Vatican n'existait du reste aucune relation diplomatique.

Le Saint-Père s'est plaint à plusieurs reprises de ne pouvoir réaliser pleinement une mission qu'il estimait essentielle à sa charge de pasteur. Dès la fin de 1939, dans son allocution du 24 décembre 1939 au Sacré-Collège (*A.A.S.*, 1940, p. 9), il y faisait une allusion discrète en parlant « de l'impossibilité, non surmontée encore, de porter le secours de la charité chrétienne dans les régions où le besoin en est plus urgent et plus grand ». Il était plus explicite et plus pressant dans sa lettre du 21 décembre 1940 au Cardinal Maglione (*A.A.S.*, 1941, p. 21) : après avoir rappelé qu'il avait tout tenté pour « secourir les corps et encourager les âmes », il se voyait forcé d'ajouter : « Mais beaucoup de nos efforts se sont heurtés à des difficultés de tout genre, plus graves encore que dans la guerre mondiale antérieure, les unes inhérentes à la nature même du fléau qui sévit aujourd'hui, d'autres — nous devons bien le dire — causées par la volonté des hommes ». Et il formulait la même plainte trois jours plus tard, à propos du traitement des prisonniers ; il avait pu en soulager un certain nombre — ceux qu'il citait étaient détenus en Angleterre, dans l'empire britannique, ou en Italie — ; il regrettait de n'avoir pu atteindre les autres (*A.A.S.*, 1941, p. 9 ; cfr infra, p. 23).

Nous ne pouvons parcourir ici toutes les interventions de

charité du Souverain Pontife de 1939 à 1945 ; des actes de cette nature ne paraissent pas aux *Acta Apostolicae Sedis* et ne pourraient être trouvés — partiellement du moins —, que dans l'*Osservatore Romano* ; il faudra attendre la fin de la guerre pour connaître ce qu'a fait le pape en ce domaine. Bornons-nous ici à signaler, en ordre chronologique, *d'abord* les messages de consolation et de réconfort, ou éventuellement de protestation contre une injustice, adressés aux nations particulièrement éprouvées ou victimes d'injustes agressions, *ensuite* les déclarations publiques visant à écarter toute aggravation des méthodes de guerre, à protéger les populations civiles, à adoucir le sort des prisonniers, à prévenir des régressions spirituelles ou religieuses naissant de la guerre.

a) *Le pape et les nations éprouvées.*

Ce fut d'abord la Pologne. Le 30 septembre 1939, après les grands malheurs de la Pologne, le pape reçut le Cardinal Hlond, archevêque de Gnyesno et de Poznan, avec un groupe de catholiques polonais, et leur adressa une allocution émue, dans laquelle il leur rappelait les grands souvenirs de leur histoire religieuse et disait sa vive compassion de leurs souffrances (*A.A.S.*, 1939, p. 393-397). Toutefois, le mot d'espoir qu'attendaient les exilés, l'affirmation de leur droit à la résurrection de leur patrie, ne fut pas prononcé ce jour-là ; il le fut à la fin de l'encyclique « Summi Pontificatus » le 20 octobre :

« Le sang d'innombrables êtres humains, même non combattants, élève un poignant cri de douleur, spécialement sur une nation bien-aimée, la Pologne, qui, par sa fidélité à l'Eglise, par ses mérites dans la défense de la civilisation chrétienne, inscrits en caractères indélébiles dans les fastes de l'histoire, a droit à la sympathie humaine et fraternelle du monde et attend, confiante dans la puissante intercession de Marie *Auxilium christianorum*, l'heure d'une résurrection en accord avec les principes de la justice et de la vraie paix » (7) (*A.A.S.*, 1939, p. 506).

(7) Le sentiment général au Vatican était bien exprimé dans un article de l'*Osservatore Romano* signé par son directeur le Comte della Torre (cité dans *La Hiérarchie catholique et la guerre*, p. 43) : « La Pologne ne saurait mourir. Nous n'assistons pas à la fin de la Pologne ; la justice, la bonté de l'humanité non moins que la logique le proclament. On a dit que les peuples qui ne se défendent pas ne méritent pas de subsister. Il est plus vrai encore que les peuples qui se défendent ont droit à la vie. C'est le cas de la Pologne, qui le mérite doublement en raison de la résistance héroïque dont elle fait preuve sur deux fronts à la fois. »

Deux mois plus tard, le 6 janvier 1940, à Rome et visiblement sous l'égide du Saint-Siège, fut publié le premier rapport officiel sur la persécution de l'Église dans la Pologne occupée par l'Allemagne, rapport qui constitua le fond de plusieurs émissions de la Radio vaticane, la première le 22 janvier 1940 ; nous l'avons reproduit dans la *Nouvelle Revue Théologique* en mars 1940, p. 332-336. Le 24 décembre 1940, dans son allocution aux cardinaux, le Saint-Père disait sa joie d'avoir pu, malgré tous les obstacles opposés à son intervention, apporter quelque soulagement matériel et spirituel au sort d'un certain nombre de prisonniers polonais (*A.A.S.*, 1941, p. 9). Et quand les souffrances de la Pologne, occupée et maltraitée par l'Allemagne, se furent accrues jusqu'à l'extrême, le Souverain Pontife, dans son allocution aux cardinaux du 2 juin 1943, tint à attirer tout spécialement l'attention du monde sur « le sort tragique du peuple polonais, entouré de puissantes nations et soumis aux vicissitudes et aux alternatives du cyclone tragique qu'est cette guerre. Nos enseignements et nos déclarations, répétés tant de fois, ne laissent aucun doute sur les principes d'après lesquels la conscience chrétienne doit juger de semblables actes, quel qu'en soit le responsable ». Et après avoir rappelé tout ce que le « silencieux héroïsme » de la Pologne avait fait au cours des siècles pour la conservation et le développement d'une Europe chrétienne, le pape terminait par une prière à la Vierge pour qu'à ce peuple si durement éprouvé « soit réservé un avenir qui réponde à la légitimité de ses aspirations et à la grandeur de ses sacrifices » (*A.A.S.*, 1943, p. 168) ([7bis]).

Après la Pologne, la grande épreuve atteignit brusquement la Belgique, la Hollande et le Luxembourg. Le 10 mai, le jour même de l'injuste agression allemande, le Souverain Pontife envoyait trois télégrammes : au Roi des Belges, à la Reine de Hollande, à la Grande Duchesse de Luxembourg ; nous reproduisons ici les deux premiers ; ils dénoncent nettement la violation du droit commise par l'Allemagne (ils ont été publiés

(7bis) Le 15 novembre 1944, un grand nombre de Polonais de Rome voulurent exprimer dans une manifestation solennelle leurs sentiments de gratitude au Souverain Pontife pour toutes ses initiatives et déclarations en faveur de leur patrie. Dans son discours de réponse, le Saint-Père y déclara plus vivement que jamais sa profonde sympathie pour la Pologne ; il s'arrêta particulièrement à décrire l'héroïsme des habitants de Varsovie en août-octobre 1944 (*Osserv. Romano*, 16 nov. 1944).

dans l'*Osservatore Romano* du 12 mai ; nous les citons d'après les *Periodica de re morali et canonica*, 1940, p. 216-217).

Au roi des Belges :

Sa Majesté le Roi des Belges, Bruxelles.

Au moment où pour la seconde fois, contre sa volonté et son droit, le peuple belge voit son territoire exposé aux cruautés de la guerre, profondément ému Nous envoyons à Votre Majesté et à toute cette nation si aimée l'assurance de Notre paternelle affection ; et en priant le Dieu tout-puissant, pour que cette dure épreuve s'achève par le rétablissement de la pleine liberté et de l'indépendance de la Belgique, Nous accordons de tout cœur à Votre Majesté et à son peuple Notre Bénédiction Apostolique.

PIUS Pp. XII.

A la reine de Hollande :

Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, La Haye.

Apprenant avec une vive émotion que les efforts de Votre Majesté pour la paix n'ont pu préserver son noble peuple de devenir, contrairement à sa volonté et à son droit, le théâtre d'une guerre, Nous supplions Dieu, arbitre suprême des destinées des nations, de hâter par son tout-puissant secours le rétablissement de la justice et de la liberté.

PIUS Pp. XII.

D'autres interventions devaient suivre. Citons la lettre au Cardinal Van Roey du 31 juillet 1940 ; le pape y exprimait sa compassion pour « l'état lamentable dans lequel les horreurs de la guerre ont jeté ce noble pays » et la promesse de ses prières pour que soit donné à la Belgique « un nouvel avenir de paix et de prospérité dans la justice » (*A.A.S.*, 1940, p. 549-550). Dans sa lettre du 29 avril 1942 (*Coll. Epist. Past. Mechl.*, Card. Van Roey, IV, n° 154, p. 271-272) au Cardinal Van Roey et aux évêques de Belgique, après avoir renouvelé l'expression de ses sentiments paternels envers la Belgique, le pape félicitait les évêques de l'exemple qu'ils donnaient « en défendant intrépidement les droits de la religion », et en s'efforçant « d'entretenir la confiance » des fidèles ; il y louait la « charité et la fermeté d'âme » des prêtres, religieux et religieuses. Or à cette époque précisément, la Belgique s'affermissait de plus en plus dans la résistance aux exigences de l'occupation et ses évêques et ses prêtres étaient plus que jamais en parfait unisson avec elle.

A la France meurtrie le pape exprima sa profonde sympathie par sa lettre du 29 juin 1940 aux cardinaux, archevêques et évêques de France, lettre dans laquelle il faisait allusion à la « grande mission spirituelle et chrétienne » de la France, à son « rôle providentiel » qui même « en une heure si triste de votre histoire reste dans toute sa valeur », lettre dans laquelle il disait sa confiance dans «les ressources spirituelles» «si nombreuses et si puissantes » dont la France dispose (*A.A.S.*, 1940, p. 299-300). Il exprimait les mêmes sentiments le 9 décembre 1940 en recevant le nouvel ambassadeur de France auprès du Vatican ; il y ajoutait que le Père commun des fidèles ne pouvait oublier « combien puissant et bienfaisant a été dans l'histoire de l'humanité et du christianisme l'apport de pensée et d'action de la France croyante » ; il y insistait sur la « force morale » de la France, sur son « cœur fort, dont la volonté de vivre ne s'éteindra pas » (*A.A.S.*, 1940, p. 550-552).

Sans nous attarder à parcourir pour les divers pays ces manifestations de sympathie du Souverain Pontife, notons seulement ici avec quelle remarquable insistance, au cours de ces cinq années de guerre, il souligna en mainte occasion les *droits des petites nations*, les égards qui leur sont dus malgré leur faiblesse. Le respect des droits des nations plus faibles, de leur liberté et de leur intégrité territoriale, est le premier des cinq points fondamentaux de l'Ordre international, énoncés dans le message radiophonique du 24 décembre 1941 (*A.A.S.*, 1942, p. 16-17). La même idée est reprise dans l'allocution aux cardinaux du 2 juin 1943 : « c'est vers les petites nations, plus exposées que jamais... à cette époque de mépris des lois morales et juridiques internationales, que se porte Notre pensée, Notre cœur » ; et le pape dit ses regrets de ce que malheureusement les résultats, réels du reste, qui ont été obtenus n'aient pas répondu aux efforts qu'il a déployés et à la sollicitude intense qu'il a mise en œuvre (*A.A.S.*, 1943, p. 168). Le 26 juin 1943, il déclarait : il faut que « les nécessités de l'espace vital et les exigences des relations de bon voisinage » vaillent « également pour les grands et les petits, pour les forts et pour les faibles » (Réponse au nouvel ambassadeur de Finlande auprès du Vatican ; *A.A.S.*, 1943, p. 258).

b) *Efforts du pape pour l'adoucissement des souffrances et des maux de la guerre.* — Le Souverain Pontife a en ce point formulé son programme dès septembre 1939 : Après l'incessant effort pour acheminer les peuples « vers ...une paix honorable pour tous », son second effort sera de tout faire pour adoucir les souffrances de la guerre :

« Nous ne cesserons pas d'épier attentivement, pour les seconder de tout notre pouvoir, les occasions qui s'offriraient... de soulager les terribles blessures déjà infligées ou celles qui le seront dans l'avenir. A ce propos, il nous plaît de rappeler certaines déclarations, par lesquelles les Puissances belligérantes au commencement du conflit ont publiquement affirmé leur volonté d'observer, dans la conduite de la guerre, les lois de l'humanité et de se conformer aux stipulations des accords internationaux. Nous voulons donc espérer d'une manière spéciale, que les populations civiles seront préservées de toute opération militaire directe ; que, dans les territoires occupés, seront respectés la vie, la propriété, l'honneur et les sentiments religieux des habitants ; que les prisonniers de guerre seront traités humainement et pourront sans obstacles recevoir les réconforts de la religion ; que sera exclu l'usage des gaz asphyxiants » (Discours du pape à la réception du nouvel ambassadeur de Belgique le 14 septembre 1939 ; *A.A.S.*, 1939, p. 368).

Il prêchait ce devoir d'assistance des victimes de la guerre aux peuples préservés jusque là de ses atteintes (Discours du pape à la réception du nouveau ministre de la république d'Haïti le 10 novembre 1939, *A.A.S.*, 1939, p. 675).

A partir de ce moment, à maintes reprises, « *opportune importune* », le pape éleva la voix pour rappeler aux belligérants leurs devoirs de *loyauté* et d'*humanité* dans la conduite de la guerre. Il disait, dès son allocution de Noël 1939 (*A.A.S.*, 1940, p. 8) :

« Nous avons dû assister à une série d'actes inconciliables aussi bien avec les prescriptions du droit international positif qu'avec les principes du droit naturel et avec les sentiments même les plus élémentaires d'humanité, actes qui manifestent dans quel cercle vicieux chaotique s'embarrasse le sens juridique déformé par des considérations de pur intérêt. Dans cette catégorie rentrent : l'agression préméditée contre un petit peuple laborieux et pacifique, sous le prétexte d'une menace qui n'était ni existante ni voulue ni même possible (8) ; les atrocités (com-

(8) Allusion à l'attaque, commencée fin novembre 1939, contre la Finlande par l'U.R.S.S., alors liée à l'Allemagne par un pacte de non-agression. On sait quelle émotion suscita cette invasion dans les pays alliés, et comment ceux-ci furent amenés à offrir à la Finlande le secours d'un corps expéditionnaire.

mises par quelque parti que ce soit) et l'usage illicite de moyens de destruction contre des non-combattants et civils en fuite, contre des vieillards, des femmes et des enfants (9) ; le mépris de la dignité, de la liberté et de la vie humaine, dont dérivent des actes qui crient vengeance au ciel : « vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra » (*Gen.*, IV, 10) ; la propagande anti-chrétienne et même athée toujours plus étendue et plus méthodique, surtout parmi la jeunesse » (10).

Avec la même netteté, le 2 juin 1940, le pape déplorait devant les cardinaux les ravages de la guerre, les ruines spirituelles incomparablement plus graves que les ruines matérielles : il stigmatisait particulièrement « la dissolution croissante des normes du droit auxquelles se substitue la force qui comprime, enchaîne et étouffe les préoccupations morales et juridiques ». De nouveau, il « conjurait tous les partis opposés de se souvenir toujours de ces devoirs d'humanité qui ne perdent rien de leur valeur » quand il s'agit du droit et de la morale de la guerre ; il déclarait : « la manière d'agir envers les non-combattants, dans plus d'un pays, est loin d'être en accord avec les normes de l'humanité ». Ayant sans doute surtout en vue l'extension de l'occupation allemande par ses victoires de mai 1940, le pape ajoutait :

« Plus s'étendent les territoires que le conflit subordonne à une domination étrangère, d'autant plus urgent devient le devoir d'y établir un ordre juridique qu'on s'efforce d'appliquer en harmonie avec les règles du droit des gens et surtout avec les exigences de l'humanité et de l'équité... A côté des précautions de sécurité justifiées par les vraies nécessités de guerre, le bien des populations soumises à l'occupation ne cesse pas de rester une norme obligatoire pour l'exercice du pouvoir public. La justice et l'équité réclament que celles-ci soient traitées comme, dans un cas analogue, la Puissance occupante voudrait voir traiter ses propres nationaux » (*A.A.S.*, 1940, p. 272-274).

---

(9) A ce moment de la guerre, cette condamnation ne pouvait porter que sur trois campagnes, les seules campagnes d'invasion faites alors : celle de l'armée et de l'aviation allemandes en Pologne, celles des armées soviétiques en Pologne et en Finlande. — Ce qui est dit du mépris de la dignité et de la vie humaine à la phrase suivante, ne peut également se rapporter qu'à ces campagnes.

(10) Comme le pape dans ce texte et dans d'autres textes parallèles (voir plus loin, p. 25 suiv.) a surtout en vue la propagande et la pression exercées sur la *jeunesse catholique*, il semble qu'il vise l'action nationale-socialiste en Allemagne au moins autant, sinon même plus que l'action exercée par le gouvernement soviétique en U.R.S.S. (où ne se trouvent pas de catholiques).

Le 24 décembre 1940, dans son allocution aux cardinaux, le Saint-Père s'arrêtait particulièrement au sort des prisonniers de guerre ; il en ressentait une douleur d'autant plus vive que lui était plus parcimonieusement mesurée l'autorisation de concourir au soulagement de leurs souffrances : « Nous souvenant de ce que Nous-même, au nom du Souverain Pontife Benoît XV avons pu faire durant la guerre précédente pour soulager les souffrances matérielles et morales de nombreux prisonniers, Nous espérions que cette fois encore la voie resterait ouverte pour les initiatives religieuses et charitables de l'Eglise » ; mais « dans certains pays (11) la réalisation de Notre projet a été empêchée » ; toutefois le pape se réjouissait « d'avoir pu atteindre une partie du moins des prisonniers polonais » (12), « plus fréquemment les prisonniers et internés italiens en Egypte, en Australie, au Canada », d'avoir pu envoyer un souvenir encourageant et sa bénédiction « aux prisonniers anglais et français en Italie, allemands en Angleterre, grecs en Albanie, italiens dans les diverses parties de l'Empire britannique, principalement en Egypte, en Palestine et aux Indes ». Le pape disait alors comment il avait inauguré par le Vatican un système d'informations concernant les prisonniers, les réfugiés, et en général tous ceux qui étaient séparés des leurs. Les Belges se rappellent à combien de familles la Radio vaticane du lundi a apporté le réconfort. Le pape termine en disant sa joie d'avoir pu atteindre, par son assistance matérielle, morale et spirituelle « un grand nombre de réfugiés, d'expatriés, d'émigrants, *spécialement parmi les non-aryens* » (c'est nous qui soulignons) ; envers les exilés polonais son secours a pu être particulièrement large ; il remercie vivement les catholiques des Etats-Unis de l'avoir fort aidé dans cet apostolat de la charité (*A.A.S.*, 1941, p. 9-10).

Même compassion pour les victimes de la guerre exprimée dans le message radiodiffusé du jour de Pâques 13 avril 1941, même appel énergique à la conscience de toute puissance occupante : il y posait ce principe : « la manière de traiter les pri-

(11) L'énumération si détaillée qui suit semble, par prétérition, désigner l'Allemagne parmi les pays qui s'opposèrent aux demandes d'intervention du pape ; il faudra y ajouter l'U.R.S.S. avec laquelle le Vatican n'avait aucune relation diplomatique.

(12) Sont-ce ceux qui étaient internés dans des pays neutres et en Italie ? Cela semble plus probable.

sonniers et les populations de pays occupés est l'indice, le critère le plus sûr du degré de civilisation des individus et des nations » (*A.A.S.*, 1941, p. 114-116).

Il serait trop long de reproduire ici toutes les déclarations du Saint-Père relatives au même objet. Terminons par celle du 2 juin 1943. Elle eut lieu à ce moment angoissant pour l'Italie où, son empire colonial entièrement perdu, elle devait prévoir l'invasion très prochaine de son propre territoire. Avec une grande délicatesse, et sans incriminer personne (non è, nè fu mai, Nostra intenzione di muovere un atto di accusa), le pape y rappelait tout ce qu'il avait fait pour empêcher la guerre :

« Aujourd'hui, continuait-il, quand tous voient et expérimentent à quelles épouvantables tragédies la guerre a conduit, beaucoup d'esprits — qui avaient considéré... l'appel aux armes comme promettant plus d'avantages et comme plus honorable que l'effort intelligent et l'esprit de conciliation (par voie de concessions mutuelles et loyales) en vue d'une noble concorde — s'ouvrent peut-être à de nouvelles pensées et à des sentiments bien différents ».

Ensuite il disait sa douleur profonde devant les supplications anxieuses de tous ceux qui, « à raison de leur nationalité ou de leur race, sont accablés des plus grandes épreuves et des douleurs les plus aiguës, et parfois même destinés, sans faute personnelle, à des mesures d'extermination ». Il rappelait à ceux qui « portent le glaive » leurs graves responsabilités devant la loi de Dieu. Il est impossible de lire ces lignes sans penser aux terribles mesures contre les Juifs décrétées et exécutées par l'Allemagne en ces années 1942 et 1943.

Il insistait une fois de plus sur un jugement moral des faits de guerre qui soit indépendant des motifs d'intérêt :

« Ce qui n'est pas moins douloureux et déplorable, c'est que souvent dans cette guerre le jugement moral sur des actions opposées au droit et aux lois de l'humanité se règle sur l'appartenance de celui qui en est responsable à l'une ou l'autre des parties opposées, sans égard à la conformité ou à l'opposition de ces actions aux normes fixées par le Juge éternel. D'autre part l'âpreté croissante de la technique de guerre, la dureté progressive des moyens de combat, qui ne discernent plus entre objectifs dits militaires et objectifs non-militaires, forcent aussi à envisager ce dangereux effet qu'est la surenchère entre les « actes » et les « représailles », au grand dam de chaque peuple aussi bien que de la communauté des nations » (*A.A.S.*, 1943, p. 166-169).

* * *

Parmi les biens supérieurs menacés par la guerre, les plus importants restent toujours *les valeurs morales et religieuses*. Les maintenir, les défendre et les affermir dans la tourmente actuelle, c'est le devoir suprême du pasteur de l'Eglise.

Lorsqu'on parcourt les multiples et divers avertissements du Souverain Pontife sur les dangers qui menacent la foi des fidèles, une *première série* s'impose à l'attention, particulièrement jusqu'à la fin de 1942 : le pape y revendique les droits des consciences catholiques contre le totalitarisme d'un Etat oppresseur, il exhorte à la fidélité et au courage les catholiques brimés, molestés ou persécutés parce que catholiques. Si l'on rapproche entre eux ces documents, si on les compare avec divers mandements ou déclarations des évêques allemands, du cardinal Faulhaber ou de Monseigneur von Galen, si on se souvient des exposés sévères de la Radio vaticane durant ces mêmes années, il semble clair qu'il s'agit ici principalement des entraves apportées par le régime national-socialiste à la vie religieuse, soit en Allemagne, soit en Pologne, des souffrances qu'y ont à endurer pour la foi de très loyaux catholiques.

Dès l'encyclique « Summi Pontificatus », le 20 octobre 1939, le pape avait revendiqué énergiquement, contre les prétentions de l'Etat totalitaire, le droit qu'ont les parents chrétiens de donner et de faire donner à leurs enfants une éducation chrétienne intégrale ; la formation purement nationale, exclusivement terrestre qu'on tentait d'imposer « serait une injustice contre la jeunesse, une injustice contre les inaliénables droits et devoirs de la famille chrétienne, une déviation à laquelle il faut incontinent porter remède dans l'intérêt même du peuple et de l'Etat ». Il louait l'attitude de nombreux jeunes gens et jeunes filles fermes dans leur fidélité chrétienne « dans les pays où la foi au Christ est synonyme de souffrances et de persécution » (*A.A.S.*, 1939, p. 496-498 ; *N.R.Th.*, 1940, p. 97-99).

Dans son message pascal radiodiffusé du 13 avril 1941 (déjà analysé ci-dessus, p. 23-24), le Souverain Pontife adressait « de toute son âme de père commun » des paroles de réconfort

« aux pasteurs et aux fidèles des lieux où l'Eglise, épouse du Christ, souffre particulièrement ; où la fidélité envers elle, la profession publique de ses doctrines, l'observation consciencieuse de ses prescriptions,

la résistance morale à un athéisme et une déchristianisation voulus, favorisés ou tolérés, sont l'objet de vexations, de manœuvres, de contradictions qui créent une angoisse quotidienne, multiforme, toujours plus grave. Les « Actes »... de ces martyres secrets, qu'une impiété rusée ou manifeste fait souffrir aux fidèles de la croix, s'accumulent de plus en plus et forment comme une encyclopédie de nombreux volumes, une chronique de sacrifices héroïques ».

A cette date du 13 avril 1941, ces allusions visent très probablement le sort d'un certain nombre de catholiques dans l'Allemagne nationale-socialiste ; nous ne sommes pas encore assez renseignés pour savoir jusqu'à quel point elles visent aussi la situation de certains pays catholiques de l'Est, comme la Pologne et la Lithuanie ([13]), occupés par le Reich ou par l'U.R.S.S.

Deux mois après, dans son message radiodiffusé du 29 juin 1941, sur la Providence, le pape faisait une nouvelle allusion aux mêmes persécutés et avec une prudence plus grande en-

(13) En 1939, le pape avait entrevu et souligné le danger qui menaçait la Lithuanie lors d'une démarche « diplomatique » : la réception du nouveau ministre de Lithuanie, présentant ses lettres de créance le 18 octobre 1939, quelques jours après que la Lithuanie eut accepté l'ultimatum soviétique, exigeant des bases aériennes sur son territoire et environ dix mois avant l'annexion de la Lithuanie à l'U.R.S.S. : «Avant-poste septentrional de la catholicité » ainsi avez-vous désigné, Monsieur le Ministre, le pays dont vous êtes le fils et, dans un rang si élevé, le serviteur... Ces mots sont pour la Lithuanie un titre d'honneur. En eux vibre l'accent d'une volonté décidée à toujours rester intimement et se montrer extérieurement, par ses œuvres, digne de ce titre et du rôle qu'il exprime, — même si le sacrifice devenait la rançon nécessaire à l'affirmation et à la réalisation d'un tel idéal.

« Conscient des devoirs propres à Notre charge de Pasteur suprême, Nous ne laisserons pas — sans en être requis — Notre action, toujours orientée vers le salut des âmes, s'engager dans les controverses purement temporelles et les compétitions territoriales entre les Etats. Mais le devoir même de cette charge ne Nous permet pas de fermer les yeux, lorsque, précisément pour le salut des âmes, surgissent de nouveaux et incommensurables dangers ; lorsque, sur la face de l'Europe, chrétienne dans tous ses traits fondamentaux, s'allonge chaque jour plus menaçante et plus proche l'ombre sinistre de la pensée et de l'œuvre des ennemis de Dieu. En pareilles circonstances, plus qu'à aucune autre période de son histoire, la préservation, la culture et au besoin la défense de l'héritage chrétien acquièrent, pour les destinées futures de l'Europe et la prospérité de chacun de ses peuples, grand ou petit, une importance décisive.

« L'Etat qui, avec une noble hauteur de vues, reconnaît la liberté convenable à l'expansion et à la pratique de la doctrine du Christ, se prépare ainsi des réserves de force spirituelle, sur lesquelles il pourra compter en toute assurance, quand viendront les heures troubles et difficiles » (*A.A.S.*, 1939, p. 611-612).

core : de cette prudence il donnait explicitement le motif : il craignait, en précisant, de nuire à ceux-là mêmes qu'il voulait réconforter :

« En plus de tout cela, les indicibles souffrances, douleurs et persécutions que tant de Nos chers fils et filles — prêtres, religieux, laïques — supportent en certaines régions pour le nom du Christ, à cause de leur religion, de leur fidélité à l'Eglise, de leur ministère sacré, peines et amertumes que la sollicitude même pour ceux qui souffrent, ne permet pas de révéler dans tous leurs douloureux et émouvants détails... » (*A.A.S.*, 1941, p. 321).

Le 25 août de la même année, dans son message radiodiffusé à l'occasion du Congrès eucharistique de S. Paul de Minnesota (*A.A.S.*, 1941, p. 353), le pape faisait de nouveau allusion à une « persécution si habile qu'il est difficile de mesurer jusqu'où ses effets pourront atteindre » et il marquait clairement dès la phrase suivante que cette persécution visait à arracher la jeunesse à l'Eglise : « Et — aspect tragique et amer de tout cela — des pères et mères, loyaux catholiques, doivent, avec une tristesse qui leur ronge le cœur, envisager le danger, qui chaque jour se profile plus menaçant, de voir leurs enfants et les enfants de leurs enfants privés de ce précieux héritage de la foi, qu'ils avaient espéré sauvegarder en leur faveur ». A qui se rappelle tout ce qu'a fait le Reich national-socialiste pour s'emparer de l'éducation et en exclure l'Eglise, pour s'assurer la jeunesse catholique et la détacher de Rome, à qui sait combien grave fut, hélas, son succès en ce domaine et combien vives les anxiétés de Pie XI à ce sujet, il est clair qu'il s'agit bien ici de la jeunesse catholique du III[e] Reich et de sa situation religieuse durant ces deux premières années de guerre ([14]).

Plus vif encore est le ton, plus vive la plainte dans le message radiodiffusé du 13 mai 1942, à l'occasion du jubilé épiscopal du Saint-Père :

« Aujourd'hui comme alors (aux temps de l'Eglise primitive), en certains pays, des autorités, qui oublient les obligations de la morale et

(14) Durant la correction des épreuves de cet article, nous recevons le numéro de janvier 1945 des « Etudes » de Paris. Nous y trouvons, p. 40 suiv., dans une étude intitulée : « Horizons religieux d'Allemagne », le texte de plusieurs déclarations très significatives d'évêques allemands sur l'intensité de la persécution religieuse dans le Reich, particulièrement en l'année 1941. Elles confirment nettement nos interprétations.

veulent remplacer le droit par la force, reprochent aux chrétiens les mêmes infractions que jadis les Césars s'efforçaient de découvrir en Pierre et Paul, en Sixte et Laurent, en Cécile, Agathe, Perpétue et dans l'innombrable foule de ces innocents qui resplendissent maintenant de l'auréole du martyre, ici aux yeux de l'Eglise, au ciel devant l'Agneau. Quel est donc le crime qu'on reproche aux chrétiens, sinon leur inébranlable fidélité au Roi des rois et au Seigneur des puissants ?

« Pour cette seule raison, aujourd'hui encore, leur vive foi au Fils de Dieu, la soumission à sa loi, l'union spirituelle à son Eglise, l'adhésion à ses représentants sur la terre leur ont valu en certains endroits une chaîne ininterrompue de soupçons et d'outrages, de refus et d'exclusions, de rabaissements de personnes, de ravalements de mérites, de nécessités et de tribulations, de pauvreté et de douleurs, de misères, de désavantages, de préjudices au point de vue corporel et spirituel » (*A.A.S.*, 1942, p. 158-159).

Il s'agit donc de persécutions émanant d'autorités suprêmes, comparables aux Césars d'autrefois, « qui oublient les obligations de la morale et veulent remplacer le droit par la force ». Le premier visé, ici encore, semble donc bien le Reich allemand, sa conduite envers les catholiques à l'intérieur, sa conduite envers la Pologne assujettie ; à ce moment de la retraite générale russe devant l'invasion allemande, le pape ne pourrait guère avoir eu en vue l'attitude de l'U.R.S.S. envers les catholiques polonais ou lithuaniens.

Quinze jours après, parlant aux cardinaux le 2 juin 1942 (fête de S. Eugène) et exaltant les grandeurs de l'Eglise, le pape laissait de nouveau libre cours à la même inquiétude : « Qui (sinon l'amour de l'Eglise) leur (aux chrétiens) apprend à lui (à l'Eglise) rester fidèles, alors qu'en plusieurs régions « sentire cum Ecclesia » équivaut à « pati pro Ecclesia » ? Qui les entraîne et les pousse à aimer cette Eglise — pour laquelle, comme pour son divin Maître, les Hérode et les Pilate modernes tiennent toutes prêtes la robe de dérision et la couronne d'épines — sinon le fait qu'ils voient en elle l'épouse du Christ ? » (*A.A.S.*, 1942, p. 198) (15).

---

(15) C'est également à des doctrines et à des pratiques nationales-socialistes en Allemagne que se rattache, hélas, le décret si important du Saint-Office du 2 décembre 1940, qu'on n'eût jamais cru nécessaire dans le monde civilisé du XX^e^ siècle : « Quaesitum est ab hac Suprema Sacra Congregatione : « Num licitum sit, ex mandato auctoritatis publicae, directe occidere eos qui, quamvis nullum crimen morte dignum commiserint, tamen ob defectus psychicos vel physicos nationi prodesse iam non valent, eamque potius gravare eiusque vigori ac robori obstare

On comprend ce qu'eut de tragique durant ces années la situation du Souverain Pontife : impuissance à défendre efficacement ses enfants contre un adversaire trop sûr de sa victoire ; crainte d'aggraver leur sort et de paraître confirmer les accusations de tiédeur patriotique portées contre les catholiques ; appréhension légitime de blesser dans leurs sentiments nationaux les catholiques d'Allemagne ; et d'autre part devoir impérieux d'élever la voix tant pour dire les droits inaliénables de l'Eglise et des âmes que pour sauver, par son autorité morale de pasteur suprême, tout ce qui pouvait être sauvé ; en même temps obligation de charité de réconforter et encourager les fidèles à ne rien sacrifier de leur foi en vue d'obtenir des avantages temporels ou d'échapper à de sournoises persécutions. Pie XII s'est efforcé de parler de façon à être compris de tous ceux qu'il visait, mais aussi de façon à ne jamais, comme chef de l'Eglise placé au-dessus des nations, blesser aucune nation, quelle qu'elle soit ; il n'a pas voulu que ses paroles puissent servir de projectiles à un peuple contre un autre peuple ; il a voulu dire le droit et faire le bien au-dessus de la mêlée des nations ; il y a là une conception élevée des rapports entre l'Eglise et les Etats.

La seconde menace pour l'Eglise et les âmes qui retint l'attention du Souverain Pontife au cours de ces quatre années est le *danger d'erreurs doctrinales ou morales* pouvant naître du désarroi des idées contemporaines.

L'encyclique « Summi Pontificatus » avait déjà décrit longuement ce désarroi (*A.A.S.*, 1939, p. 499 suiv. ; *N.R.Th.*, 1940, p. 90-100). Le pape dans son allocution du 2 juin 1940 revient avec insistance sur ce grave danger qui menace les intelligences, particulièrement dans la classe ouvrière :

---

censentur ». R) Negative, cum sit iuri naturali ac divino positivo contrarium » (*A.A.S.*, 1940, p. 553-554). Ce décret sera commenté ultérieurement dans la revue ; qu'il suffise de rappeler ici le tragique commentaire que constitua en son temps l'émouvante protestation de Mgr von Galen, évêque de Munster ; il y disait son indignation de la mesure qui commençait à être mise à exécution dans le Reich allemand ; des déments incurables étaient enlevés des hospices et instituts où ils étaient placés et étaient transportés bien loin au cœur de l'Allemagne où, à en juger d'après des indices très graves, ils étaient secrètement tués comme inutiles à la communauté allemande.

« Ils ne Nous sont que trop connus.... les dangers et les aiguillons spirituels et moraux, qui en ces jours troublés menacent plus que jamais dans les âmes les principes chrétiens de foi et de vie. Un amas désordonné d'opinions neuves et contradictoires, d'impressions et d'exaltations nées de tendances mal réglées, excitent les masses populaires, pénètrent même dans les classes sociales qui dans des temps plus tranquilles se laissaient docilement éclairer et conduire par des normes limpides et sages, et imposent à la conscience chrétienne une continuelle et inlassable vigilance pour rester fidèle à sa droiture et à sa vocation. Attirés dans le tourbillon passionné des événements, trop souvent les esprits courent le risque de voir s'obscurcir et se débiliter en eux la faculté de juger selon les règles inébranlables de la loi divine ». En regard de ces périls, le pape insiste pour que le catholique, fort de sa foi et prenant courageusement sa part des événements et des tâches de son époque et de sa nation, non seulement se préserve des erreurs, mais, à la lumière du Christ et des vérités éternelles, devienne le guide de ceux qui errent et, à l'encontre du matérialisme athée, les ramène vers le patrimoine spirituel et moral que leur garde le Christianisme » (*A.A.S.*, 1940, p. 274-275).

En face de ces dangers de plus en plus nombreux, le Saint-Père adresse avant tout un appel ardent *au courage des prêtres* ; il ne s'agit pas de se lamenter au sujet de la difficulté des temps ; il s'agit de faire front de tous côtés, avec la pleine conscience que l'Eglise sera toujours un « signe de contradiction ». Cet appel fait l'objet d'une page vibrante de l'allocution pontificale du 24 décembre 1942 (*A.A.S.*, 1943, p. 7). Elle se termine en un vigoureux optimisme : « Plus l'heure présente est dense de graves dangers, plus elle est riche de promesses et d'espérances grandioses ».

Dans l'allocution du 2 juin 1943 (*A.A.S.*, 1943, p. 166), le Saint-Père s'attarde à contempler l'extrême gravité de la tâche présente de l'Eglise dans le tourbillon actuel, la responsabilité qui pèse sur elle et dont lui-même sent tout le poids : « La prolongation du conflit armé, l'accroissement fiévreux des engins de guerre, la dureté croissante des méthodes de guerre font que la mission surnaturelle et pacificatrice de l'Eglise se heurte à des difficultés et à des méconnaissances, inconnues et imprévisibles en une telle mesure dans les temps passés et qui deviennent des dangers pour elle et pour son œuvre ». De là une responsabilité plus pesante de l'Eglise, un devoir plus impérieux de se prémunir contre toute tentative d'obnubiler la pureté de sa doctrine ou de resserrer l'universalité de sa mission et de son amour ; plus que jamais elle doit étendre sa sollicitude à

tous les peuples et ne pas se laisser entraîner dans le tourbillon d'idéaux terrestres et de contestations humaines.

* * *

Le Pontife suprême de l'Eglise est évêque de Rome ; qui dit « évêque » dit « defensor civitatis ». Sauver Rome, préserver ses sanctuaires et ses souvenirs, protéger ses habitants, être ainsi le bienfaiteur insigne de sa propre patrie et de la ville sacrée chère à tout chrétien, telle fut l'ardente ambition de Pie XII en 1943 et en 1944. Lorsque, le 19 juillet 1943, la gare de Rome, utilisée pour le trafic militaire, fut bombardée par l'aviation alliée et qu'ainsi plusieurs quartiers populaires et l'ancienne basilique de Saint-Laurent hors les murs furent gravement atteints, le Saint-Père, immédiatement, quitta le Vatican et se rendit aux lieux du sinistre, apportant aux malheureux l'appui de sa présence et de sa consolation ; la bénédiction finale donnée à la foule profondément émue du geste pontifical fut un spectacle d'une grande beauté morale. Dès le lendemain 20 juillet le pape adressait au cardinal-vicaire de Rome, Mgr Marchetti-Salveggiani, une lettre noble et digne : sans accuser personne, il y disait les raisons supérieures qui demandaient la préservation de Rome, centre historique, culturel et religieux unique dans le monde ; il rappelait ses efforts pour obtenir des deux partis belligérants les garanties nécessaires à cette préservation ; il y manifestait sa tristesse des dégâts causés, en particulier à la basilique Saint-Laurent « en très grande partie détruite » ; il y réitérait sa volonté de tout faire pour protéger la ville sainte, dépôt sacré dont il se considérait comme le gardien ; enfin il suppliait tous les belligérants de respecter Rome (*A.A.S.*, 1943, p. 252-254).

Le pape avait déjà agi précédemment pour obtenir que Rome fût déclarée et fût effectivement « ville ouverte » ; mais la déclaration faite dans ce sens par le gouvernement italien fin juin 1943 n'avait pas été reconnue suffisante par les gouvernements alliés ; les pourparlers reprirent, surtout après la chute du Duce le 25 juillet, et vers la mi-août Rome fut déclarée ville ouverte par le gouvernement Badoglio.

Mais bientôt les événements changèrent d'aspect. On sait comment, après la capitulation de l'Italie en septembre 1943, seule

l'Italie méridionale put être occupée par les armées alliées. Rome allait donc être en 1944 au centre même du champ de bataille ([16]) ; elle allait avoir à supporter toutes les privations et les souffrances des régions assiégées, voir affluer dans ses murs les réfugiés de l'Italie centrale et devoir partager avec eux le peu qui lui restait ; de jour en jour davantage, elle voyait se rapprocher la ligne de feu et se sentait exposée à la pire des destructions. Le Saint-Père, tout en multipliant ses efforts de charité envers tous les malheureux soit de Rome soit du reste de l'Italie, tout en faisant appel à tous ceux qui pouvaient l'assister de leur fortune et de leur activité dans cette œuvre de bienfaisance, n'hésita pas à mettre en avant toute son autorité morale pour épargner à la ville de Rome le sort terrible de devenir un champ de bataille. Dans son allocution du 12 mars 1944 il usa des paroles les plus véhémentes pour écarter ce grand malheur :

« Comment pourrions-nous croire que quelqu'un puisse jamais oser transformer Rome — cette Rome admirable qui appartient à tous les temps et à tous les peuples et sur laquelle le monde chrétien et civil tout entier tient en tremblant son regard fixé — de la transformer en un champ de bataille, en un théâtre de guerre, en perpétrant ainsi un acte aussi peu glorieux militairement qu'abominable aux yeux de Dieu et d'une humanité consciente de ce que sont les plus hautes et les plus intangibles valeurs religieuses et morales ? Aussi Nous adressons-Nous encore une fois à la clairvoyance et à la sagesse des hommes responsables des deux parties belligérantes, assuré qu'ils ne voudront pas lier leur nom à un fait qu'aucun motif ne pourrait jamais justifier devant l'histoire... » (*A.A.S.*, 1944, p. 98).

En même temps le pape s'efforçait de faire par la prière violence au Ciel : comme en chaque année de guerre, le 24 avril 1944, il envoyait au Cardinal Secrétaire d'Etat une lettre pres-

(16) Il suffira de signaler ici au passage l'épisode du lancement de plusieurs bombes sur la Cité du Vatican en novembre 1943 ; les autorités alliées déclarèrent officiellement après enquête qu'aucun avion allié n'avait bombardé ni même survolé le Vatican à la date et heure en question. Dans son allocution du 24 décembre 1943 le Saint-Père jugeait cet attentat dans les termes suivants : « Une semblable attaque — aussi délibérément préparée que couverte peu honorablement et peu efficacement sous le voile de l'anonymat — sur un territoire sacré pour tout chrétien, sanctifié par le sang du premier Pierre, centre du monde également à cause de ses chefs-d'œuvre de culture et d'art et garanti par des traités solennels, est un symptôme difficilement surpassable du degré de désordre spirituel et de décadence morale de la conscience auquel ont abouti certains esprits égarés » (*A.A.S.*, 1944, p. 8).

crivant pour le mois de mai une croisade de prières en vue d'obtenir de Dieu une paix prochaine dans la justice et la charité ; il appelait particulièrement les habitants de Rome à se presser autour de l'autel de la Vierge si bien appelée : « Salus populi Romani » (*A.A.S.*, 1944, p. 147).

Les troupes alliées étaient aux portes de Rome, lorsque le 2 juin 1944, fête de S. Eugène, le pape prononça son allocution habituelle aux cardinaux, après la présentation de leurs souhaits de fête. Trois parties composèrent cette allocution : la première exposait « l'œuvre de charité du Saint-Père » (*A.A.S.*, 1944, p. 166-169). Le pape y rappelait la croissante aggravation des souffrances de guerre dans le monde entier depuis une année, en particulier de celles de Rome et de l'Italie ; il y disait sa satisfaction de ce que « la menace d'incursions aériennes sur les zônes non-périphériques de Rome avait fait place à une pratique et à un traitement plus circonspects » et se hâtait d'ajouter :

« Nous nourrissons l'espoir que cette tendance plus équitable et plus modérée prévaudra sur les considérations contraires d'apparente utilité et sur ce qu'on appelle les exigences et nécessités militaires et que la Ville sera en tout cas et à tout prix préservée de devenir théâtre de guerre. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à répéter encore une fois avec une égale impartialité et une juste fermeté : « Quiconque oserait lever la main contre Rome serait coupable de matricide devant le monde civil et dans le jugement éternel de Dieu ».

Quelques jours plus tard les armées alliées entraient à Rome qu'abandonnaient les troupes allemandes, sans que la Ville éternelle ait eu à subir aucun dommage notable ; le vœu ardent du pape était réalisé, ses efforts étaient couronnés de succès : Rome était préservée ; l'évêque de Rome avait été le « Defensor civitatis ».

Telle fut, dans ses grandes lignes, la tâche de pacification et de bienfaisance corporelle et spirituelle qu'assuma le Souverain Pontife depuis son avènement jusqu'en juin 1944. Malgré son étendue et son importance, elle ne peut rivaliser avec la haute *mission doctrinale* que le Pasteur suprême de l'Eglise eut à remplir durant ces années, pour *éclairer et former les consciences,* pour préparer une paix chrétienne, une paix de Dieu. Exposer ce que fut cette œuvre de doctrine sera l'objet de notre prochain article. *(A suivre)*

J. Levie, S. I. et E. Bergh, S. I.

LE SENS DU BIEN COMMUN

A voir les remous qui ont agité, dès les premiers jours de la libération, notre atmosphère nationale et nous ont si violemment opposés les uns aux autres, l'on a senti une fois de plus que quelque chose d'essentiel manque vraiment trop à notre équilibre intérieur. Nous n'étonnerons personne en nommant le sens du bien commun.

Comment s'est-il fait que nous l'ayons tellement perdu ? Comment aider à le reconquérir ? Telles sont les deux questions — à vrai dire intimement mêlées et à peine séparables — auxquelles nous voudrions répondre, en touchant chemin faisant l'un ou l'autre cas de conscience actuel.

I

Comment avons-nous tellement perdu le sens du bien commun ? D'aucuns préféreront se demander si nous l'avons jamais possédé, s'il a jamais existé sur la terre autrement qu'à l'état de pure vertu en quelques-uns, et dans la masse à l'état de contrainte légale. C'est assez dire sa difficulté.

Comme on le sait, St Thomas parle du sens du bien commun sous le nom de justice générale ou légale et il en fait une vertu difficile, plus difficile que toutes les autres (1).

Sans doute elle bénéficie de la noblesse, de l'excellence de son objet. « La justice légale est évidemment la plus belle de toutes les vertus morales, pour autant que le bien commun l'emporte sur le bien particulier d'une personne », dit St Thomas, et il cite Aristote qui, avec enthousiasme, en fait « la vertu excellente entre toutes... *neque est Hesperus neque Lucifer ita admirabilis* » (2). Le Docteur Angélique va plus loin en voyant dans le bien commun « le bien le plus divin », « parce que son universalité le rapproche davantage de Dieu, source de tout bien » (3). D'ailleurs, comme toute vertu morale, la justice légale peut s'appuyer sur une tendance innée et celle-ci est très

(1) « Hoc enim maxime est difficile » (*Ethic.*, Lib. VI, Lect. 5). Voir Ed. Janssens, *Cinq leçons sur la Justice* (*Études religieuses*), 1921, p. 57.

(2) *S. Th.*, II^{a} II^{ae}, q. 58, art. 12, c.

(3) *Ethic.*, Lib. I, Lect. 2. Voir Ed. Janssens, *o. c.*, p. 41.

puissante. Le philosophe démontrera sans peine que l'homme, en s'aimant soi-même, ne s'oriente pas vers un moi individualiste et séparé, opposé aux autres, mais vers un « nous » communautaire, un nous de famille, au sein duquel chacun perçoit d'avance la réalisation de sa personne inviolable. Il s'y oriente de toute l'impétuosité de sa nature même, née de la famille humaine, à laquelle il se sent rattaché par des liens antérieurs à sa conscience.

Seulement qui ne sait combien cette tendance innée a de mal à se frayer un passage à travers l'égoïsme, à vaincre le désir de jouir et de dominer. L'égoïsme se laisse assez facilement captiver par d'autres vertus morales auxquelles il se sait directement intéressé. Il résiste au contraire de toutes ses forces à l'appel du bien commun.

Aujourd'hui nous parlons plus volontiers de justice « sociale », mot qui dépeint plus complètement l'objet de la vertu : le bien de la société. Pie XI plus que tout autre a accrédité cette appellation. Or il a associé étroitement, à la base de l'ordre chrétien, la justice sociale avec la charité sociale (4), position traditionnelle, s'il est vrai que l'Église a toujours proclamé le rôle premier de la charité dans tous les problèmes des relations humaines. Ceci suggère une cause, la grande cause actuelle croyons-nous, de la décadence parmi nous du sens du bien commun.

Notre époque en appelle sans cesse à la justice. La charité est peu nommée et son rôle souvent décrié. Plus d'un lutteur des conquêtes sociales ne voit en elle que le prétexte, opposé par la classe aisée, à ses devoirs de justice. Des adversaires de la pensée chrétienne l'ont accusée de ravaler l'homme en lui enlevant l'orgueil de ses droits. Les juristes l'ont presque oubliée, sinon méprisée, comme inutile, puisqu'elle est informulable en textes de lois. Nombre de chrétiens n'ont-ils pas contribué à la déprécier en la confinant sur le terrain de l'aumône, qui n'est que le dernier remède de la charité, quand elle a essayé tous les autres ? D'ailleurs les mêmes chrétiens ne veulent cette forme de charité que pour les autres : pour eux-mêmes, eux aussi, ils exigent leurs droits. D'autres encore, tempéraments idéalistes, ont au nom de la charité prêché le pacifisme et paru renoncer à des revendications sacrées. Défenseurs ma-

(4) *Quadragesimo Anno* et surtout *Divini Redemptoris.*

ladroits et adversaires mal informés ont ainsi méconnu, chacun à leur manière, l'ardente et noble charité et lui ont fait préférer la justice.

Et cependant si la charité doit être « l'âme » (5) de l'ordre juridique et social que nous souhaitons, nos malheurs ne viendraient-ils pas, pour une grande part, de cette opposition, latente dans les paroles et les attitudes, entre justice et charité, opposition qui conduit à donner à la première le rôle de premier plan, à mettre en elle toutes les espérances, pour ne réserver à la seconde qu'une place complémentaire et même (conclusion logique qu'on ne s'avoue pas) arriver un jour à se passer d'elle.

Or on ne peut se passer d'elle et la justice sociale moins qu'aucune autre vertu. En précisant cette cause de la déroute du sens social, nous serons amené à considérer quelque peu le rapport, qui relie, en les opposant, la justice et la charité, et plus généralement, la justice et l'amour (6). Nous croyons que trop souvent, l'on « abuse » de la justice, ou plus exactement des sentiments et des revendications qu'elle fait naître et qu'ainsi l'on perd la justice elle-même : la charité seule peut la sauver.

Que la justice sociale dépende étroitement de la charité, c'est ce qui saute aux yeux. Sans doute le bien général, contemplé en lui-même, déploie, selon l'affirmation de St Thomas que nous citions plus haut, une excellence, une beauté, une perfection formelle, qui peut plaire souverainement à la raison et semble devoir se suffire. Mais gardons-nous de l'illusion qui était déjà celle de Socrate. L'objet d'une vertu ne peut se contenter d'être une belle idée. La vertu n'est pas encore elle-même, quand elle n'offre qu'une belle forme à la contemplation. Une statue de marbre, si idéale, si achevée que l'ait faite le sculpteur, n'est point un principe d'action et l'on ne se sacrifie pas pour elle, l'eut-on payée très cher.

Toute vertu emprunte sa vie propre au dynamisme profond de l'être moral. C'est là qu'elle puise sa valeur. Or ce dynamisme est amour. Telle est l'explication, à notre sens, de cette thèse, acceptée sur le plan surnaturel par toute l'École et si diversement interprétée : La charité, forme de toute vertu.

(5) Pie XI, *Quadragesimo Anno* (*N. R. Th.*, 1931, p. 638).

(6) Ce ne peut être ici notre intention de traiter à fond le problème des relations de la charité et de la justice, ni d'instituer une critique complète de la justice, vertu « biologique ». Nous nous bornons à nous appuyer sur des faits d'ordre courant.

L'est-elle en effet à la manière d'une pure forme idéale et conceptuelle ou d'un « imperium » exercé du dehors, ou bien plutôt à la façon d'une « âme », selon le mot de Pie XI que nous avons déjà rappelé (7) ?

Ne poussons pas plus loin cette analyse théorique, qui regarde le traité des vertus en général (8). Il nous suffit ici d'une simple constatation au sujet de la seule justice sociale. Le bien commun, comportant normalement le sacrifice d'intérêts particuliers, ne peut faire régulièrement et vertueusement l'objet de mon libre choix que si je suis éclairé et soutenu par l'amour de la communauté. « Dès que l'intérêt s'interpose, la justice pour passer aux actes ne se suffit plus. Il lui faut des lumières que seule la charité peut lui apporter et, quand ces lumières lui ont découvert son devoir, des forces que seul l'amour peut lui donner. ...Seule la charité pourra rendre supportable aux hommes le sacrifice d'un intérêt immédiat » (9). Aussi « dans la mesure même où la charité triomphe de l'égoïsme, a écrit Pie X (10), le sens social s'affine et la justice sociale, cette vertu qui ordonne vers le bien commun les actes

---

(7) « Caritas forma... radix... mater omnium virtutum » (*S. Th.*, II^{a} II^{ae}, q. 23, a. 8). — Cfr Gaston Fessard, *Pax Nostra*, Paris, 1936, p. 137. L'auteur commente l'acte de St Jean de Kenty, courant après les voleurs qui l'ont détroussé, pour leur remettre des pièces d'or oubliées. « Sainte simplicité »... ou « absolue sincérité »... « Peu importe d'ailleurs à quelle vertu on préfère rapporter l'acte du Saint. Puisque toutes les vertus sont « informées » par la charité, c'est-à-dire convergent vers elle en s'élevant et tirent d'elle leur valeur, l'explication dernière est toujours à chercher dans l'intervention de cette puissance mystérieuse qu'est la perfection de la charité ».

(8) L'information par la charité, comprise comme une animation, une valorisation, n'éclairerait-elle pas toute la morale des vertus, en lui imprimant ce caractère chrétien que beaucoup lui désirent ? Nous sommes heureux de pouvoir annoncer sur ce sujet une thèse de doctorat, que prépare le R. P. Gilleman, S. J.

(9) Danset, S. J., *La charité dans la vie économique*, dans *Semaines Sociales de France, Paris, 1928*, p. 331. — La Semaine Sociale de Paris 1928, sur « La Loi de Charité principe de vie sociale » ne fut pas autre chose, comme en témoigne le compte rendu, auquel nous renvoyons souvent, qu'un écho prolongé de la doctrine évangélique du primat de la charité sur la justice pour fonder l'ordre social. On n'y trouvera cependant ni la critique de la notion de justice, ni l'idée de dépendance intrinsèque de la justice par rapport à la charité, deux points sur lesquels nous nous appuyons souvent sans en faire l'objet propre de cet article.

(10) Cité par le Card. Gasparri dans *Sem. Soc., Paris, 1928*, p. 11.

extérieurs des autres vertus, acquiert une plus opérante efficacité ».

La justice sociale appelle d'autant plus la charité à son aide qu'elle est plus impuissante, à elle seule, à déterminer ses droits et à les obtenir. Le bien commun reste souvent imprécis et, même quand il est formulé par les lois, celles-ci ne parviennent pas à imposer ce que des citoyens trop universellement égoïstes veulent leur refuser. « Comme si toute loi, la meilleure même, n'était pas un texte mort, tant qu'il n'est pas soutenu et vivifié par la charité » (11).

N'est-ce pas à cette trop sensible parenté avec la charité que la justice sociale doit l'oubli, la mésestime où la tiennent beaucoup d'esprits trop habitués à la précision du droit strict ? Vague dans son objet, trop peu comprise, n'est-elle pas irrémédiablement vouée à l'insuccès ? Ainsi pensent tous ceux qui ne « croient pas à l'amour », tous les sceptiques de la charité.

C'est alors l'appel aux régimes autoritaires, à moins qu'on ne s'adresse, pour assurer le bien commun et les liens sociaux, au dynamisme propre à la justice individuelle. Celle-ci semble indépendante de l'amour. Rendre à chacun son dû, c'est un idéal précis — la chose due étant nettement déterminée — qui paraît puiser sa règle et son stimulant dans une source intarissable : l'intérêt particulier. La revendication du droit individuel est donc facile et, comme dans la société il n'est personne qui n'ait le sien à défendre, chacun se sentira le plus souvent lésé par la lésion d'autrui. Tous réclameront, pensant à soi. Voilà, croira-t-on, le bien commun sauvé ! L'habileté des gouvernants consistera à trouver les attaches qui relient le bien commun aux intérêts particuliers, pour y appuyer les institutions. Le libéralisme n'a point de principe plus cher en économie ; et autrefois l'Action Française fondait sur son positivisme historique des lois toutes semblables : le système monarchique par exemple devait sa supériorité décisive à ce fait qu'il confie le bien commun du pays à une famille et en fait son intérêt particulier, seul moyen, à tous les degrés de l'organisation de l'Etat, d'assurer la bonne gestion de l'intérêt général. Une fois établies des institutions savamment dosées pour piquer partout l'intérêt personnel du responsable, on peut dire adieu à la charité, ac-

(11) Robert Garric, *La charité source de progrès social,* dans *Sem. Soc., Paris, 1928,* p. 240.

cusée d'accumuler « les nuées » et de reculer l'avènement de l'ordre.

Que d'esprits, et des meilleurs, se sont complus dans cette image d'un monde, où tout serait clair, ordonné selon la pure justice, sans voir l'opposition entre ces conceptions logicistes, terrestres, païennes et l'idéal concret de l'Évangile. Celui-ci connaît trop « ce qui est dans l'homme » et « de quoi l'homme est fait » pour ne pas chercher le salut social dans la révélation « du Père qui est dans les cieux ».

Non, ne nous faisons pas illusion. La justice — surtout celle des droits particuliers — peut apparaître comme la vertu claire par excellence. Elle peut donner à tous les égoïsmes insatisfaits la persuasion que grâce à elle tout ira bien sur la terre et qu'il suffira d'obtenir ses « droits » pour satisfaire tous ses désirs. Est-ce que chaque parti politique réclame autre chose que la justice et les droits : ceux des ouvriers, de la bourgeoisie, des capitalistes ; ceux de la religion, de l'école, de la famille, de l'enfance ou de la vieillesse... ? Et c'est à l'intérieur du pays la revendication à demeure, la lutte incessante, sans autre remède que l'écrasement des partis faibles par le parti dictatorial. Sur le terrain international, c'est encore la justice que chaque pays réclame ; et la guerre sans merci qui nous accable depuis cinq ans, c'est au nom de la justice qu'elle a été déchaînée par les nations « pauvres » réclamant leurs « droits » contre les nations « riches ».

L'universelle revendication et son résultat le plus clair, la guerre, devraient nous faire réfléchir. Nous devrions commencer à nous douter que cette vertu, soi-disant si claire, invoquée par chacun en sa faveur avec une si entière conviction, mais qui précipite, toujours à nouveau, familles, nations, monde dans des conflits inextricables, cache une antinomie irréductible à ses propres forces ([12]). En fait, si beau que soit, du point de vue formel, l'idéal de rendre à chacun son dû, la justice, isolée artificiellement, comme on le fait sans cesse, de sa forme nécessaire, l'amour ([13]), ne laisse plus aux hommes, pour s'unir

(12) « La justice même est toute désarmée avec son exactitude, sa précision, sa rigueur, tant que la charité ne vient pas la vivifier ». *Ibid.*, p. 243.

(13) Cfr Thils, *Tendances nouvelles en Théologie morale*, Gembloux, 1940, p. 81.

à leurs semblables, que les droits qui les opposent (14). Si donc on prenait la justice abstraite et le pur droit comme terme ultime des espérances, ainsi que le fait instinctivement l'égoïsme humain, l'on établirait comme « reine et maîtresse » de l'univers la revendication, la guerre.

L'expérience ne montre que trop que la guerre fut souvent l'état habituel de l'humanité, les hommes ne cessant de se battre que quand ils n'en pouvaient plus et pour se préparer à recommencer. Pourquoi s'en étonner ? Rien ne jaillit plus spontanément de l'intérêt individuel et de l'égoïsme (j'allais dire de l'instinct biologique), plus encore de la passion, que la revendication aveugle des droits ou de ce qu'on estime tel. D'après de bons observateurs, le symptôme le plus précoce de la psychologie anormale n'est autre que la revendication exagérée, décorée du nom de justice (15). L'on devrait se souvenir de ce danger qui guette toutes les revendications des hommes de se faire excessives, exclusives, aveugles, nullement vertueuses et bien vite teintées d'anormalité, si elles ne veulent suivre que leur propre loi.

La revendication à demeure : tel est l'abus de la justice qui ferme radicalement la voie à l'amour du bien commun. Et pour nous en guérir, il faudrait nous décider à ne plus opposer justice et charité, mais à voir dans la justice une réalisation de l'amour (16). Non qu'elle n'ait son objet propre qui la distingue de l'amour — et encore davantage, sur le plan surnaturel, de la charité. Mais en dehors de l'amour qui l'informe, l'objet de la justice ne contient pas en soi-même, malgré l'illusion contraire (et de là le danger !), sa parfaite intelligibilité, ses bor-

---

(14) Cfr Sertillanges, O. P., dans *Semaine Sociale de St Etienne*, 1911, p. 93 (résumé par Cuche, dans *Influence de la charité sur l'évolution du droit*, dans *Sem. Soc., Paris, 1928*, p. 181) : « La justice à un certain point de vue est anti-sociale, non qu'elle combatte l'ordre social, mais parce qu'elle implique une déficience de la charité, qui est pour le chrétien la seule vraie base de l'ordre social, comme l'était déjà pour Aristote l'amitié de nature entre les hommes, nom païen de la charité ».

(15) Cfr Et. De Greeff, *Le sentiment d'injustice subie en justice criminelle*, dans *Annales Médico-Psychologiques*, mars 1935 (tiré à part, p. 9).

(16) Cfr Madinier, *Conscience et Amour*, Paris, 1938, p. 126 suiv.

nes, ses mesures, son « milieu » vertueux ([17]), ni surtout la valeur d'union, que cependant il devra dégager, libérer après soi, pour répondre à la mission de la justice.

Avant d'engendrer les revendications, la justice demande d'abord le respect des droits d'autrui. Cela suppose qu'on lui veuille du bien, qu'on l'aime. La justice ne se passe donc pas de la charité. Un animal n'a point de droits : c'est qu'il ne peut devenir objet d'amour, n'étant pas une personne. La personne vaut par elle-même, en tout état de cause et pour toujours. Toujours elle révélera une bonté estimable et aimable en soi. C'est pourquoi on ne pourra lui enlever la vie, ni la lui diminuer par coups et blessures, ni lui arracher ce qu'elle a occupé la première ou acquis par son travail, pour subvenir à sa propre existence, à celle des membres de sa famille, unis à sa vie ou nés d'elle. L'homme a des droits parce qu'il est aimable en soi. Lui rendre ses droits stricts, ce ne peut être autre chose que lui donner l'amour qui lui est dû, l'amour minimum. C'est vouloir qu'il soit, non une chose ou un animal, mais quelqu'un et le poser comme tel ([18]).

Si j'agis en vertu de « cette justice aimante et aimée, autrement perspicace que la justice aux yeux bandés, et seule capable d'instaurer la paix, splendeur de l'Ordo amoris (S. Augustin) » ([19]), mes revendications, sociales ou individuelles, n'en seront certes pas affaiblies — la charité est la vertu ardente par excellence ([20]) — mais orientées vers l'amour d'autrui, sublimées par lui et incapables de jamais perdre de vue, sous prétexte du « mien », le « tien », et, pour mieux dire, le « nô-

(17) Cfr Sertillanges, O. P., *Philosophie morale de St Thomas,* Paris, 1942, p. 171, n. 5. — La définition de la justice qui est proposée au n. 6 met bien en relief le caractère personnel que l'auteur réclame pour cette vertu : « Une disposition de l'âme, selon laquelle, d'une volonté constante et perpétuelle, on traite chacun selon ses droits ». — On pourrait proposer cette autre définition : « Vertu morale qui nous fait respecter la personne — et sur le plan surnaturel, la personne de notre frère — au moins selon ses droits ».

(18) Cfr Madinier, *o. c.,* p. 129.

(19) Danset, S. J., *La charité dans la vie économique,* dans *Sem. Soc., Paris, 1928,* p. 324.

(20) Cfr Thils, *L'Eglise et nos institutions,* Bruxelles, 1944, p. 65-66, où l'auteur oppose l'esprit de service à la fausse condescendance. S'il suggère de remplacer le mot « revendications » par « nos désirs profonds et nos appels insistants », ce n'est certes pas pour les diminuer, mais pour les renforcer : « Humblement, simplement »... mais beaucoup plus audacieusement...

tre ». Jamais le bien commun n'en sera absent. Bien plus le premier revendicateur en moi des droits les plus individuels, ce sera le bien commun lui-même. Nous rejoignons ainsi cette vérité, de plus en plus acceptée aujourd'hui, à la faveur de l'interdépendance de plus en plus évidente entre les hommes, savoir : que tous nos droits individuels sont sociaux de quelque façon et que, le moi étant secondaire, c'est le nous, le nous spirituel, le nous d'amour qui est premier ([21]). Non certes un nous matériel, je ne sais quelle collectivité monstrueuse, où le moi serait noyé et confondu, univers panthéistique. Etat divinisé, flux racial du sang... Le nous spirituel pose au contraire le moi, mais un moi d'amour, vacciné contre les atteintes de l'individualisme.

Il n'est donc pas étonnant que l'Eglise, au risque de mécontenter les illusionnés de la pure justice, mette et remette toujours son espoir « par-dessus tout dans la charité, reine et maîtresse de toutes les vertus » ([22]). Il n'est pas étonnant non plus que la justice la plus élémentaire disparaisse bientôt partout où s'éteint l'amour.

En ces dernières années, devant la faillite des institutions qui nous régissent depuis cent cinquante ans, on a prononcé de divers côtés le nom de « communauté ». Ne parlons que pour mémoire de la communauté « nazie » qui n'apporta aux hommes ni la révélation d'un amour, ni la rénovation de la personne, mais bien le règne brutal d'un égoïsme collectif, dont on put mesurer la férocité à plus d'un fait.

Tout au contraire nous faisons allusion à l'effort de divers écrivains, en France par exemple ([23]), pour restaurer au sein du groupement, de la nation, de la famille humaine universelle, plus profond que les droits qui opposent, l'élément commun qui associe. La « communauté » est alors soigneusement distinguée du concept juridique de « société ». Celle-ci, créée par le contrat, repose sur un équilibre de droits, eux-mêmes trop

(21) Ce point de vue enlèverait à certaines thèses de morale leur caractère individualiste. Par exemple le droit de légitime défense apparaîtrait plutôt comme une délégation justifiée au nom du bien commun, que comme un geste presque biologique de l'égoïsme.

(22) Léon XIII, *Rerum Novarum*, Conclusion.

(23) Par exemple les divers collaborateurs des *Cahiers de la Communauté Française*, sous la direction de François Perroux, Professeur à la Fac. de Droit de Paris.

étayés sur des revendications mutuelles pour ne pas faire saillir les intérêts ennemis. La « communauté » s'appuiera sur une œuvre à créer, sur une entreprise à mener ensemble, réalités tangibles, dont la valeur sera d'autant plus grande qu'elles seront davantage instituées, avant toute intervention du droit positif, par la nature même. Ces réalités offriront donc un fondement solide à un statut juridique des diverses communautés, famille, commune, nation, communauté de travail, etc., appelées désormais des « Institutions ». C'est du moins ce qu'ont proposé des juristes renommés, Hauriou, et après lui Renard (24), qui accorda la pensée de son maître à une philosophie de la communauté humaine et plus encore à la théologie du Corps Mystique.

Est-ce à cause de ces développements philosophiques et théologiques, trop étrangers à la science juridique ? Toujours est-il que la pensée de ces deux initiateurs n'a éveillé, semble-t-il, qu'un faible écho parmi les hommes de droit. Explicable peut-être, cet échec relatif n'en reste pas moins infiniment regrettable. Ne s'agissait-il pas en effet d'imprimer à l'ordre juridique une tendance communautaire, « institutionnelle », vraiment trop absente et trop combattue, dans notre Code actuel, par le primat des valeurs individualistes ? Se laisser fasciner par les droits individuels et reconnaître avant tout le règne du contrat, c'était orienter le droit vers un pur équilibre d'exigences opposées, équilibre que l'on prétend bien rendre de plus en plus parfait et auquel la charité est étrangère et de plus en plus inutile. L'erreur cachée sous un tel effort, et « la révolte » de la vie réelle « contre le Code » (25) qui s'en est suivie, ne doivent plus être démontrées. Une pensée juridique, qui au point de départ déjà se passait de la charité, ne pouvait pas la retrouver au terme. Au contraire si les hommes de loi voulaient un jour voir résolument dans le droit une création de l'amour, ils ne manqueraient pas de l'acheminer de plus en plus à sa vraie mission, qui est de constituer la communauté, la famille humaine à tous ses degrés, d'« instituer » les groupements que la nature, les rapprochements sociaux, la collaboration sous toutes ses formes créent et élargissent sans cesse. Une fois établi,

(24) Hauriou, *La théorie de l'Institution,* dans les *Cahiers de la Nouvelle Journée,* 1935, t. IV. — Renard, *L'Institution,* Paris, 1923 ; *La Philosophie de l'Institution,* Ibid., 1939.

(25) Ph. De Soignie, *La révolte de la vie économique contre le Code,* extrait de *Bulletin d'Etudes et d'Informations,* février 1934.

un tel droit ne congédierait pas l'amour ; il n'aurait fait qu'asseoir sa demeure et lui permettre d'habiter parmi les hommes et de les unir. C'est ainsi que le droit institutionnel est appelé à manifester, poser, protéger, élargir sans cesse le règne de l'amour ([26]).

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas besoin ici de passer par le moyen juridique de l'Institution, nous qui posons directement notre recherche sur le terrain de la morale. Edifions d'emblée la communauté humaine sur son fondement le plus solide, le plus décisif, le plus attirant, l'amour mutuel. Si l'homme est frère de l'homme ([27]), comment pourrions-nous croire qu'une société de contrat satisfasse jamais à ses besoins profonds, à ses exigences personnelles ? Assurons à chacun ses « droits », puisque c'est le minimum de l'amour, mais gardons-nous, en accomplissant ce devoir :

1° de créer une atmosphère de revendication qui tue l'amour au nom duquel nous observons et réclamons les droits ;

2° de croire que, ce devoir une fois accompli, tout serait accompli, et que les droits étant satisfaits, nous soyons quittes

---

(26) Renard a défini l'institution une « intimité organisée » (*Théorie de l'Institution,* Paris, 1930, p. 310). Partout donc où la nature pose une intimité entre les hommes — et où ne la pose-t-elle pas, depuis la famille jusqu'à la société humaine universelle, en passant par tous les intermédiaires ?... — il y aura lieu d'établir un jour un statut institutionnel, qui fixe les règles de la collaboration que doivent apporter les membres au bien commun du groupe. — On voit que « l'âme de l'Institution, c'est la charité » (Duthoit, *Ombre et lumière sur la notion de charité,* dans *Sem. Soc., Paris, 1928,* p. 78). En effet à côté du rôle éléémosynaire de la charité, son rôle principal est d'être l'« organisatrice d'Institutions autour desquelles les intérêts s'aggrègent et qui sont les intermédiaires obligés entre les individus et l'Etat » (Duthoit, *ibid.,* p. 76. L'auteur donne comme exemple les corporations du Moyen Age et, aujourd'hui, les allocations familiales). Vues très justes, que d'ailleurs la doctrine de Renard déborde de beaucoup, en généralisant et en approfondissant la notion d'Institution.

(27) Cfr Pie XII, *Summi Pontificatus* : « Merveilleuse vision qui nous fait contempler le genre humain dans l'unité de son origine en Dieu : « Un seul Dieu, Père de tous, qui est au-dessus de tous et en toutes choses et en chacun de nous » ; dans l'unité de sa nature, composée pareillement chez tous d'un corps matériel et d'une âme spirituelle et immortelle ; dans l'unité de sa fin immédiate et de sa mission dans le monde ; dans l'unité de son habitation, la terre, des biens de laquelle tous les hommes, par droit de nature, peuvent user pour soutenir et développer la vie ; dans l'unité de sa fin surnaturelle : Dieu même à qui tous doivent tendre ; dans l'unité des moyens pour atteindre cette fin ».

les uns envers les autres. En réalité la justice n'a rien accompli, si elle n'a pas fait éclore la collaboration, la communauté, c'est-à-dire l'amour mutuel.

La justice a besoin d'entente, d'union, de cordialité, de mutuel respect, de toutes les manifestations du mutuel amour — pour exister d'abord, être exactement comprise et mesurée, ensuite pour se maintenir et se développer. Car il est clair que l'amour mutuel poussera les citoyens à développer la justice, à préciser, à mettre de plus en plus en sécurité les traitements mutuels dont ils se reconnaissent les uns envers les autres redevables ([28]). Mais en progressant ainsi, redisons-le, ils peuvent se tromper lourdement et tout gâter, si ces droits toujours nouveaux qu'ils inscrivent dans la législation et qu'ils s'accordent les uns aux autres, devaient s'imposer dans un esprit de revendication, soit que les uns exigent trop ou trop vite, soit que les autres (cas bien plus fréquent !) refusent trop et trop longtemps. Le progrès de la justice est une conquête délicate, puisqu'il s'agit de vaincre des frères. Mené dans un esprit de lutte, inévitable devant les résistances, mais qu'exaspèrent trop souvent la souffrance ou la passion ou les partis, il aboutit à élever davantage les citadelles adverses. Au contraire, réclamés dans une atmosphère de fraternité, les droits nouveaux élargiraient la base des rapports mutuels et de la collaboration. On voit apparaître ici la tâche principale que les gouvernants devraient assumer : celle de susciter, d'entretenir la collaboration, l'esprit de communauté. Nous en reparlerons.

Résumant ce que nous avons dit jusqu'ici, nous voyons la cause principale de notre impuissance à sentir en commun dans l'abus qu'on fait de la justice. Prônée comme l'idéal de la vie sociale, elle masque la charité, la fait oublier ou mépriser, alors qu'elle lui doit la vie. Et dès lors, privée de son « âme », de sa « reine et maîtresse », elle se confond bientôt avec la revendication et élargit de plus en plus les désunions.

A cet abus de la justice, l'égoïsme humain incline de lui-même. Pourtant une part décisive de responsabilité — et ce que nous disions plus haut de l'Institution l'insinuait assez — revient aux institutions individualistes qui sont nôtres depuis la Révolution française et l'adoption du Code Napoléon. Il y a

(28) Cfr Madinier, *o. c.*, p. 69.

longtemps que leur procès a été fait (29). En voulant égaliser les citoyens et supprimer les privilèges de classe, elles ont arraché l'homme à toutes les communautés naturelles dont il faisait partie et consacré le remplacement de la personne par l'individu. Nous avons rappelé plus haut combien la personne humaine postule une existence communautaire. Le principe de l'égalité de tous devant la loi dépouillait imprudemment chaque citoyen de toutes ses attaches, à son passé comme à son présent, à sa région, à sa commune, à ses mœurs locales ; elle l'arrachait à son métier, à sa profession, dont aucun signe ne pouvait plus rappeler l'ancienne organisation, à sa religion, celle-ci devenant indifférente à l'Etat, à sa langue, la langue devant être une comme la nation elle-même. Il ne subsistait que les sociétés d'intérêt, créées par un contrat économique. C'était enlever au citoyen sa personnalité concrète, faire de lui un « abstrait », une individualité pure. L'homme ainsi appauvri, dépouillé de tout, se mit tout naturellement à se débrouiller devant l'immense machine Etat. Tous les biens auxquels il continuait à tenir, depuis sa religion jusqu'à son argent, étaient abandonnés désormais à son effort particulier, à son effort de parti. Le parti en vint à occuper tout son horizon. La multiplication des intérêts particuliers appauvrit le bien commun, lequel n'est plus l'intéret de personne, sinon des administrations.

Le mal a certes atteint plus profondément la France, où la centralisation étatique était naturellement d'autant plus monstrueuse qu'elle saccageait un plus grand nombre de diversités. En Belgique nous avons mieux résisté. Et pourtant que d'intérêts nous divisent, qui devraient faire partie du bien commun, revendiqué également par tous les partis : la religion, l'enseignement, la langue...

Bref le parti a tout envahi et le programme du parti comme les mœurs de partis ont balayé le sens du bien commun, dont il ne nous restait même plus assez en 1940 pour reconstituer la nation devant le danger extérieur. Nous sommes fiers de la révolution de 1830 : elle a conquis notre indépendance et unifié nos provinces. Mais nos jeunes constituants, en soumettant nos régions si diverses au nivellement imité de nos voisins, ont vrai-

(29) Nous ne prétendons pas ici, cela va sans dire, établir un bilan complet, profits et pertes, des institutions issues de la Révolution française.

ment trop saccagé nos institutions ancestrales, qui nous conservaient des mœurs de petites communautés. C'étaient ces mœurs cependant qui nous avaient acheminés à l'union. Et ne restaient-elles pas, dans la masse, les plus puissantes gardiennes du sens du bien commun ?

II

Il est temps de passer à notre seconde question et de parler plus explicitement du remède qui nous rendrait le sens du bien commun. Nul doute qu'il ne puisse en exister d'autre que la prédication — par nous chrétiens de la charité, par tous de l'entente cordiale, de l'amour.

Qu'on ne se récrie pas devant une proposition, que certains taxeront peut-être d'idéalisme et de naïveté. Nous rappellerons tout à l'heure toutes les ressources qu'un tel programme rencontrera dans nos populations, à condition qu'il se trouve des hommes, et surtout des chefs, pour « croire à l'amour ». Non un peuple n'est pas incapable de trouver le chemin de l'entente et il ne demande qu'à le suivre. Dans une nation où la liberté est encore assurée et qui compte s'en servir, pour transformer, sans violence, ses institutions, tout homme, tout dirigeant surtout peut exercer un immense rayonnement. Mais il faudrait unir les efforts et lancer résolument les mots d'ordre de la collaboration. Quels sont-ils ?

Tout d'abord n'espérons pas trop dans un patriotisme de surface, qui ne serait dû qu'à la guerre et se réduirait à la haine commune de l'ennemi. Sans doute ce sentiment affermit la nation devant le danger et soulève la résistance. Mais il est trop voisin, par son origine, du simple intérêt égoïste, pour n'être pas souvent suivi de dures désillusions, comme l'expérience actuelle l'a démontré en plus d'un pays.

Espérons bien davantage, comme nous l'avons dit dès le début, dans l'attrait qu'exercera nécessairement la beauté du bien commun, si l'on sait en parler d'une manière concrète. Faire briller devant tous les yeux notre patrimoine national à sauver, l'avenir à bâtir ; tracer le tableau d'un pays uni et fort, où le travail, la culture, la paix, les joies honnêtes, celles de la famille, celles de l'âme surtout seront assurées dans l'ordre et la discipline (tous biens antérieurs aux partis) : c'est accomplir une œuvre de sain optimisme, qui demande de la foi, de l'idéal,

mais dont la nécessité s'impose. Le peuple, au milieu de ses privations, de ses angoisses, a besoin d'entendre dans les discours et de lire dans les journaux autre chose que des récriminations : il doit pouvoir élever ses regards vers le bien commun, croire et espérer.

Mais par-dessus tout, disons et redisons qu'il faut nous entr'aimer et que le salut viendra de cette orientation profonde des âmes vers l'entente. On fait à la charité, nous l'avons déjà remarqué, mauvaise réputation : on l'associe à l'humiliation de l'aumône ; on l'identifie à la faiblesse, on en fait la vertu de ceux qui se laissent battre. A nous de montrer en elle la vertu essentiellement active, « centre moteur de toute vie » ([30]), « principe de la vie sociale, sommet de la doctrine sociale catholique » ([31]).

C'est elle qui nous oblige à lutter, à créer des partis et à les soutenir par l'effort et le combat. Mais c'est elle aussi qui entretient dans les âmes la flamme de la générosité désintéressée, du dévouement, du don de soi, sans laquelle nos luttes s'éternisent dans l'irritation et l'âpreté croissantes et bientôt dans la déloyauté. On dit : « Nos droits d'abord ! ». Affirmons que la justice n'est pas préalable, mais qu'elle découle de l'amour comme de sa source. Sans l'amour, on ne nous accordera pas non plus nos droits. Or cet amour, nous devons l'inspirer aux autres en le pratiquant nous-mêmes. L'habitude d'opposer à autrui l'exigence absolue des droits est fatale.

Amour pratique, et donc tolérant. Encore un mot mal compris. Pourrions-nous cependant imaginer le beau visage de la patrie future sous les traits tout artificiels de l'uniformité ? Ce ne serait plus un visage, mais un masque. Seul un régime de force peut réussir cette caricature de société humaine. Beaucoup de nos compatriotes, élevés depuis la naissance dans un parti, ne se sont peut-être jamais sérieusement mis devant ce problème : Je dois vivre avec un grand nombre de compatriotes qui ne pensent pas comme moi. Puis-je les forcer à penser comme moi ? Ou bien vais-je exiger de penser à ma guise sans plus me soucier d'eux ? Telles sont les solutions de l'intransigeance, toutes deux ennemies de l'esprit communautaire. L'une

(30) Charles Flory, *La charité et les conflits de la vie civique,* dans *Sem. Soc., Paris, 1928,* p. 344.

(31) Card. Gasparri, dans *Sem. Soc., Paris, 1928,* p. 9.

celle de la dictature, l'autre celle du libéralisme. L'amour exige tout autre chose que la domination ou l'isolement.

« Nous estimons que pour établir une paix durable et véritable, l'organisation internationale doit exiger de chaque nation, qu'elle garantisse par la loi et respecte en fait les droits innés de l'homme, de la famille, *ainsi que celui des minorités vivant sur son territoire* ». Ce sont les Evêques américains ([32]) qui parlent ainsi. Respect des minorités. Il faut savoir aimer les autres tels qu'ils sont. Non pas se retrancher chez soi, ce qui s'appelle, par euphémisme : Ne réclamer que la liberté ! Mais offrir un compromis qui permette la collaboration. Laissons aux autres le droit de différer de nous, sans pour autant nous séparer d'eux. Nous ne renoncerons nullement à une prudente indépendance : nos enfants ne doivent pas se rendre au cinéma malfaisant sous prétexte de collaboration. Mais une collaboration bien entendue ne déciderait-elle pas bon nombre de pères de famille non croyants à combattre avec nous le cinéma malfaisant ?

Nous parlons donc d'une tolérance « constructive », très différente d'un simple opportunisme. Notre compréhension d'autrui, notre volonté d'entente doit, croyons-nous, amener l'adversaire à considérer notre programme avec plus de sympathie et d'attention et à se laisser gagner du moins à certaines des positions que nous défendons — à un programme de loi naturelle, par exemple.

La tolérance ne suppose pas seulement la largeur d'esprit. Elle ne va pas sans une certaine confiance en autrui. L'intolérance naît trop souvent d'un complexe d'infériorité, instinctif ou délibéré. Chercher à comprendre autrui, le laisser exposer ses idées, lui concéder même loyalement une part de gouvernement, tout cela suppose qu'on le croit capable de quelque bien, ou, en tout cas, de ne pas abuser. Seul un régime de confiance obtient de l'adversaire qu'il n'abuse pas. Notre Constitution nous garantit nos droits, cela ne peut-il nous suffire ? Au contraire, en revendiquant avec intransigeance le monopole du bien, ne forçons-nous pas nos adversaires à se faire les ennemis de tout ce qui est bien ([33]) ?

(32) Cités par les journaux, par ex. *La vie populaire*, 14-1-45, p. 3.

(33) Cet effort d'entente est essentiel au régime démocratique. Un article de *Temps Présents* (8 déc. 1944, p. 7) le redisait dernièrement à l'adresse d'un « démocrate du type sectaire » : « Non, la démocratie ne con-

De nouveau l'objection est là, évidente : « Vous serez dupe ! L'amour n'a rien à dire en politique. Aussitôt dans la place, l'ennemi agira en sectaire ». Et l'on conclut : « Nous devons être sectaires, nous aussi ! ». — Et cependant à l'encontre, nous dirons et nous répéterons : Le sectarisme, voilà l'ennemi ! Si l'on ne veut pas, pour sauver le bien commun, de la solution dictatoriale, il faut retrouver le moyen de s'entendre : respect, tolérance, confiance, accord.

C'est ici qu'il faut parler de l'abus du parti. Nous avons déjà distingué l'amour du bien commun d'un simple intérêt collectif né de la guerre. Nous ajoutons : Aimer la patrie, ce n'est pas seulement aimer une terre, des paysages, des monuments, des maisons — dont la nôtre — avec des habitudes et des mœurs qui nous plaisent, bref un habitat, mais c'est aimer des habitants. Nous n'aimons pas notre patrie, si nous n'aimons que notre parti.

Supprimer autoritativement les partis au profit d'un seul, c'était l'erreur des vaincus d'aujourd'hui. Avoir des points de vue différents, des convictions politiques, des croyances, des intérêts différents, dont on discute, dont on écrit dans les journaux, que l'on défend en créant des partis, c'est inévitable, et, en ce sens, rien de plus humain, de plus tolérable, pourvu que personne ne soit intolérant. Et même rien de plus utile, si l'on sait conserver la modération, le respect des autres.

Mais gare à l'abus du parti ! Il faut qu'au sein de tous les

---

siste pas dans le droit pour la moitié plus un de la nation de réduire à néant la moitié moins un, mais au contraire dans le respect des minorités, même électoralement vaincues... le respect des originalités individuelles et collectives. Qui ne le comprend pas n'est qu'un fasciste inconscient». L'auteur trouve le type du vrai démocrate en S. François d'Assise, lequel, selon Chesterton, « a considéré tout homme comme un frère et toute créature comme une sœur ». — Dans le même numéro, on protestait, cette fois à l'adresse d'un orateur catholique, contre « une attitude de défiance et de lutte défensive hargneuse, qui est à l'opposé de l'œuvre constructive, positive, que nous devons mener en union fraternelle avec tous les français », et où perçait « un mélange de complexe d'infériorité et de totalitarisme catholique extrêmement désobligeant qui conduirait les catholiques à une impasse ». Critique exagérée ? — Dans le cas particulier, je n'en sais rien. Mais elle nous met utilement en garde contre un défaut auquel nous sommes portés comme d'autres, bien que pour d'autres raisons : car souvent « plus les passions sont désintéressées, et plus elles portent à ériger en absolus des objets qui, appartenant au domaine politique, ne sont jamais que relatifs et contingents » (Flory, *l. c.*, p. 351).

partis, résonne toujours la voix de la commune patrie. Elle doit parler plus haut que le parti et nous pousser aux solutions d'entente, à l'estime mutuelle, aux concessions.

Le sectarisme, voilà l'ennemi ! Dans chaque camp, des voix devraient s'élever contre le sectarisme et réclamer une épuration de ce point de vue, autant chez soi que chez les autres. Le sectarisme, c'est l'esprit de parti érigé en système, en règle absolue, inspirant tous les actes. Le parti alors se fait exclusif, tyrannique. Intolérant pour les autres, il ne songe qu'à les écraser. La majorité a tous les droits, la minorité n'en a aucun. La discipline du parti fait fi autant des exigences vitales de la nation que de la bienveillance due à tous les compatriotes.

Abandonnons une bonne fois ces exclusivismes, comme des formes à peine déguisées de la dictature (il y a hélas une dictature de parti !). Rétablissons la loyauté des discussions, le respect de l'adversaire, la pondération dans les paroles, l'horreur des injures et des cris. Bannissons à jamais les réponses par claquements de pupitres. Au pilori les procédés violents, genre « propagande » ! Exposons nos idées et laissons les autres exposer les leurs librement, pourvu que leurs procédés restent pacifiques et sauvegardent la moralité publique. Permettons ainsi à une population traditionnellement pondérée, d'utiliser sa sagesse. Comment espérer qu'elle garde la tête lucide pour se gouverner, si on l'excite sans cesse aux solutions extrêmes ? Et comment espérer que les chefs restent dignes, ou que les dignes consentent à devenir des chefs, s'ils se savent d'avance voués à la défiance systématique, aux interprétations malignes, au langage méprisant, et, après la « chute » comme on dit, à l'ingratitude la plus inhumaine ([34]) ?

Volonté d'entente, large tolérance pratique, confiance mutuelle, respect des personnes et des idées dans le cadre de la mora-

(34) Nous pensons à un chef de gouvernement, que sa loyauté et son courage, et les services inappréciables et aujourd'hui évidents qu'il rendit au pays pendant la guerre, et encore le triomphe modeste de sa rentrée.. n'ont pu sauver d'une critique grossière et méchante. Notre système de revendications systématiques exile les sentiments simplement humains. — Les chefs qui ont eu le courage des moments difficiles tombent au milieu de l'indifférence ou des injures, tandis que sur leurs brisées d'autres, qui peut-être ont réservé leur gloire, triompheront sans péril... L'instabilité gouvernementale est responsable de ces faits où l'intérêt personnel et l'intérêt de parti sont préférés, même par les gouvernants, au bien commun.

lité nationale, tout cela demande une certaine dose de renoncement, d'oubli de soi. Le sentiment de justice, s'il était seul, nous orienterait toujours, nous l'avons dit, vers le moi et le mien, vers la revendication, à l'exclusion du toi et du tien et de tout esprit communautaire. Encore une fois, nous ne disons pas : Ne réclamez pas vos droits. Nous disons : Faites-le dans un esprit d'entente et de confiance ; Réclamez la justice vraie, celle qui vient de l'amour et ouvre les voies à l'amour. Que deviennent au foyer les relations mutuelles, une fois qu'on y réclame avant tout ses droits ? La famille est morte. Pourquoi oublierait-on que la nation doit être une famille et qu'à tous les degrés où l'homme collabore, il doit s'établir en communauté. L'oubli de soi, le renoncement naît spontanément de l'amour et il ne peut naître que de l'amour, dont ensuite il vivra.

Pourquoi faut-il qu'en pleine guerre, alors que des villes entières, terrées dans leurs caves, toujours exposées à la mort. font preuve d'un moral élevé et de bonne humeur quand même, pourquoi faut-il que d'autres, et les journaux en tête, débordent de récriminations amères, où l'on n'entend gémir que le petit intérêt personnel ?

Qu'on nous comprenne bien ! Nous ne refusons pas à notre population le droit de demander des allègements trop urgents, mais nous regrettons de trouver tous les jours, dans une presse d'ailleurs bien intentionnée, le ton perpétuellement revendicateur et menaçant, et surtout la critique partiale, qui masque à peine la volonté farouche de se sacrifier le moins possible pour la communauté.

Dans un pays en guerre, il est toujours interdit de critiquer les ordres de l'autorité militaire en campagne. Non qu'ils soient infaillibles. Mais il faut avant tout bander toutes les forces vers l'exécution : le salut du pays en dépend. Un assainissement monétaire de grande envergure, comme celui qui s'impose à des finances nationales exploitées pendant quatre ans par l'ennemi, est une opération de salut public : elle exige la même discipline. S'il y a insuccès relatif, les critiqueurs n'en porteront-ils pas une part, peut-être la grande part, de responsabilité ? Tous ceux qui assument l'honneur d'influencer l'opinion, ne devraient-ils pas dire : Criticables, ces mesures, c'est possible. Mais le devoir et l'honneur pour tous, c'est de bander l'effort commun vers l'exécution. Une mesure de ce genre sus-

citera toujours de nombreux problèmes particuliers. On peut en demander la solution équitable à un ministre, et même la lui suggérer, non certes du ton péremptoire dont on userait envers un valet à moitié ignorant, mais avec la déférence, l'« honorabilité », la confiance qu'assurent la maîtrise de soi et un juste renoncement à ses susceptibilités. Un gouvernement a droit au respect. Certains souriront. Mais notre démocratie meurt d'en manquer, et la presse n'en est-elle pas responsable ?

Plus apparent encore le rôle de l'oubli de soi en face des lois fiscales, qui en temps de guerre se font plus lourdes et en même temps plus obligatoires à la conscience. Nous n'avons pas ici à interpréter des lois de ce genre du point de vue technique. Mais il est permis au moraliste d'estimer qu'un impôt sur l'accroissement du patrimoine n'a rien d'injuste dans les circonstances actuelles. Toute loi fiscale demande à être adaptée de près aux cas particuliers. On obtient ce résultat par des amendements successifs. Mais ne pense-t-on pas que des sentiments communautaires — qu'on pouvait attendre en tout cas de la presse nationale — et un juste oubli de soi devant le bien commun auraient fait admettre d'emblée la thèse fondamentale d'un tel impôt, savoir qu'un accroissement de patrimoine, quel qu'il soit, réalisé en Belgique, même indépendamment de toute action malhonnête ou antipatriotique en soi, mais à la faveur d'une guerre fatale à la communauté et au moment où l'occupation du territoire mettait toute l'économie nationale au service de l'ennemi, qu'un tel accroissement, dis-je, est sans injustice appelé par la nation à lui faire retour (35).

(35) De cette thèse, nous pouvons à peine esquisser une démonstration : Qu'il s'agisse en effet des entreprises, si nombreuses, qui ont livré à l'ennemi, involontairement, comme nous le supposons, — ou de celles qui devaient servir avant tout les besoins de la population belge, entreprises alimentaires, agricoles, etc., lesquelles ont bénéficié dans des proportions énormes d'un marché noir même honnête, — ou enfin qu'il s'agisse de la vente d'objets de luxe : objets d'art, fourrures, etc., de spéculation sur l'or ou sur les titres, on démontrera sans peine, croyons-nous, que tout accroissement *véritable* de patrimoine (nous ne parlons pas du simple entretien d'une entreprise ou d'un foyer), a profité d'une situation trouble et d'une vaste injustice infligée par l'ennemi à la nation entière. Et dès lors il apparaît, du point de vue soit de la justice sociale, soit même, en certains cas, de la stricte justice commutative, que ces augmentations ne peuvent être considérées par les bénéficiaires comme des propriétés personnelles de tout repos, comparables aux gains normaux du temps de paix. Le moins qu'on doive dire, c'est qu'elles sont *essentiellement grevées de lourds devoirs communautaires,* qui n'échap-

Tant de nos compatriotes ont donné pour la cause commune le prix du sang, non seulement sur les champs de bataille, mais dans les prisons, les tortures. Tant d'autres souffrent depuis cinq ans dans les camps d'Allemagne. Il en est tellement qui sont gravement atteints dans leur santé, leur famille, leurs affections, leur fortune, qui ont vu abattre leur demeure, exproprier et détruire leurs entreprises. Qui donc doit les dédommager du moins au maximum du possible ? Ne répondons l'Etat qu'à la condition de comprendre que l'Etat, c'est nous. Nous savons déjà que notre maximum ne répondra pas aux besoins. Dans ces conditions, serait-il juste de disputer à la communauté, non pas même des patrimoines, mais les accroissements qu'au sein de la catastrophe, quand les autres perdaient tout, les heureux ont pu y ajouter ? Mais on ne dit pas, on ne répète pas assez que le pays a besoin d'argent, que des milliers et des milliers de sinistrés, d'invalides, d'orphelins, de veuves n'auront pas les dédommagements strictement suffisants que nous leur devons. Nous avions bien raison de dire que sans un peu d'amour, l'on ne sait plus ce que c'est que la justice.

---

peront pas aux consciences habituées à penser bien commun, amour de la communauté plutôt que revendications individuelles.

Faut-il ajouter un mot de réponse aux objections nombreuses qui, en fait, se sont élevées en Belgique lors de la discussion de cet impôt ? Inégalité probable des taxations, injurieuse assimilation des profiteurs malhonnêtes et... des autres, difficulté de fixer les bases juridiques de la démonstration d'une fortune, attaque des patrimoines et du capital, sabotage de la confiance... Ici encore le sens communautaire n'aurait-il pas mis sur la voie des réponses ; et les premiers saboteurs de la confiance n'étaient-ils pas ceux-là — certains journaux surtout — qui se donnaient tant de mal pour exciter les intérêts égoïstes contre l'impôt ? N'auraient-ils pas pu expliquer qu'il n'y a pas de loi fiscale parfaite, que l'on doit tolérer certaines inégalités inhérentes aux mesures d'ensemble, et qu'il ne serait nullement défendu au citoyen d'utiliser tous les moyens accordés par la loi pour se ménager le plus de justice distributive possible, — que les « profiteurs honnêtes » doivent, pour rester honnêtes, cesser d'être des profiteurs et qu'ils devraient remercier la loi de les y aider sans excès, — qu'il sera bien rare de ne plus trouver aucune trace écrite d'une fortune d'avant-guerre, puisque « tout moyen de preuve serait admis et largement admis », — que l'on a pu sans doute objecter d'avance des difficultés semblables à d'autres lois fiscales, en vigueur maintenant depuis plusieurs années...

Et supposez qu'une partie du capital d'avant-guerre ne puisse plus être démontrée d'aucune manière. Il ne sera question en fait que d'une part, proportionnellement légère, cachée au fisc. Que cette somme revienne à la communauté si éprouvée, n'y a-t-il pas là, pour le contribuable, qui en a tout de même profité sans charges pendant de nombreuses années, un retour au droit et une contribution au bien commun, auxquels il doit consentir ?

La question des impôts demande une mise au point plus générale. Nous concédons pleinement que dans les années plus ou moins lointaines d'avant-guerre, des opinions assez larges avaient cours parmi nous en cette matière et que des citoyens honnêtes ont pu les suivre de bonne foi. Mais prenons conscience de nos devoirs communautaires et nous admettrons qu'il est temps d'assainir l'atmosphère morale de la nation, si nous voulons un peuple capable de se gouverner lui-même. Il est temps de reconnaître que celui qui possède plus doit aider plus le bien commun. La vraie gloire de la richesse est de servir le bien commun. Les impôts ne sont si élevés que parce que les plus imposables dérobent au bien commun proportionnellement des sommes énormes. En attendant, ceux qui cachent difficilement paieront proportionnellement beaucoup trop. Certes ce n'est pas cela que veulent les citoyens honnêtes ! Comment dès lors défendre encore une théorie d'obligation « purement pénale », quand elle conduit à de telles injustices sociales ? Et ce n'est pas l'usage discutable des deniers publics qui nous délierait de nos obligations. Reconnaissons que la marge moralement tolérable de diminution dans les déclarations de revenus et de fortune doit être fortement réduite et l'on ne pourrait admettre à notre sens qu'elle excède 10 % pour les impôts directs.

Nécessité inéluctable de l'amour : Tant que les yeux resteront obstinément fixés sur les droits individuels, ils ne verront pas les magnifiques devoirs communautaires, dont cependant dépend notre existence. Tant que les journaux ne sauront pas s'élever, eux et leurs lecteurs, au-dessus des intérêts immédiats d'un parti et des solutions médiocres de l'électoralisme, ils continueront à affoler les égoïsmes et à saboter toutes les mesures d'intérêt public, au lieu que leur tâche serait — combien noble ! — d'encourager au sacrifice, d'entraîner au généreux oubli de soi, de créer une atmosphère de haute moralité. N'est-ce pas là leur grand devoir ? Ne voient-ils pas que, tout compte fait, pour un peuple comme pour les individus, seuls la générosité et le don de soi font renaître le bonheur ?

Oui, le remède est dans l'amour. Mais alors ne faudra-t-il pas désespérer ? Car le remède paraît trop idéal pour la masse, et seule la charité surnaturelle semble capable de conduire les

hommes à cet effacement des intérêts égoïstes devant le bien de tous, à la pratique constante de la justice sociale.

Disons-le aussitôt : il n'y a rien d'étonnant pour nous, chrétiens, à constater la nécessité de la charité surnaturelle, pour éteindre dans le monde l'incendie des égoïsmes. Ce n'est pas sans raison profonde que Celui qui a édicté les principes de la Rédemption a fait de la charité la pièce maîtresse de son œuvre. Et pourquoi nous chrétiens sommes-nous les dépositaires de ce don du ciel ? Non seulement pour en vanter la valeur apologétique, mais pour le distribuer au monde. Or dans la pratique nous posons tellement les problèmes de notre vie de relations du point de vue de la justice que la charité n'a plus qu'un rôle de luxe. Et précisément, dans la vie publique en tout cas, — et nous voulons dire politique autant qu'économique — nous croyons qu'elle n'a rien à faire ([36]).

C'est que nous ne concevons qu'une charité sans risques, sans renoncement, sans concessions, sans sacrifices. Donner pour nous, c'est trop uniquement nous appauvrir. Nous vivons trop sur le plan matériel des avoirs et nos revendications continuelles nous enlèvent le goût et l'occasion des enrichissements de l'âme. Dans le système nazi, tel que nous l'avons vu fonctionner, les SS, outre de nombreux privilèges très matériels, avaient celui des tâches difficiles, des sacrifices, des résistances désespérées, de la mort sur place. Je ne prône pas cette vertu empoisonnée ; mais si des hommes l'ont inventée contre le christianisme, n'est-ce pas que les chrétiens négligeaient trop la charité désintéressée, sacrifiée, enseignée par le Christ.

Aux chrétiens donc de porter la charité en pleine vie nationale. Décidons-les à cette croisade. Des mouvements dissidents d'inspiration chrétienne, peu soucieux de mesure il est vrai (mais ne le sommes-nous pas trop ?), ont choisi ce programme. L'Armée du Salut affiche la charité sans honte. Parmi les

(36) « ...Le domaine de la politique qui regarde les intérêts de la société tout entière, sous ce rapport est le champ de la plus vaste charité, de la charité politique, dont on peut dire qu'aucun autre ne lui est supérieur, sauf celui de la religion ». Pie XI, *Allocution aux Universitaires de l'A.C. italienne,* 18-12-27. — Dans le même sens Cuche, *article cité,* p. 187 : « Il faut avoir le courage de regarder en face cette réalité, qu'une société où les liens de solidarité se multiplient et se resserrent tous les jours, a besoin, pour prospérer, et même simplement pour vivre, d'un accroissement de la valeur morale de ses membres et d'une plus large effusion entre eux de l'amour mutuel ».

protestants, le mouvement des groupes d'Oxford, si respectueux du catholicisme, professe, avec la résurrection d'un christianisme entièrement sincère, une charité délivrée de toutes ces excuses, qui trop souvent paralysent d'avance ses élans.

Le monde ne pourra donc se passer de la charité surnaturelle que les chrétiens sont chargés de lui révéler. Pourtant la Providence ne l'a pas créé sans une préparation à l'amour, disposition innée qui peut s'épanouir en une vertu naturelle de l'amour et que plus d'un philosophe actuel, en lui rendant sa place au centre du dynamisme humain, appelle désormais charité, du nom même de notre grande vertu chrétienne ([37]).

L'on ne paie aucun tribut au Rousseauisme en affirmant que tout homme porte en soi un germe d'amour pour ses semblables et il est étrange de voir combien cette inclination naturelle, si évidente à tous les yeux, tient peu de place dans notre art de gouverner. Cependant elle cherche spontanément sans cesse à se créer une place dans la vie. Dès que des hommes se trouvent ensemble, en voyage, sur un navire, dans une cellule de prison ; dès qu'ils habitent au voisinage les uns des autres, au village, et même dans nos villes anonymes, du moins en cas de souffrances communes, des liens se nouent, fragiles sans doute, éphémères souvent... C'est un germe, disions-nous, mais aussi un besoin, le plus profond du cœur de l'homme. Le long des frontières, les nations ennemies fraternisent et se mélangent, parfois même le long des armées en guerre. L'on se rappellera ce trait de la guerre de 14-18 : des français et des allemands, attirés de part et d'autre par une source au fond d'un ravin, s'y rencontrèrent sans se nuire et même se parlèrent entre les deux fronts hérissés de mitrailleuses ([38]).

(37) Par ex. Madinier, *o. c., passim* ; — Le Senne, *Traité de Morale générale,* Paris, 1942, p. 549.

(38) « On a vanté, et à juste titre, l'apaisement de trop courte durée qu'apporta la guerre (de 1914-1918) à nos conflits politiques... (en France)... Des hommes, appartenant aux partis les plus opposés, s'étaient rencontrés dans le coude à coude du danger et ils avaient appris à se connaître. Les thèses politiques abstraites... avaient peu à peu cédé la place, dans leur esprit, à des êtres de chair et de sang, pétris d'erreur et de défauts sans doute, mais en qui se manifestaient souvent des aspirations légitimes et une bonne volonté qui commande le respect. C'est de cette substitution d'une humanité vivante aux monstres que forgeait, pour les mieux pourfendre, une passion partisane qu'est né l'esprit national. Or ce qu'a réalisé la guerre dans l'atmosphère d'un commun sacrifice à la Patrie, il semblerait que la charité dût nous permettre de l'accomplir en tout temps... » (Flory, *art. cité,* p. 355).

Ne nous étonnons pas des faillites passées, puisque dans notre société, modelée par ses institutions individualistes, rien ou presque rien ne faisait appel à cette force, ne répondait à ce besoin, ne mêlait ce ferment à la pâte. Pendant un siècle et demi — pour ne pas remonter plus haut —, les bâtisseurs de sociétés ont élevé fiévreusement, obstinément, comme dans un cauchemar, les murailles de la cité à côté des fondements préparés par l'architecte. Recommençons à bâtir sur l'amour et sur toutes les dispositions humaines plus ou moins branchées sur l'amour : solidarité, entente cordiale, tolérance, indulgence, entr'aide, sentiment patriotique, respect et bonne volonté mutuels. Tout cela au niveau national. Mais l'entente cordiale doit être éveillée, reconnue, entretenue, exaltée à tous les niveaux de notre collaboration, à commencer par le plus élémentaire, le plus essentiel, celui de la famille.

Dans notre pays, ce sens social, ce bon sens de l'entente, n'a jamais cessé d'accomplir une tâche immense. Nous avons suffisamment déploré l'individualisme des personnes et des institutions, pour pouvoir constater, sans être taxé de naïveté, l'instinct communautaire tenace qui souvent chez nous corrige ces défauts. Si inconnu, si perdu que nous soyons dans la foule, ne trouverons-nous pas toujours quelqu'un pour s'intéresser à notre sort? Dans certaines localités, les services s'offriront d'eux-mêmes et tout un compartiment de tram s'intéressera soudain à la question que vous aurez posée timidement à votre voisin. Pendant la guerre, l'entente tacite, toujours prête à s'établir entre nous, ne nous a-t-elle pas simplement permis de vivre ?

Cette amitié latente, voilà la grande force, encore vivante en notre pays, et trop inemployée. Nos institutions et nos chefs paraissent avoir progressivement oublié que les hommes demandent, de toute la puissance de leurs instincts et de leurs désirs, à être organisés en communauté.

Tous peuvent aider à revenir au sens communautaire. Tous doivent être invités à collaborer à ce retour. Un geste, celui du passant qui enlève la pierre gênante devant l'automobiliste, une parole de bonne humeur et de bonne entente, une démarche d'entr'aide, voire de simple politesse, une place offerte dans un tram, un service rendu volontiers : autant d'appels directs lancés au cœur du prochain et capables de réchauffer en lui le sens social.

Mais il y a d'autres démarches qui s'imposent davantage. C'est tout le domaine de nos relations régulières avec nos concitoyens qui s'ouvre devant nous, relations d'ordre économique par exemple, ou professionnel : clients et fournisseurs, associés et contractants, ouvriers, domestiques, employés et employeurs... Tout au long de notre vie sociale, il faut que notre effort, notre orientation pratique vers l'entente en montre sans cesse le chemin à autrui.

Beaucoup parmi nous seront qualifiés davantage pour en rappeler infatigablement les mots d'ordre. Tous ceux d'abord qui représentent la grande influence de la religion, du haut des chaires, dans les contacts si nombreux des œuvres et des relations personnelles. Déjà le rayonnement de l'Action catholique dans le sens de l'amour est immense. Elle qui se pose délibérément « en dehors et au-dessus des partis politiques » ne peut manquer d'orienter de plus en plus vers une large compréhension de tous les hommes, même de ceux-là qui ne croient pas comme nous. Il fut magnifique, par exemple, au moment tragique, le courage de nos scouts et leur infatigable dévouement au service de la communauté. Ne cessons pas de tourner ces cœurs et ces forces vers le bien commun. Serait-il permis de rappeler ici à nos confrères que le commandement de l'amour doit être le premier dans la prédication, comme il est le premier, et même en un sens le seul, dans la doctrine du Christ ? Mais aucun autre ne réclame autant d'adaptation pratique et d'insistance *opportune, importune,* parce qu'aucun autre n'est aussi opposé à notre égoïsme et à notre fausse prudence, aussi facilement taxé de duperie et de naïveté.

Avec les influences religieuses, plaçons bien haut l'effort à demander instamment de tous les éducateurs, parents, instituteurs, professeurs à tous les degrés. Paroles et exemples dans la petite communauté de la classe, de l'école, du groupe, tout peut concourir à éveiller un sens communautaire convaincu, enthousiaste, agissant.

Important sans doute le rôle joué par les administrations publiques. Les fonctionnaires sont, comme tous les citoyens, victimes de la société individualiste où ils vivent. Mais les chefs qui les dirigent ne devraient-ils pas se soucier davantage de l'influence, multipliée par le nombre, qu'ils exercent sur les populations et s'efforcer de la rendre éducative, en leur incul-

quant des consignes d'amabilité, de bonne volonté, de serviabilité et de bonne entente envers ceux qui ont besoin de leurs services ? Il n'est pas possible qu'une administration glaciale, inamicale, sans intérêt pour les personnes, ne pèse pas lourdement sur les mœurs nationales et n'étouffe pas à la longue le sens communautaire. C'est aux fonctionnaires à appliquer les lois. Toujours l'application des lois devrait être humaine et respecter les intentions vraies du législateur dans les cas particuliers. Ici comme en justice privée, « summum ius, summa iniuria ». Les agents du fisc paraissent généralement décidés, fût-ce pour ne pas gâter leur avancement, à ne jamais prendre le parti du contribuable, même quand celui-ci est menacé d'une taxe qui dépasse évidemment les intentions de la loi. Ils devraient recevoir d'autres directives et pratiquer eux-mêmes des vertus plus communautaires. Former une administration consciencieuse et humaine, c'est une question de vie ou de mort pour le sens du bien commun.

Nous venons de parler des chefs et nous voudrions désigner ici tous ceux dont la fonction est de conduire, diriger, commander, éduquer à quelque titre que ce soit. Aujourd'hui comme toujours, ce sont les chefs qui nous sauveront. Non pas ceux-là qui n'ont cru qu'à la violence, mais ceux qui croiront au contraire à l'amour et qui sauront, devant un personnel d'école, de collège, de bureau, d'entreprise, d'administration ou d'institution quelconque, comme devant la population d'une ville, d'une province, d'une nation, — devant un groupe de scouts comme devant un corps d'armée, — penser, parler et agir en chefs de famille. Ils devront posséder d'abord le sens nuancé du groupe plus ou moins étendu auquel ils doivent s'adapter en le conduisant ; ils devront comprendre ses intérêts véritables. Mais plus encore devront-ils porter en eux un amour du bien commun victorieux de tout égoïsme et assez optimiste pour affronter, au départ et en cours de route, toutes les déceptions. Même sur le terrain des activités naturelles, ils devront « croire à l'amour », à l'entente cordiale.

Après l'effort individuel, celui des chefs, celui de chacun, il est un autre espoir de résurrection du sens social sur lequel nous devons compter : c'est la réforme attendue des institutions. On nous concédera sans peine que des institutions, construites

sur des conceptions individualistes, mettront toujours en échec les efforts communautaires de l'initiative privée. Une réforme est nécessaire. Mais est-elle possible ?

Est-il possible de codifier l'amour dans des textes de loi ? N'y a-t-il pas contradiction à vouloir faire de l'amour, essentiellement spontané, une obligation légale ? Une telle obligation pourrait-elle se présenter autrement que comme un simple conseil ? Peut-on conférer efficacement à des citoyens un « droit » sur l'amour d'autrui et le leur faire rendre au besoin par un jugement du tribunal ?

Ce sont, pensons-nous, des questions de ce genre, exprimées ou latentes dans les mentalités des hommes de loi, qui expliquent que la doctrine de l'Institution ait eu si peu d'influence sur l'évolution de la pensée juridique. Or ces objections ne doivent leur apparente irréfutabilité qu'à l'hypothèse du régime individualiste. Ce régime en effet abstrait juridiquement l'individu de tout ensemble communautaire et le pose, en face de l'Etat et de tout autre individu, comme un pur sujet de droits, qui ne sera soi-même qu'en s'opposant et revendiquant. On comprend qu'alors (nous l'avons dit précédemment) tout l'art de l'édifice législatif se limite à équilibrer des exigences opposées et que l'amour y soit informulable. Car l'amour n'est pas un contrat. Il ne signifie pas un équilibre de droits, mais un don, une confiance mutuelle, une coopération des personnes.

Mais il faut savoir qu'il est des institutions qui établiraient parmi nous et conserveraient le sens communautaire, comme il y en a d'autres qui le détruisent. Il y a des institutions qui combattraient efficacement les tendances individualistes et égoïstes et ainsi, une fois formulées, mettraient indirectement les citoyens dans l'heureuse obligation de collaborer. Telle est la solution du problème que pose la formulation de l'amour en textes de loi.

C'est tout le secret de l'organisation corporative de l'Etat. Elle est meilleure surtout parce qu'elle éveille et met en œuvre l'activité naturellement communautaire du citoyen.

L'on peut citer des exemples actuels d'institutions de ce genre : ce sont généralement des survivances de traditions plus ou moins antiques, mais toujours très humaines et que les conceptions juridiques actuelles n'ont pas profanées. Chez nous,

la Couronne représente encore très fermement l'idée de communauté nationale et le bien qu'elle fait au pays de ce point de vue est immense. Cependant cernée de toutes parts, comme un îlot, par un océan de défiance qui déferle sans répit contre les gouvernements du Roi, elle est vraiment trop seule à pouvoir grouper la nation.

L'Angleterre a son opposition aux Communes érigée en «Service de Sa Majesté», ce qui l'accorde à la majorité sur le plan supérieur du bien commun. Dernièrement après l'élection du Président Roosevelt, le concurrent battu fut le tout premier, selon la coutume, à féliciter l'élu au micro national, à lui souhaiter bonne chance et à se rallier au choix des électeurs. Geste communautaire qui incline le parti devant le bien commun. Je n'ai pas à souligner combien nos mœurs politiques sont éloignées de cette sage courtoisie.

La Suisse, petit pays comme le nôtre, parlant quatre langues nationales et comptant vingt-cinq États inégaux de taille, de population, de richesses, d'influence, a gardé de ses origines moyenageuses et chrétiennes, un esprit communautaire, presque inconnu ailleurs, qui persiste à marquer ses institutions même modernisées et à garantir au pays un régime à la fois proprement populaire et très stable. Et l'on s'étonne de voir le communisme soviétique ne manifester, de ce point de vue du moins, aucune sympathie pour cette démocratie authentique. Ainsi le gouvernement de la Confédération est exercé par sept « conseillers » élus par les deux assemblées fédérales pour un terme de quatre ans ([39]). Ils sont donc choisis avec beaucoup de soin et de manière à représenter le plus possible les proportions du corps législatif élu par le peuple, c'est-à-dire les trois langues principales, les deux confessions, les divers partis. Ces hommes, destinés à faire du gouvernement leur unique affaire pendant au moins quatre ans, deviennent de vrais spécialistes du bien commun. Ce souci que chacun partage, les rapproche et les groupe en un collège gouvernemental, véritable image du pays, lequel aura donc sans cesse sous les yeux une institution communautaire à imiter. La stabilité de la fonction permet aux gouvernants de montrer leur compétence et de mériter la confiance après coup. Ils sont en effet presque toujours réélus.

(39) Ce gouvernement et ces assemblées dérivent de l'ancienne diète fédérale.

Mais on ne leur remettrait pas l'exécutif pour un terme de quatre ans si l'on n'avait en eux une confiance préalable. Voici donc une institution qui, par sa nature même, établit entre gouvernants et gouvernés, et entre gouvernants associés, une confiance communautaire. Tel est le moyen d'inscrire l'amour dans les lois. Il est nombre d'institutions en Suisse qui mériteraient d'attirer l'attention de ce point de vue : par exemple le referendum populaire, qui donne la parole à la nation entière, indépendamment du jeu des partis, dès qu'une minorité de 50.000 signatures le demande. C'est donc bien la communauté populaire qui finalement approuvera les lois, aussi ne craint-elle pas de se voir brimée et elle garde sa confiance. Par exemple encore la « bourgeoisie » qui rattache tout citoyen à une communauté locale, où il a droit à une parcelle de terrain. Etc.

Concluons. Une nation, comme toute association humaine, vit d'union et celle-ci ne peut naître dans une atmosphère de revendication, qu'entretient la conception individualiste des droits. La justice seule, « Justice d'abord ! » comme on la réclame trop souvent, se détruit elle-même. Elle s'alimente d'ailleurs le plus souvent aux instincts farouchement égoïstes de l'animalité. La justice vraie ne pourra fleurir qu'au rayonnement de l'amour.

Pratiquement notre devoir serait d'utiliser, beaucoup plus qu'auparavant, les ferments d'amour communautaire, qu'étouffent au contraire les intérêts individuels, les seuls qu'aiguillonnent sans cesse nos lois et notre presse. Si beaucoup comprennent ce devoir, parmi les simples citoyens comme parmi ceux qui détiennent l'influence, magistrats, gouvernants, politiciens, journalistes, sans oublier les administrations, si surtout les catholiques savent diffuser dans le pays le sens communautaire qui découle pour eux de la charité chrétienne, pourquoi n'arriverions-nous pas aussi à réformer nos institutions et à y incarner pour ainsi dire l'amour mutuel ? Et pourquoi ne verrions-nous pas alors renaître dans la patrie le sens du bien commun ?

15 février 1945. René Carpentier, S. I.

†

IN MEMORIAM

Plusieurs deuils, vivement ressentis, ont atteint la Nouvelle Revue Théologique au cours de ces années 1940 à 1944. Le P. Jules Besson, *qui fut directeur de la revue de 1907 à 1920, durant sa période de rédaction en France, est décédé à Toulouse le 28 décembre 1940. Trois de nos meilleurs collaborateurs, membres du Comité directeur ou du Conseil général de rédaction, ont été également rappelés à Dieu : le* P. Emile Mersch, *tragiquement décédé à Orchies (France) le 23 mai 1940 dans l'exercice même du ministère sacerdotal ; le* P. Joseph Salsmans, *mort à Malines le 19 janvier 1944, dans la maison dont il venait d'être supérieur durant six ans ; le* P. Joseph Maréchal *décédé à Louvain, le 11 décembre 1944. Nous croyons remplir un devoir de justice et de reconnaissance en payant ici un tribut à leur chère et pieuse mémoire.*

LE PERE JULES BESSON (1855-1940)

Directeur de la Nouvelle Revue Théologique de 1907 à 1920.

Né à Bordeaux en 1855, Jules Besson y fit ses études au Collège des Jésuites (Tivoli) et entra dans la Compagnie de Jésus en 1873. Après son ordination et son troisième an de probation, il consacra deux années a l'étude du droit canonique à l'Université Grégorienne. Revenu de Rome en 1892, il fut durant trois ans maître des novices à Vitoria (Espagne), où se trouvait le noviciat de la province de Toulouse. Il enseigna alors le droit canon, d'abord au scolasticat de Vals, ensuite à l'Institut catholique de Toulouse. Il ne devait plus quitter Toulouse jusqu'à sa mort, sauf quelques années qu'il passa à Rome depuis 1919, comme membre de la Commission chargée de préparer l'adaptation du droit de la Compagnie de Jésus au nouveau Code de droit canonique.

En 1900, il avait succédé à l'Abbé Planchard comme directeur de la *Revue Théologique Française* (1) ; lorsque celle-ci fut, en 1907, fusionnée avec la *Nouvelle Revue théologique*, publiée à Tournai, il devint, à la demande de Messieurs Casterman, directeur de la *Nouvelle Revue théologique*. Il en assuma la charge jusqu'en 1919 ; appelé alors à Rome, il publia encore avec l'aide de son collègue de Toulouse, le P. Fournier, l'année 1920 ; mais jugeant préférable de confier à une rédaction belge une revue fondée par un Belge et éditée en Belgique, il

(1) Celle-ci avait été fondée en 1896 par l'abbé Planchard, jusque là collègue du P. Piat à la direction de la *Nouvelle Revue Théologique*, cfr *Nouvelle Revue Théologique*, 1929, p. 795.

proposa à MM. Casterman de la confier aux Jésuites du scolasticat de Louvain.

Le P. Besson eut une longue carrière de professeur. Plus qu'octogénaire, il continuait encore ses cours de droit canon à l'Institut catholique de Toulouse, bien que, chaque année, la bronchite l'immobilisât pendant plusieurs semaines. En 1937 il prit sa retraite, en gardant le titre de doyen honoraire de la Faculté de droit canonique. Depuis de longues années, il habitait le collège du Caousou. C'est là qu'un refroidissement, en deux jours, amena sa mort le 28 décembre 1940, dans la 86e année de son âge.

Nous voudrions considérer ici, chez le P. Besson, plusieurs aspects de sa personnalité.

L'homme. « Un homme qui fait honneur à l'homme », aurait dit Montaigne, son compatriote. Ame ensoleillée, printanière, toujours jeune. Ame vaillante, maîtresse du corps qu'elle animait, mais forcée de tenir compte de sa frêle enveloppe et surtout de la préserver des atteintes dangereuses du froid. Intelligence vive, pénétrante, souple, nuancée, curiosité intellectuelle toujours en éveil, qui s'intéressait non seulement aux sciences canoniques et à la législation ecclésiastique, mais à toutes les branches du savoir humain. Tous ceux qui l'ont connu s'accordent à louer surtout les qualités de son cœur, son exquise bonté pour tous, son optimisme souriant, son indulgence pour le prochain, l'accueil délicat qu'il ménageait à tous les visiteurs sans jamais les trouver importuns. « A tous sa porte était grande ouverte », a-t-on écrit.

Le religieux prêtre. De sa longue formation religieuse et sacerdotale le P. Besson avait, au jugement de ses supérieurs, tiré un tel fruit qu'on lui confia très tôt la charge de maître des novices. Il leur inculquait le respect des moindres prescriptions de la règle, l'application aux vertus solides, telles que l'abnégation et l'obéissance, le souci incessant de la gloire divine, un amour personnel de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; en même temps il prenait un soin maternel de leurs santés sans craindre de faire une large place aux récréations et aux promenades.

Son dernier supérieur a particulièrement noté « la piété personnelle et vécue » du P. Besson. Ses compagnons de Rome en 1919 et années suivantes se souviennent de la dévotion qu'il éprouvait à visiter les grands sanctuaires de la ville éternelle.

Mais ils se souviennent aussi de sa joyeuse participation à des promenades aux environs de Rome, entre autres d'une excursion entre « canonistes » — le P. Besson, le P. Vermeersch, le P. Creusen et moi-même — au cours de l'année 1919 ; nous fîmes presque entièrement à pied le chemin de Rome à Mondragone, nous fiant si bien aux « raccourcis » indiqués par les paysans que nous arrivâmes à 3 heures au lieu de midi. Le P. Besson — qui avait alors 64 ans — ne perdit pas un instant son « sourire ».

A Toulouse, il exerça une grande influence non seulement sur les étudiants de l'Institut catholique mais sur beaucoup d'ecclésiastiques, heureux de se confier à sa direction ferme et bienveillante, judicieuse et encourageante. Pendant ses dernières années, il confessait également beaucoup d'enfants du collège du Caousou ; quoiqu'il se rangeât parmi « les vieux bonshommes », il ne se sentait pas dépaysé au milieu des jeunes gens. C'est dans ce cadre de jeunesse que fut fêté au Caousou, le 15 janvier 1937, le jubilé de cinquante ans de sacerdoce du P. Besson. Aux discours et compliments, le jubilaire répondit avec sa bonne grâce coutumière, et sans doute cette fête religieuse concourut à l'éclosion de plus d'une vocation.

Le P. Besson était la joie de la communauté dans laquelle il vivait. Doué de la facilité d'élocution de tout Bordelais, « conteur à la parole abondante et facile », il charmait les récréations par des histoires, très longues mais jamais ennuyeuses, souvent aussi caustiques qu'édifiantes. Dans ses dernières années, chargé de faire des exhortations spirituelles aux religieux du Caousou, il agrémentait sa causerie de fines remarques psychologiques, de traits piquants, mais jamais blessants, d'évocations pleines d'actualité.

Le canoniste. Canoniste remarquable, il le fut par son enseignement de Toulouse, par son rôle dans le patronage ou l'attaque (toujours très courtoise) des thèses de doctorat, par ses écrits et aussi par les nombreuses consultations auxquelles il avait à répondre, consultations venant de tous les degrés de la hiérarchie, souvent d'évêques ou de vicaires généraux. Les amateurs de solutions toutes faites préféraient au P. Besson son collègue et ami, le P. Jean-Marie Fournier, plus tranchant. Tout autre était le P. Besson. Souvent, dans les cas complexes, il ne répondait pas par un oui ou un non catégorique, mais il signalait les raisons contre et les raisons pour, et laissait à l'interro-

gateur le soin et la responsabilité de conclure et de se décider. « Esprit tout en nuances, disait de lui son ancien supérieur... Plus il réfléchissait, plus il doutait... ». Pour les gens pressés, désireux de résultats pratiques et immédiats, la déception parfois était réelle, mais cette méthode était excellente pour apprendre à creuser les règles canoniques, à en voir tous les tenants et aboutissants et ainsi à agir humainement au lieu d'appliquer matériellement une recette.

Mgr Bruno de Solages (2), Recteur de l'Institut catholique, lui-même docteur en droit canonique, recourait souvent aux lumières du P. Besson. Il le chargea de rédiger, à la suite de l'encyclique *Deus scientiarum* de Pie XI, les nouveaux statuts de l'Institut catholique, approuvés par le Saint-Siège et publiés en 1936.

Le Directeur de Revue. — En janvier 1907, sous le titre « A nos lecteurs », les PP. Besson et Castillon déclaraient avoir à cœur « tout en usant dans les questions libres d'une liberté légitime, de conserver à la Revue l'intégrité de son orthodoxie », pour qu'elle fût « un guide qu'on peut suivre en sécurité ». A l'époque où sévissait le modernisme, cette déclaration n'était point oiseuse. Mais la suite de la préface précisait que la *Nouvelle Revue théologique* continuerait à avoir « pour objet principal la *théologie morale* et *pastorale*, le *droit canonique* et la *liturgie* » et à traiter ces matières « d'une manière *pratique* et tout ensemble *raisonnée et scientifique* ». On s'engageait à faire connaître les documents du Saint-Siège et, au besoin, à les commenter, à répondre aux consultations des abonnés, à rendre compte des livres et publications de science ecclésiastique.

Ce programme a été fidèlement suivi. Parmi les articles publiés en 1907 par le P. Besson, nous trouvons : La liquidation des biens des congrégations en France et les récentes décisions de la Pénitencerie (c'était sous le régime «combiste») ; De l'aliénation des valeurs de portefeuille ; Nouveau décret sur les honoraires de messes ; Irrégularité pour cause d'épilepsie ; La mort réelle et la mort apparente ; Les religieux expulsés et le droit de retour dans leur ancien couvent : questions actuelles et pratiques, de théologie morale et plus encore de droit canonique, sérieusement et consciencieusement traitées. En 1908-1909 (nous nous bornons aux articles plus importants) : nombreux articles sur

(2) A l'heure où ces lignes s'écrivent, Mgr de Solages, avec trois de ses professeurs, arrêtés comme lui par la Gestapo en juin 1944, subit encore une dure captivité en Allemagne.

le décret *Ne temere* ; La réorganisation de la curie romaine ; nombreux cas et consultations à propos de réponses du Saint-Siège. En 1910-1911 : L'instruction *Inter ea* et les dettes et obligations financières des communautés religieuses ; Nouveaux empêchements canoniques à la vie religieuse ; Les médailles scapulaires ; L'âge de la première communion : décret « Quam singulari » ; Les clercs et les œuvres sociales économiques. De 1911 à 1914 : Le décret *Maxima cura* et le déplacement administratif des curés. En 1912 : La vocation sacerdotale et la décision romaine. En 1913 : Le féticide et l'avortement thérapeutique et les décisions du Saint-Siège ; Les religieux et la propriété des manuscrits ; Les religieux et la liberté du choix des confesseurs. En 1914 : Les confesseurs des religieux et le décret *In audientia*. En 1920 : Des aliénations nulles et de leur revalidation par l'Ordinaire ; Aliénation de dons votifs et d'objets précieux ; La dispense de disparité de culte et la dispense implicite des autres empêchements matrimoniaux ; Les études dans les grands séminaires ; Le droit funéraire dans les hôpitaux et la juridiction paroissiale.

Le P. Besson s'était entouré d'un grand nombre de collaborateurs. Ils appartenaient, pour la plupart, à la Compagnie de Jésus, mais pas tous. Eux aussi traitèrent surtout des sujets pratiques de morale, droit canonique ou liturgie, mais plus d'une fois ils abordèrent des questions plus doctrinales. Ainsi, dès 1907 le P. de Grandmaison étudia l'apologétique de S. Thomas ; le P. Baille écrivit l'article Langage et concept théologiques, le P. Schepens examina les questions : Comment la messe est-elle un sacrifice ? et : Qu'est-ce que la foi ? Le P. Besson lui-même résuma l'encyclique *Pascendi* sous le titre : La fin d'une équivoque ; un supplément volumineux fournit aux lecteurs de la Nouvelle Revue tous les documents de 1907 ou antérieurs, concernant la condamnation du Modernisme. — Le même souci d'orthodoxie et de docilité à l'Eglise amena le P. Besson à publier en 1928 un opuscule sur l'*Action française et la conscience chrétienne*.

Ayant eu le bonheur de connaître le P. Besson, d'abord à Rome en 1919, plus intimement à Toulouse, de 1936 à la fin de 1940, je suis heureux d'avoir pu concourir ici pour ma part à conserver le souvenir de ce saint et aimable religieux, de ce canoniste prudent et averti, de celui qui fut, durant quatorze ans, directeur infatigable de la Nouvelle Revue Théologique.

E. Jombart, S. I. Toulouse.

LE PERE EMILE MERSCH (1890-1940)

La mort prématurée du Père Emile Mersch a ravi à la Nouvelle Revue Théologique un de ses meilleurs collaborateurs, un de ceux qui contribuèrent le plus efficacement à son apostolat intellectuel, à ses progrès et à sa diffusion. Membre depuis longtemps du Conseil général de rédaction, il avait accepté peu avant la guerre de faire partie du Comité de direction. De 1926 à 1940 il avait sans compter donné à la revue son temps et sa peine, toujours prêt à intervenir dès qu'on faisait appel à lui, fidèle à ses engagements, ponctuel aux dates qu'il s'était assignées. Ses articles, profondément pensés et écrits avec toute l'âme, faisaient partout grande impression, non seulement dans les milieux théologiques, particulièrement dans les séminaires, mais aussi au delà du cercle habituel de nos abonnés. A maintes reprises, par des lettres ou des communications orales, nous avons perçu l'écho de la pénétrante action de ses écrits ; ses articles, tirés à part, parfois en plusieurs centaines d'exemplaires, étaient rapidement enlevés par les multiples demandes de non-abonnés, prêtres, religieux, religieuses, laïcs.

Notre douleur de l'avoir perdu est consolée par la pensée de la valeur surnaturelle de sa mort ; Dieu lui a accordé la grande grâce de donner sa vie dans l'exercice même de la charité fraternelle. C'est à Lens, en France, le 23 mai 1940, jour de la Fête du Saint-Sacrement, qu'il tomba au cours des violents bombardements aériens que subit la ville : averti dans l'après-midi que des blessés gisaient sans aide, au delà du canal, à Sallaumines, il s'était offert à M. l'archiprêtre, dont il recevait l'hospitalité, pour leur porter immédiatement les secours religieux ; il trouva la mort dans cet apostolat sacerdotal. Son corps repose aujourd'hui au cimetière de Lens.

Emile Mersch naquit à Marche (Luxembourg belge) le 30 juillet 1890 de parents très chrétiens, animés d'un vif esprit de foi et d'un sens élevé du devoir ; leurs trois enfants devaient embrasser la vie religieuse. Il fut au collège, soit à Marche sa ville natale, soit, durant les deux dernières années, chez les Jésuites de Verviers, un élève intelligent et appliqué, conquérant aisément les premières places, un adolescent pieux et attaché à son devoir en même temps qu'un excellent com-

pagnon, fidèle et dévoué à ses amis. Il était dès lors ce qu'il resta toujours : celui qui spontanément attire la sympathie et la confiance, condisciple franc et accueillant, bienveillant dans ses jugements, conciliant dans les discussions, et pourtant ferme dans son vouloir, personnel dans ses idées, indépendant de caractère, tranquillement, sereinement indépendant. Toute sa vie il suivit sa voie avec cette fermeté douce qui fut, dès sa jeunesse, un trait saillant de son caractère.

Après sa rhétorique, en septembre 1907, Emile Mersch entra à Arlon au noviciat de la Compagnie de Jésus. A ces deux années de formation religieuse il dut les deux grandes forces qui animèrent sa vie : une piété profonde, affective, filiale, qui prit au cours des études un aspect de plus en plus doctrinal ; l'idée de l'incorporation au Christ, qui caractérisa tout l'effort intellectuel du P. Mersch, caractérise davantage encore sa piété personnelle. La seconde force fut une abnégation aussi généreuse que simple ; au cours de sa vie, ses frères en religion ont noté maintes fois en lui ce don constant de soi, empressé, joyeux, si naturel qu'il semblait ne jamais lui coûter. C'était bien sa pensée intime, qui s'exprimait dans un fragment de papier retrouvé dans son prie-Dieu au lendemain de sa mort et contenant quelques lignes récemment écrites : « On a besoin d'hommes détachés d'eux, vivant pour tout donner... *Sit mihi unum velle et nolle tecum, nec aliud* ; volonté positive, y trouver ma joie, mon entrain. *Ita Pater,* oui, oui, actif ».

Au noviciat firent suite les années ordinaires de formation de la Compagnie de Jésus : une année d'études classiques au juvénat de Tronchiennes : 1909-1910 ; trois années de philosophie à Louvain : 1910-1913 ; puis après un an de repos exigé par son état de santé, quatre années de théologie à Bruxelles et à Louvain : 1914-1918, les événements de guerre l'ayant retenu en Belgique et ayant décidé les Supérieurs à lui faire commencer immédiatement sa théologie sans passer par les années habituelles d'enseignement dans un collège. C'est pendant ces années de théologie que se fixa sa vocation intellectuelle, l'orientation définitive de sa pensée. Ses compagnons d'étude se souviennent du long et solide travail qu'il leur lut, durant deux séances de « l'Académie des théologiens », les 28 octobre et 4 novembre 1917 ; consacré à la doctrine du « Corps mystique du Christ », il visait à centrer autour de cette idée fondamen-

tale tous les grands dogmes chrétiens. Les vingt-trois années qui devaient suivre, quoique remplies de maintes autres études et activités, furent, pour l'essentiel, un long effort de maturation et d'approfondissement de la synthèse alors entrevue ; entre le travail de 1917 et les deux volumes posthumes publiés en 1944 : « La théologie du Corps mystique », l'union est étroite, la similitude d'idées et de plan frappante. Rarement une vie fut mieux que celle du P. Mersch « une idée de jeunesse réalisée dans l'âge mûr ».

Dieu permit que cette œuvre de sa vie fût marquée au coin de l'épreuve et exécutée dans des conditions particulièrement difficiles. Alors que tout, dans ses goûts comme dans ses talents, semblait le prédestiner à la théologie et à l'enseignement du dogme, il fut en 1920, après un an d'études spéciales, envoyé comme professeur de philosophie à la Faculté des Sciences de Namur et chargé de tâches d'enseignement et de direction morale auprès de jeunes universitaires laïcs ; il devait garder ces fonctions durant quinze ans, jusqu'en août 1935. L'épreuve qui lui fut très pénible — ses intimes seuls le surent — fut généreusement acceptée. Elle eût découragé bien d'autres moins persévérants ; comment poursuivre activement des études de théologie dans un milieu de formation professionnelle de jeunes gens laïcs, sous le poids d'occupations nombreuses et absorbantes, sans bibliothèque théologique ou patristique spécialisée ? Comment le faire surtout sans rien négliger des devoirs d'état fixés par l'obéissance ?

Le P. Mersch réussit à concilier ces deux tâches qui semblaient, dans ces circonstances, inconciliables. Il se donna d'abord sans compter aux fonctions qui lui étaient confiées à Namur. Le professeur de philosophie ne se contenta pas d'éditer des cours autographiés qui devaient servir de manuels aux élèves, comme son « Memento de logique » ; il publia en 1927, sur la base de ses leçons de philosophie morale, le livre : « L'obligation morale, principe de liberté » (Louvain, Museum Lessianum), une étude historique : « Berkeley est-il empiriste ou spiritualiste ? » (*Revue Néoscolastique*, 1921, p. 237) et plusieurs articles de philosophie morale sur des sujets actuels : « La fonction de l'autorité » (*Nouvelle Revue Théologique*, 1926, pp. 81-107), « L'obéissance fière » (Ibid., 1927, pp. 36-47), « Renforcer l'autorité » (*Cité chrétienne*, 20 avril 1927),

« Amour, mariage, chasteté » (1) (*Nouvelle Revue Théologique*, 1928, pp. 5-30), etc.

Chargé depuis 1926 d'un cours supérieur de religion pour ses étudiants, il saisit avec joie cette occasion d'un ministère éminemment sacerdotal, qui le rapprochait de ses chères études théologiques : ses articles de janvier-mars 1929 de la *Nouvelle Revue Théologique* : « Religion, Christianisme, Catholicisme » sont le fruit des leçons d'apologétique, par lesquelles il débuta. En outre, il prêchait aux étudiants, partageait par moitié la direction de leur congrégation, fondait parmi eux le groupe des amis de la J.O.C., dirigeait leur cercle de déontologie médicale. Par les œuvres de Saint-Luc et des Saints-Cosme et Damien son activité s'étendait aux médecins et aux pharmaciens de la ville.

Plus profonde encore fut son influence morale et religieuse sur les jeunes gens qui lui étaient confiés ; le Père avait au plus haut point le don d'accueil : jeune avec les jeunes, spontané, inlassablement dévoué, il gagnait aisément la confiance. Surtout il y avait son « sourire ». « La première chose qui frappait, dit un de ses anciens, lorsqu'on rencontrait le P. Mersch pour la première fois, c'était son sourire... » Et un autre écrivait au lendemain de sa mort : « Le P. Mersch était pour moi un ami, un confident de mes peines, de mes hésitations, de mes faiblesses... Je pouvais tout lui dire, il comprenait tout, m'expliquait tout ».

A son action sur les étudiants de la Faculté, le P. Mersch devait ajouter, de 1925 à 1936, à la demande de l'évêque de Namur, la direction spirituelle des séminaristes au Séminaire épiscopal. De 1935 à 1936, il devait assumer une tâche semblable au scolasticat de Wépion (près de Namur), envers les jeunes scolastiques de la Compagnie de Jésus. Sa direction était imprégnée d'affection paternelle et de respect de l'action divine dans l'âme. « Le Père Mersch cherchait surtout, écrit un de ses fils spirituels, à faire découvrir à chacun le genre de sainteté qui lui était propre. Sa psychologie attentive en devinait les voies dans le caractère et le tempérament. Il ne compliquait pas. Il

(1) L'article a été repris, avec deux études des Docteurs R. Biot et L. Goedseels, dans la brochure : « Intelligence et conduite de l'amour » : 4e éd., Paris, Desclée De Brouwer, 1936. — Il a été traduit en anglais sous le titre : « Love, Marriage, Chastity », Londres, Sheed and Ward, 1939, 75 pp.

simplifiait plutôt, demandant à ses dirigés de s'orienter vers Dieu joyeusement dans la prière, l'obéissance surtout et la charité qu'il avait en culte. »

La prédication prit aussi à la même époque une part de son activité : à partir de 1928, durant sept années, il donna les récollections trimestrielles aux jeunes ouvriers de la J.O.C. de Namur. C'est aux jeunes qu'il préférait prêcher ; étudiants, jeunes ouvriers, séminaristes, religieux se préparant au sacerdoce. C'est à eux que s'adressèrent la plupart des retraites qu'il donna. Prédication très simple, spontanée, concrète, vivante. « La nature, écrit un de ses auditeurs, entrait à flots par les comparaisons, les images, les proverbes. Un de ceux-ci est resté célèbre. Il était souvent répété avec le sourire : chaque oiseau chante comme son bec est fait. C'était le résumé d'une des attitudes essentielles qu'il nous inculquait : être ce que l'on est, le mieux possible... »

* * *

S'il se donna sans réserve à la part d'apostolat que l'obéissance lui avait confiée, part qui fut si large et si féconde, le P. Mersch n'oubliait pas ses travaux théologiques et la synthèse qu'il avait entrevue comme œuvre de sa vie. Quand tout son devoir avait été rempli, alors il revenait à ses chères études, à la théologie du dogme de l'Incarnation, à la doctrine paulinienne de l'incorporation au Christ. Bien vite il avait reconnu que la synthèse de théologie spéculative qu'il rêvait n'était possible que sur la base d'une étude approfondie de l'Ecriture et de la Tradition et que celle-ci devait d'abord être entreprise : rechercher, depuis les Evangiles et saint Paul jusqu'à nos théologiens contemporains, en passant par toute la patristique et la théologie médiévale et moderne, ce qu'avait été la pensée de l'Eglise sur notre incorporation au Christ, telle fut l'enquête qu'il avait rêvé de faire à Louvain, dans la riche bibliothèque ouverte là sans peine à ses recherches, dans un milieu d'études connexes s'harmonisant avec elle. Il eut le courage de maintenir son projet dans les conditions difficiles qui lui étaient faites et malgré des occupations si différentes et si absorbantes. Ce fut un travail de longue patience qui dura de 1920 à 1929. Il réussit à le mener à bonne fin, d'abord en ne perdant jamais une minute et en consacrant à son enquête théologique tous les moments

libres que lui laissait son apostolat, ensuite en combinant avec sa résidence habituelle à Namur de fréquents séjours à Louvain, auprès de sa remarquable bibliothèque. Mais, où qu'il travaillât, l'essentiel de son effort fut toujours le contact personnel et prolongé soit avec le Nouveau Testament soit avec chacun des écrivains ecclésiastiques qu'il voulait comprendre ; de là, dans son esprit, une précision croissante et un enrichissement constant de la doctrine qu'il avait dès le début pressentie et aimée.

En juin 1929 il put considérer son œuvre comme achevée et il la présenta en lecture à des amis ainsi qu'aux censeurs de l'Ordre ; mais, sur des conseils judicieux, il reconnut bientôt qu'il n'avait pu atteindre, à cause des conditions défectueuses dans lesquelles il avait dû travailler, toute la bibliographie, surtout patristique, de son sujet. Il resta toujours très reconnaissant au P. de Ghellinck de l'aide précieuse qu'il lui prêta à cette occasion. Et ce fut un nouveau labeur de scrupuleuse érudition historique et philologique qu'il s'imposa alors durant plus d'une année, pour lire et étudier les récentes études ou dissertations ayant quelque rapport à son sujet ou aux écrivains ecclésiastiques analysés ; ainsi put-il partout nuancer ses jugements selon les dernières recherches. L'impression de ces deux volumes compacts prit également du temps ; ils sortirent enfin de presse en 1933, sous le titre : « Le Corps mystique du Christ. Études de théologie historique » (2).

L'ouvrage connut immédiatement un grand succès ; malgré ses dimensions et son prix élevé, la première édition fut épuisée en trois ans et une seconde édition parut en 1936. Lorsqu'on parcourt les nombreux comptes rendus consacrés à ces volumes, on est frappé par l'unanimité qui rapproche, dans les mêmes éloges, aussi bien les écoles théologiques différentes du monde catholique que des organes divers de théologie protestante. Glanons ici quelques appréciations : « Ouvrage magistral... Non seulement tout prêtre, mais tout chrétien cultivé se devrait de

(2) Première édition, Louvain, Museum Lessianum, 1933, XXXVIII-477 et 445 pp. ; deuxième édition, Louvain, Museum Lessianum ; Bruxelles, Edition Universelle, 1936, XLII-551 et 498 pp. L'ouvrage a été traduit en anglais : « *The Whole Christ. The historical Development of the Doctrine of the Mystical Body in Scripture and Tradition* ». Milwaukee, Etats-Unis, The Bruce Publishing Company, 1938, 623 pp.

le lire et de le méditer » (3). « Ce n'est pas sans regret que l'on quitte un ouvrage tel que celui dont nous venons d'indiquer les lignes essentielles. Les extraits des Pères qui y sont cités en foule constituent à eux seuls une riche anthologie. Les analyses, à la fois savantes et pieuses, qui les commentent, sont d'une rare précision. Il est à souhaiter que le livre du P. Mersch devienne pour beaucoup un livre de méditation et de lecture spirituelle. C'est un livre de science, assurément, mais c'est aussi un livre d'âme » (4). « Instrument de travail de premier ordre » (5). Tandis qu'un jésuite allemand appelle le livre « l'ouvrage le plus complet et le plus pénétrant, qui, de l'avis unanime des critiques, ait été écrit jusqu'ici sur ce sujet » (6) et qu'un dominicain français (7) parle « d'un ouvrage si riche et d'une érudition si généreuse » qui appelle « notre gratitude et notre admiration », un protestant anglais dit de lui : « Ce savant et admirable livre est presque une histoire du dogme écrite de ce point de vue... Nous n'avons pas en anglais de livre à comparer avec celui du R. P. Mersch » (8) et un protestant français : « Ouvrage monumental... contemplation de ce qu'il y a de plus profond et de plus élevé dans la piété catholique » (9). Le succès de la seconde édition n'a pas été ralenti par les événements ; elle aussi est épuisée (IV^e^-VI^e^ mille) et une troisième édition est devenue nécessaire.

* * *

Dès qu'il eut achevé son étude historique, préliminaire indispensable, l'auteur s'empressa de revenir à son dessein initial : la synthèse théologique de la doctrine du Corps Mystique, qui était le vrai but de tous ses travaux. S'il ne l'avait jamais perdue de vue et n'avait cessé d'en esquisser ou rédiger occasionnellement l'une ou l'autre partie, il semble que ce soit aux environs

(3) E. Van Steenberghe, dans la *Revue des sciences religieuses*, t. XIV, 1934, p. 309.
(4) G. Bardy, dans *La Vie spirituelle*, t. XXXVIII, 1934, pp. (176)-(180).
(5) B. Becker, dans la *Revue Bénédictine*, t. XLV, 1933, pp. 354-355.
(6) H. Bleienstein, dans la *Zeitschrift für Aszese und Mystik*, t. IX, 1934, pp. 193, ss.
(7) M. J. Congar, dans *Polybiblion*, t. CLXXXVI, 1933, pp. 183-185.
(8) A. G. H., dans *Oecumenica*, t. I, 1934, pp. 91-92.
(9) R. Will, dans la *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. XIV, 1934, pp. 194-195.

de 1929 qu'il entreprit la composition suivie du livre projeté. Il en fit trois rédactions successives : la première, probablement de 1929 à 1935 durant son enseignement philosophique à la Faculté de Namur ; la seconde, semble-t-il, de 1935 à 1939 au scolasticat de Wépion et au Collège théologique de Louvain ; en 1936 en effet il avait été envoyé à Louvain pour se consacrer tout entier à son travail ; la troisième rédaction, commencée en 1939, était, dans la pensée de l'auteur, la rédaction définitive ; elle s'achevait en mai 1940 lors de l'invasion de la Belgique par l'armée allemande.

Ces années de 1929 à 1940 furent particulièrement fécondes : la théologie spéculative était le domaine préféré du P. Mersch. Au fur et à mesure que sa pensée se précisait, que sa doctrine se formulait, il en donnait volontiers à diverses revues soit tel ou tel chapitre qu'il venait d'achever, soit certains développements ultérieurs, en matière morale ou ascétique, qu'il ne destinait pas à son ouvrage principal. Nombreuses furent les revues auxquelles il prêta son concours : *Nouvelle Revue Théologique* (qui publia vingt-quatre articles de lui de 1926 à 1940), *Recherches de Science religieuse, Revue Néoscolastique, Revue d'ascétique et de mystique, Periodica de re canonica et morali, Etudes religieuses, Orientations, Cité chrétienne, La Terre Wallonne, Zeitschrift für Aszese und Mystik,* etc. Il ne se refusait pas non plus à des revues de piété, bulletins d'*Apostolat de la prière* ou de *Croisade eucharistique,* revue *Au delà* des Auxiliatrices du Purgatoire. Mais tout cela n'était qu'expression occasionnelle du grand travail qui occupait ses journées : la rédaction des deux volumes : « La Théologie du Corps mystique ».

Pendant qu'il travaillait à la synthèse dogmatique du Corps mystique, le P. Mersch voyait s'esquisser devant son esprit une synthèse morale parallèle ; un article, ayant tournure de préface, laissé dans ses papiers, manifeste qu'il songea quelque temps à un ouvrage nouveau, présentant une synthèse semblable. Mais serait-il jamais possible ? En tout cas, en 1937, il préféra réunir les articles déjà publiés sur ce sujet et les éditer sous le titre : *Morale et Corps mystique* (10) ; deux ans après une réédition était devenue nécessaire ; le Père put encore la préparer lui-même ; retardée par les événements, elle a paru en 1941.

(10) Bruxelles, Edition Universelle, 276 pp., 1e éd. 1937 ; 2e éd. 1941. Traduction anglaise : *Morality and the Mystical Body,* New-York, Kennedy and Sons, 1939.

Le P. Mersch ne fut jamais un théoricien enfermé dans une tour d'ivoire et insensible à ce qui se passait autour de lui ; la profondeur même de ses convictions sur la dignité humaine, sur les exigences sociales de l'humanité, sur le primat de la morale, l'amena parfois à écrire, dans des périodiques appropriés, sur certains sujets de morale nationale ou internationale appliquée. Il le fit toujours avec grande discrétion, en s'en tenant strictement aux principes ; notons par exemple ses articles : « La fonction de l'autorité » (11), « Charité internationale » (12), « Autorité et liberté » (13). Notons encore, dans la *Nouvelle Revue Théologique*, sous la signature de Catholicus (pseudonyme qu'il partagea avec un autre collaborateur de la revue) ses deux notes : « Spiritualité sociale » (14), insistant sur la solidarité humaine contre les étroitesses de certains nationalismes, et « Pour les principes » (15), marquant l'importance du point de vue moral dans la vie internationale.

Le P. Mersch s'intéressa toujours vivement aux rapports entre la doctrine du Corps mystique et la spiritualité et l'ascèse catholiques. Il donna à ce sujet plusieurs articles à la *Nouvelle Revue Théologique*, qui ont été repris pour la plupart dans le volume : *Morale et Corps mystique*. Mais sa pensée sur ce point semble exposée de la façon la plus complète et la plus systématique en deux études, l'une de 1934 : « Aszetik und mystischer Christus » (16), l'autre, non encore publiée : « Corps mystique et Spiritualité » (17).

Au début de mai 1940, le P. Mersch avait virtuellement achevé ce qui dans sa pensée devait être l'œuvre de sa vie ; certes, pour donner à son travail la perfection qu'il rêvait, il y eût sans doute encore consacré de longs mois, plus d'une année peut-être, mais la dernière rédaction semble avoir été alors, à peu de chose près, terminée. Lorsque le Père fut contraint par les événements de quitter Louvain et de partir pour l'exil, au milieu des angoisses communes et des responsabilités

(11) *Nouvelle Revue Théologique*, t. LIII, 1926, p. 81.
(12) *La Terre wallonne*, t. XXI, 1929, p. 65.
(13) *Orientations*, t. XI, 1938, p. 511.
(14) T. LXV, 1938, p. 728.
(15) T. LXVI, 1939, p. 1075 : note rédigée par le P. Mersch au début d'octobre 1939.
(16) *Zeitschrift für Aszese und Mystik*, 1934, p. 97.
(17) Destinée au *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, au mot « Corps mystique ».

personnelles qu'il eut à assumer, ce fut chez lui un souci constant de sauver le manuscrit qui lui avait coûté tant de travail et qu'il emportait avec lui.

Or, brusquement, en cours de route, Dieu lui demanda le sacrifice de se trouver séparé de cette œuvre de sa vie et de la savoir livrée sans lui à tous les hasards d'une fuite devant l'invasion ; lorsque, à Orchies (France), il s'efforçait de mettre en sécurité deux Pères âgés et infirmes qui lui avaient été confiés, et que tous trois avaient trouvé place, avec une famille belge, dans une auto qui devait les mener au terme espéré, le P. Mersch, ayant quitté l'auto un instant pour s'informer de la route à suivre, fut retenu comme suspect par un poste militaire français jusqu'à plus ample information. Tragique malentendu qui s'explique hélas ! par la crainte extrême de l'espionnage allemand qui ébranla alors tant d'esprits et par les récits qui circulaient nombreux sur le déguisement des espions en prêtres ou religieux. En un pareil moment, tout retard eût pu être fatal à ses deux compagnons et à la famille belge qui s'était jointe à eux ; oublieux de lui-même, le P. Mersch les supplia de ne pas se soucier de lui davantage et de se hâter vers l'endroit où on comptait trouver pour les deux vieillards salut et sécurité ; lui-même les rejoindrait dès qu'il serait délivré. Une fois de plus il recommandait à la sollicitude de tous la serviette de cuir qu'il avait déposée dans l'auto et qui contenait une grande part du manuscrit de la « Théologie du Corps mystique ».

Mais les événements se précipitaient ; tandis que de son côté, quelques heures plus tard, le P. Mersch délivré devait s'acheminer vers Lens où il trouverait la mort, ses compagnons reprirent leur course vers le refuge escompté ; les bombardements aériens ne permirent pas de s'y arrêter ; ce ne fut qu'à Saint-Pol que les deux compagnons du P. Mersch, de plus en plus accablés par la maladie et la fatigue, purent être descendus ; ni l'un ni l'autre ne devaient survivre aux grandes souffrances de ces terribles journées. Dans l'extrême confusion qui précéda de quelques heures l'entrée des Allemands dans la ville, un seul des deux Pères, un vieillard de quatre-vingt-deux ans, put être conduit à l'hôpital de Saint-Pol et y fut jusqu'à la fin l'objet de soins attentifs des religieuses ; l'autre gravement malade depuis plusieurs années ne tarda pas à succomber au bord

même de la route. Il avait à ses côtés la serviette de cuir contenant la plus grande partie du manuscrit du P. Mersch et deux valises, communes aux trois Pères, et dans lesquelles se trouvaient sans doute encore d'autres cahiers. Lorsqu'il fut possible, après quarante-huit heures, de lui rendre les derniers devoirs et de l'ensevelir au cimetière de Saint-Pol, seule la serviette de cuir restait en place ; nous devons à M. l'archiprêtre de Saint-Pol d'en avoir assuré la conservation ; avec la perte des deux valises, a disparu, pensons-nous, une part de la dernière rédaction (18).

Grâce à Dieu, en s'aidant des deux rédactions antérieures, laissées à Louvain ou à Bruxelles, l'ouvrage put être reconstitué, non pas tel que l'auteur l'eût rêvé, mais assez complet pour rester l'expression fidèle de sa pensée, la réalisation authentique de l'effort de toute sa vie. Il a paru, en deux volumes, en juillet 1944, sous le titre : « La théologie du Corps mystique » (19).

* * *

Partout où il a passé, le P. Mersch a eu le privilège d'être estimé autant qu'aimé. Chez lui, la profondeur de la vie intérieure n'entravait en rien la spontanéité des qualités d'esprit et de cœur de l'homme non plus que la fermeté et la hardiesse d'intelligence du théologien. Son âme était unifiée. La même adhésion à Notre-Seigneur, qui a inspiré toute sa vie intellectuelle et pénétré toute son œuvre scientifique, fut aussi l'âme de sa vie religieuse et sacerdotale comme elle fut le principe profond de sa délicate charité envers tous.

Si l'on voulait résumer en quelques traits l'idéal que semble avoir poursuivi, sa vie durant, le P. Mersch, peut-être pourrait-on l'exprimer au mieux par trois passages tirés de ses propres écrits et qui furent rappelés sur son souvenir mortuaire :

(18) Nous serons très reconnaissant, du point de vue de l'œuvre du P. Mersch, envers quiconque pourra nous fournir des renseignements sur ces deux valises (une valise brune et une valise bleue) et sur les manuscrits y contenus et nous aider peut-être ainsi à recouvrer des cahiers d'une telle valeur, fruit de tant d'années de travail. Toute information, même anonyme, sera la bienvenue. On peut nous l'adresser personnellement, 11, rue des Récollets, Louvain, ou à la Direction du Museum Lessianum, à la même adresse.

(19) Deux volumes de XLII-388 et 402 pp., Bruxelles, L'Edition Universelle ; Paris, Desclée De Brouwer, 1944.

« Notre sainteté est dans l'amour joyeux et actif de la volonté du bon Dieu. L'aimer, même quand elle est mortifiante, l'aimer surtout quand elle est exigeante et réclame collaboration et peine et travail » (20).

« Sanctifier le travail, y être l'instrument, la plume, la voix de Dieu en quelque sorte, la voix par laquelle le Christ lui-même dit à ses membres ce qu'ils sont dans le Christ et ce qu'il est en eux » (21).

« Notre tâche est de vaincre le mal à force d'être bons, d'aimer toujours, d'aimer à priori, d'aimer d'un cœur aussi large que Jésus-Christ veut nous le faire, d'un cœur catholique » (22).

Mais ces trois devises se résument elles-mêmes en une seule, qui fut la pensée centrale de sa vie : Jésus-Christ, tout en tous.

« Repris tous dans le Christ, nous sommes tous repris en Dieu. C'est la vie éternelle qui, vivifiant l'humanité sainte du Sauveur, nous vivifie tous en lui. Et cette vie est catholique, universellement humaine, comme elle est éternelle et divine... » (23).

Sa vie entière avait été dominée par sa conviction profonde de l'union réelle, ontologique, de chaque chrétien avec le Verbe incarné, de chaque chrétien avec tous les autres dans le Christ. Elle s'acheva et se couronna tout naturellement par l'acte de généreuse charité qui amena sa mort, le jour de la fête du Saint-Sacrement, 23 mai 1940, dans l'exercice même du ministère du Christ, dans l'effort pour sauver ses frères chrétiens. Il avait le bonheur de trouver ainsi, dans le don total de soi à autrui, l'union définitive avec Celui qui avait été le centre de toute sa pensée et le principe de toutes ses affections (24).

Jean Levie, S. I.

(20 *Lettre à sa sœur.*

(21) *Notes personnelles* et *Le professeur de religion,* dans *Problèmes d'éducation religieuse* (Compte rendu du 3e congrès intern. de l'enseignement catholique de Luxembourg), p. 7.

(22) *Charité internationale,* dans *La Terre wallonne,* nov. 1929, p. 81.

(23) *Le Corps mystique,* t. II, p. 367 (dernière page du dernier chapitre).

(24) Nous avons consacré au P. Em. Mersch, en introduction au premier volume de : « La Théologie du Corps mystique », p. VII-XXX, une notice plus étendue dont nous avons repris ici certains passages. On trouvera également dans ce volume p. XXXI-XXXIII, une liste bibliographique des ouvrages et articles du P. Mersch.

LE PERE JOSEPH SALSMANS (1873-1944)

Le P. Joseph Salsmans, membre du comité directeur de la Nouvelle Revue Théologique de 1921 à 1936, est pieusement décédé au milieu de ses frères à Malines, le 19 janvier 1944, âgé de 71 ans.

Né à Anvers, il fit ses études primaires et secondaires au Collège Notre-Dame de la Compagnie de Jésus en cette ville, premier de classe dix années de suite. Le 23 septembre 1891 il entra au noviciat de l'ordre à Tronchiennes (Gand). Après les années habituelles de formation (noviciat, juvénat, philosophie) et une année d'enseignement de la 3e au Collège d'Anvers, il fut chargé durant quatre ans (1898-1902) de l'éducation littéraire des jeunes religieux au juvénat de Tronchiennes ; il y donna des cours de latin et de grec, et y enseigna la littérature néerlandaise. Après ses études théologiques (1902-1906) et la troisième année de probation, il fut désigné pour le cours de théologie morale à Louvain, succédant, après un intervalle de sept années, à son oncle, le P. Génicot († 1900). Il occupa cette chaire pendant 29 ans, formant à la charge délicate de confesseurs et de directeurs spirituels de nombreux religieux, soit de la Compagnie de Jésus, soit d'autres congrégations qui fréquentaient les cours du Collège théologique S. J. En août 1936, il devint Supérieur de la résidence S. J. de Malines et le fut jusqu'en 1942. Il y resta ensuite, chargé de tâches diverses d'apostolat, jusqu'à sa mort.

Le P. Salsmans avait de grands dons de professeur : son enseignement était vivant, clair, méthodique, distinguant parfaitement le principal de l'accessoire et l'exprimant en des formules brèves qui se gravaient dans la mémoire. Il mettait en évidence, en y revenant sans cesse, quelques grands principes, non pas spéculatifs, — la spéculation pure n'avait pas ses faveurs — mais pratiques, riches d'expérience. Malheureusement, rançon de son extrême bonté d'âme, il manquait un peu d'autorité, ce dont ses élèves, grands enfants, ont parfois abusé. Il suivait pas à pas le manuel édité par son oncle, le P. Génicot. Sa modestie d'abord l'y portait, mais aussi un sûr instinct, qui lui faisait apprécier les qualités didactiques sans pareilles de cet

ouvrage (1). Le P. Salsmans se chargea de le rééditer à partir de la 6e (1908) jusqu'à la 15e édition (1942). Il le fit avec un souci constant de se tenir au courant et un effort croissant pour réaliser, jusque dans la disposition typographique, les qualités didactiques qui le distinguèrent comme professeur. Lors de la publication du nouveau code de droit canonique, il imposa à l'ouvrage un remaniement profond. Il travaillait à la préparation d'une 16e édition, quand la mort vint le surprendre.

Il réédita aussi plusieurs fois, en les mettant à jour et les développant, les *Casus conscientiae* du même auteur, de la 4e (1932) à la 7e édition (1938).

Outre ces deux grands ouvrages en latin, il publia en néerlandais, sur des sujets de morale, un grand nombre de livres, destinés à faire pénétrer son enseignement dans les milieux les plus divers ; la plupart eurent plusieurs éditions. Ce sont dans l'ordre de leur apparition : un précis de morale juridique *Rechtelijke Plichtenleer* (1914, 3e éd. 1927), traduit par lui-même en français sous le titre *Droit et morale* (1925) ; une déontologie médicale *Geneeskundige Plichtenleer* (1919, 4e éd. 1935), à rapprocher du livre du Dr E. Hubert, *Le devoir du médecin*, paru avec annotations du P. Salsmans (1928) ; un traité des lois de l'Index, *De Index en de kerkelijke Boekenwetten* (1921, 3e éd. 1939) ; un exposé, à l'usage des laïques, de la théologie dogmatique et morale des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, *Biecht en Altaarsakrament* (1921, 2e éd. 1931) ; un résumé des principales prescriptions du nouveau droit canon, *Kerkelijk Recht voor Leeken* (1925, 2e éd. 1939) ; une déontologie des devoirs des infirmières : *Plichtenboekje voor Ziekenverpleging* (1927, 5e éd. 1944) ; un ouvrage semblable à l'usage des pharmaciens : *Over Pharmaceutische Zedenleer*, 1932, traduit en français. Enfin deux volumes sur la Confession, le premier à l'usage des prêtres, où il leur communiquait le fruit d'une longue expérience du confessional et de la direction : *Biechthooren* (1e et 2e éd. 1933), le second destiné au grand public, dans la série *De Katholieke Kerk* de Utrecht :

(1) Dans son article « Soixante ans de théologie morale », *N. R. Th.*, 1929, p. 864-865, le P. Vermeersch loue « le judicieux P. Génicot » d'avoir « vulgarisé » le savant ouvrage de Ballerini, « l'illustre professeur de la Grégorienne, qui, par sa critique serrée des citations et des arguments, a dégagé la théologie morale de la routine et activé la recherche des raisons intrinsèques ».

De Biecht (1938, 2e éd. 1943) ; citons encore une brochure sur le mariage, dans la série *Vromer Leven : Het Huwelijk* (1941).

Il faudrait ajouter ici les innombrables articles de revue sur des sujets de morale, de direction, de formation ascétique dont la liste couvrirait plusieurs pages. Il collabora régulièrement au *Bode van het H. Hart,* à *Ons Geloof* et *Pastor Bonus,* surtout à la revue des jeunes : *Onze jeugd,* plus tard à *Streven.* Il donna également des articles aux périodiques suivants, dont le relevé est loin d'être complet : *Dux, Verbum* (La Haye), *Elckerlyc* (Anvers) ; *Ius Pontificium* (Rome) ; *M. V. S. Missietijdschrift der Vlaamsche Studenten* (Louvain) ; *R. K. Artsenblad* (Rotterdam) ; *S. Luc médical* (Bruxelles) ; *Universitas* (Louvain) ; *R. K. Bedrijfsleiding* (Anvers) ; *De Vroedvrouw* (Louvain) ; *Ephemerides theologicae Lovanienses.*

Dès 1907, lorsque la N. R. Th. était dirigée à Toulouse par le P. Besson, S. J., le P. Salsmans s'était intéressé à elle et y avait publié plusieurs articles ou consultations. Lorsqu'en 1921 elle fut transmise par les jésuites de Toulouse aux jésuites de Louvain, il fit partie du Comité directeur et sa collaboration devint constante. Certains articles plus importants furent très remarqués et gardent encore tout leur intérêt. Signalons *A propos du « principe du double effet »,* 1914, 220-228 ; *La direction spirituelle des jeunes gens,* 1925, 413-420 ; *L'abolitionnisme,* 1925, 551-565 ; *Pour la chasteté des jeunes gens,* 1926, 733-747 ; *La confession des anormaux,* 1927, 772-781 ; *Le pouvoir paternel d'annuler les vœux,* 1928, 429-436 ; *Donner ou différer l'absolution ?* 1930, 26-40 ; *Pour votre salutaire pénitence,* 1930, 215-222 ; *Vocation et chasteté,* 1933, 401-413.

Il fut en outre membre du Comité de rédaction de la *Katholieke Encyclopedie* de Nimègue (1933-1939) et y collabora activement ; il fit partie aussi du Comité de la collection « De Katholieke Kerk » d'Utrecht où il publia son volume : « De Biecht ».

L'activité littéraire du P. Salsmans s'exerça aussi dans un domaine, où l'on ne s'attendrait peut-être pas à rencontrer un professeur de théologie morale : celui de la littérature néerlandaise. Lorsqu'il avait débuté comme professeur de lettres au juvénat de Tronchiennes, il s'était spécialement attaché à faire goûter à ses élèves le grand poète néerlandais Vondel. En 1905, il publiait dans la *Dietsche Warande en Belfort* et en 1908 dans

Jong Dietschland des articles sur son auteur favori. Il édita, avec annotations à l'usage des classes, ses trois chefs d'œuvre : *Lucifer* (14e éd. 1943), *Adam in Ballingschap* (10e éd. 1943) et *Jozef in Dothan* (12e éd. 1943). Pour le révéler à un plus large public, il édita une courte biographie du poète suivie d'une anthologie : *Vondel voor ons volk* (1929). Il contribua aussi beaucoup à faire connaître une des gloires de l'ancienne Compagnie de Jésus, le Père Adrien Poirters de Oosterwyk en Brabant hollandais (1605-1674), auteur de nombreux écrits d'édification, pleins d'humour et de naturel, où l'humanisme dévot s'allie à la combattivité de la Contre-Réforme. Le P. Salsmans en donna une anthologie : *Ernst en Luim* (1909), et édita deux de ses ouvrages : *Het Masker van de Wereldt afgetrocken* (1935) et *Den Spieghel van Philagie* (1937). Reçu en 1922 à l'Académie royale flamande, il en fut toujours un membre actif. Chaque rapport annuel *(Verslagen en Mededeelingen)* signale une ou plusieurs contributions de sa plume. Elles concernent d'ordinaire Vondel (l.c. 1925, 1926, 1928, 1929, 1936, 1941) ou Poirters (l.c. 1928, 1930, 1931, 1932, 1935, 1937) ou d'autres jésuites célèbres comme Lessius (1923), Costerus (1932), etc.

Mais, pour le P. Salsmans, à côté de sa fonction de professeur, une œuvre primait tout le reste : son apostolat. Dieu seul sait le fruit produit dans les âmes par les innombrables retraites, qu'il prêcha pendant près de 40 ans à des religieux et des religieuses de tout ordre et congrégation, à des prêtres et à des laïques, à des étudiants de collège et d'université. On aimait dans ces retraites, ainsi que dans ses autres sermons et conférences, la simplicité, le naturel et la conviction fondés sur l'expérience, la solidité du fond, la lucidité de l'expression.

Il dirigea à Louvain de 1915 à 1936 une importante sodalité d'hommes ; ses auditeurs, après tant d'années, ne se lassaient pas d'entendre ces instructions vivantes, actuelles et pratiques. Ils trouvaient en lui un conseiller sûr et paternel. Beaucoup de prêtres l'avaient choisi comme confesseur et directeur de conscience. Mais ses enfants spirituels préférés étaient une élite d'étudiants flamands qui venaient, à date régulière, lui rendre compte de leur conscience et prendre sa direction. Ils étaient toujours sûrs de le trouver. Il ne s'absentait pendant l'année scolaire que pour assister à Gand aux réunions de l'Académie ;

s'il quittait sa chambre, il indiquait soigneusement où l'on pouvait le trouver. Ils avaient du reste tous leur heure de visite, et le P. Salsmans, régulier comme une horloge, ne manquait jamais au rendez-vous. Avare de son temps, il ne les retenait pas plus qu'il ne fallait, et avait sa façon à lui, bien connue de tous, de mettre fin à l'entretien en se levant de sa chaise et en accompagnant aimablement le visiteur à la porte. Il leur fut d'un immense secours lors de la crise nationaliste, qui jeta l'émoi dans tant de consciences de jeunes gens. C'est pour eux qu'il écrivit une intéressante brochure sur les dangers de la vie universitaire : *Naar de hoogeschool* (1920, 3e éd. 1936) et un petit traité d'ascétisme à l'usage des jeunes : *Jeugd en deugd* (1928). En leur faveur aussi, il étendit son enseignement au-delà du cercle des religieux se préparant au sacerdoce ; il fut professeur de morale à l'école sociale de jeunes gens de Louvain, à l'école sociale de jeunes filles de Bruxelles, à l'école normale d'infirmières de Louvain et de Lovenjoul. Il s'occupa également des prisonniers ; c'est à cet apostolat que nous devons le récit passionnant de la conversion d'un jeune anarchiste parisien, mort saintement en la prison cellulaire de Louvain : *De la mort à la vie* (Préface du Cardinal Mercier), 1920, (2e éd. 1933 ; il l'édita également en néerlandais ; traductions anglaise et polonaise).

Quand on tâche de « réaliser » la somme immense de travail que représente cette vie, on se demande comment le P. Salsmans trouvait le temps de mener de front toutes ces tâches. C'est d'abord parce qu'il avait sacrifié toute distraction, toute occupation inutile. Enfant et jeune homme, il avait beaucoup aimé la musique ; il avait même atteint une certaine virtuosité comme pianiste. Pour être entièrement à sa besogne, il renonça totalement à cette distraction, au point que la plupart de ceux qui vécurent avec lui à Louvain ignorèrent absolument ces talents. Le P. Salsmans était avare de son temps : pas une parcelle n'en était laissée à l'imprévu. Levé avant tous les autres, il travaillait sans interruption toute la matinée, avant et après son cours. Après le dîner, il visitait les malades de sa sodalité ou allait interroger et, éventuellement, gronder les absents de la dernière réunion. Rentré vers 3 h. il se remettait à la besogne jusqu'au souper. Mais il tenait à avoir son sommeil complet : il ne se couchait que rarement après l'heure réglemen-

taire. Il était servi par un tempérament de fer. Il pouvait travailler de longues heures à son bureau, sans interruption, sans fatigue. Il disait lui-même qu'il ne savait pas ce que c'était qu'être malade. Il se dépensa jusqu'à son dernier jour, dominant à force de volonté les effets d'une usure qui auraient exigé le repos.

Supérieur à la Résidence S. J. de Malines, il se montra plus que jamais apôtre : directeur de deux sodalités, conseiller et confesseur de nombreux prêtres et laïcs, écrivain publiant régulièrement livres et articles, il continua à venir à Louvain chaque semaine pour y donner, durant deux jours, ses cours de morale à l'école sociale et à l'école d'infirmières ; il y ajouta à Malines un cours semblable à l'école provinciale d'accoucheuses. On remarquait cependant à divers signes, de plus en plus nets, que l'usure augmentait. Mais il ne voulait pas se rendre. Il acheva encore d'écrire la vie du « saint homme de Louvain », le Professeur Em. Vliebergh († 1925), qui, durant tant d'années, étendu sur sa chaise longue d'infirme, consolé et assisté par le P. Salsmans, l'avait si intelligemment secondé dans la direction des étudiants de l'université.

Le 16 janvier 1944, le P. Salsmans présida encore, bien que visiblement avec peine, une réunion de sodalité, donna plus péniblement encore un dernier cours à l'école d'accoucheuses à Malines ; il fit quelques visites les jours suivants. Le 19 au matin, il allait très mal. Il voulait cependant se lever pour dire la messe, mais il en fut empêché par le médecin, appelé d'urgence. Il ne céda à ses injonctions, qu'après que le docteur l'eut assuré de l'extrême gravité de son mal ; il avait constaté une embolie. Alors le Père dit simplement : « Que la volonté de Dieu s'accomplisse ». Ce furent ses derniers mots, ceux-là même, par lesquels se terminait le journal du jeune anarchiste converti, dont il avait si pieusement honoré la mémoire (2).

Ainsi s'achevait une vie entièrement vouée au service de Dieu et des âmes. Le Père allait trouver enfin auprès du divin Maître le repos, qu'il n'avait jamais cherché ici-bas (3).

Eugène Druwé, S. I.

---

(2) *De la mort à la vie*, Anvers, 1920, p. 144.

(3) Ces quelques notes doivent beaucoup à la notice nécrologique consacrée au P. Salsmans par le R. P. Van der Veken, dans les *Wetenschappelijke Tijdingen* (Gand), t. 9, 1944, p. 57-59.

LE PERE JOSEPH MARÉCHAL (1878-1944)

Le 11 décembre dernier, le P. Maréchal s'éteignait doucement à Louvain. Il était né à Charleroi, le 1er juillet 1878. Après de brillantes études au Collège du Sacré-Cœur, il entra dans la Compagnie de Jésus, à l'âge de 17 ans. Il ne fut pas admis sans difficulté. La faiblesse de sa santé inspirait des doutes sur son aptitude aux études et aux ministères de l'Ordre. Après bien des hésitations, on l'accepta en considération de ses qualités morales : s'il ne pouvait pas faire autre chose, il donnerait du moins pendant quelques années l'exemple des vertus religieuses. Les Supérieurs ne pouvaient guère prévoir, à cette époque, que, pendant 49 ans, le P. Maréchal serait aussi un modèle de travail.

Son noviciat terminé, le jeune religieux passa un an à Tronchiennes, où il devait parfaire sa formation littéraire. C'est là que la Providence mit sur son chemin un homme dont la direction ferme et éclairée devait avoir une influence si considérable sur sa vie. Jugeant que ses maux de tête continuels lui interdisaient toute étude, les Supérieurs l'employaient au jardin, à des travaux faciles. Vers le milieu de l'année scolaire, arriva, comme directeur spirituel des juvénistes, le R. P. Janssens. Une longue pratique du gouvernement avait donné à ce dernier une grande expérience. L'état de santé du P. Maréchal ne l'émut pas particulièrement ; il lui déclara sans ménagement que la vie qu'il menait n'était pas celle d'un étudiant de la Compagnie ; qu'il pouvait, sans danger, s'appliquer à l'étude, avec modération certes, mais sérieusement. Notre étudiant fut d'autant plus facile à convaincre, que ces directives correspondaient à ses sentiments personnels.

L'année suivante, le P. Maréchal abordait l'étude de la philosophie. Les dispositions qu'il montra pour les études spéculatives le firent destiner à l'enseignement de la psychologie. L'idée qu'il se faisait, dès cette époque, d'un professeur d'enseignement supérieur lui interdisait de restreindre son horizon intellectuel à la matière qu'il aurait à enseigner. Aussi, sa philosophie terminée, il suivit, à l'Université, les cours de sciences naturelles. Il jugeait, à cette époque, que c'étaient là les études qui le prépareraient le mieux à sa carrière. Plus tard, il ex-

prima souvent le regret de ne pas avoir choisi plutôt les mathématiques. Il étudia, en même temps, la psychologie expérimentale et la psycho-pathologie. Quoi qu'il en ait dit, cette formation le préparait merveilleusement à ce qui fut l'œuvre de sa vie, la psychologie des mystiques.

Après sa théologie et sa troisième année de probation, il revint à Louvain, où, en attendant que sa chaire de psychologie soit libre, il enseigna, jusqu'en 1914, la biologie et la psychologie expérimentale. De cette époque datent les principaux articles de vulgarisation scientifique parus, sous son nom, dans la Revue des Questions Scientifiques et ailleurs (1). Les titres de ces articles renseignent suffisamment sur leur contenu. Quel que soit leur intérêt, ils ne peuvent pas être considérés comme une partie essentielle de la véritable œuvre du P. Maréchal. Il en va tout autrement de trois mémoires, publiés alors aussi, dans diverses Revues, et dont la réunion devait former plus tard le Tome I des « *Etudes sur la Psychologie des Mystiques* ». Ils y sont reproduits sans changements notables, sinon que l'ordre chronologique a fait place à l'ordre logique.

A qui aborde l'étude des phénomènes religieux, des faits mystiques en particulier, se pose nécessairement une question préalable : de tels phénomènes peuvent-ils faire l'objet d'une science positive ; quelle est la légitimité de la méthode empirique appliquée en cette matière ? quelle peut être la valeur des

---

(1) — Ontogénèse et Phylogénèse. R.Q.S. 1907.
— Pour faciliter la lecture des travaux récents de Physiologie générale.
I. — Les Colloïdes. R.Q.S. 1910.
II. — Enzymes et Catalyseurs. 1911.
III. — Antigènes et anticorps. 1911.
— Orientations nouvelles dans l'étude du métabolisme animal. 1913.
D'autres articles sont un peu plus anciens :
— L'individualité dans le règne organique. 1903.
— Ueber die morphologische Entwicklung der Chromosomen im Keimbläschen des Selachireies. Ant. Anz. Bd 25, 1904.
— Ueber die morphologische Entwicklung der Chromosomen im Teleostierei (mit einem Zusatz über das Ovarialei von *Amphioxus lanceolatus* und *Ciona intestinalis)*. Ibid. Bd 26, 1905.
— En collaboration avec le P. De Sadeleer, il fit paraître une étude sur « Le premier développement de l'ovocyte I chez les Rajides. *La Cellule*, 1910.
— Sa *Thèse* « Sur l'ovogénèse des Sélaciens et de quelques autres Chordates » avait paru, dans le même recueil, en 1907.
— Conflits de faits et conflits de tendances. R.Q.S. 1906.
— Autour de la génération spontanée. Le Radium et la vie. R.Q.S. 1906.

conclusions d'une telle étude ? C'est à ce problème qu'est consacré le premier article : « *Science empirique et Psychologie religieuse* » (2). On y trouve, en quelques pages d'une densité remarquable, toute une philosophie de la science expérimentale, son application à la psychologie religieuse, et une critique, large et compréhensive, des essais tentés depuis un demi-siècle par les différents philosophes non-catholiques, qui ont exploré ce terrain.

Le second article, « *A propos du sentiment de présence chez les profanes et chez les mystiques* » (3), offre, à notre avis, un intérêt tout particulier. Comme on le verra, le principe invoqué par le P. Maréchal pour résoudre le problème ici posé, est celui-là même qui domine toute son œuvre philosophique. Dans les états mystiques les plus élevés, Dieu est immédiatement présent à l'âme ; c'est ainsi du moins que les mystiques interprètent leur expérience. Est-ce là une illusion ? Pour en juger, il faut que nous puissions distinguer la perception d'une présence réelle de ce qui ne serait qu'hallucination ou pure représentation imaginative. Généralement, les psychologues considèrent le jugement de présence comme un acte dérivé. La question se pose alors de savoir quel caractère s'ajoute à la représentation pour en faire une perception du réel. Formulé en ces termes, le problème paraît insoluble. Le P. Maréchal en renverse les termes : au lieu de chercher comment le réel sortirait de l'irréel, l'affirmation du doute, l'objectif du subjectif, il voit s'il ne serait pas plus simple, — et, pour tout dire, plus logique — de poser en fait primitif le *réel,* l'*affirmation* et l'*objectif,* et de chercher comment ce fait se dégrade en *irréel,* en *doute* et en *subjectif.* Ce point de vue n'a pas seulement l'avantage de grouper les faits d'observation sans postuler autre chose que les lois primordiales de l'esprit ; il s'harmonise encore en perfection avec les principes d'une psychologie plus générale. La réaction spontanée de l'intelligence humaine sur la donnée sensible, le premier mouvement intellectuel est une affirmation inconditionnée d'*être,* un *jugement de réalité* au sens illimité du mot, et cela, parce que l'intelligence humaine n'est pas un simple miroir reflétant passivement les objets qui passent à sa portée, mais une activité orientée, dans son fond le

(2) Paru d'abord dans les *Recherches de Sciences Religieuses,* 1912.
(3) *Revue des Questions Scientifiques,* 1908-1909.

plus intime, vers un terme bien défini, l'Être, le Vrai, le Bien absolu.

Le troisième article a pour objet de découvrir « *Quelques traits distinctifs de la mystique chrétienne* » (4), c'est-à-dire ce qui distingue, non seulement ontologiquement, mais même au point de vue phénoménal, la mystique orthodoxe d'autres états qui présentent avec elle certaines analogies.

Au début de la guerre, le P. Maréchal fut appelé à rejoindre à Romiley, près de Manchester, les jeunes religieux qui, au moment de l'invasion, avaient été envoyés en Angleterre. Il devait leur enseigner la logique, la critique et la métaphysique générale. Ce cours de critique fut l'origine de son grand ouvrage : « *Le Point de départ de la Métaphysique* ». La mobilisation de ses élèves, en 1915, lui ayant rendu la liberté, il revint à Louvain, où il consacra les trois dernières années de la guerre à mettre au point et à développer ce qui n'était jusque là qu'une ébauche. Ce travail devait aboutir à un ouvrage en deux volumes qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ne furent pas publiés. Tenant compte des remarques que lui firent des amis, qui avaient lu son manuscrit, il remania profondément son texte, et, en 1922, parut le premier Cahier, bientôt suivi du deuxième et du troisième.

Le sous-titre général de l'ouvrage, « *Leçons sur le développement historique et théorique du problème de la connaissance* », en précise la nature et l'objet. L'examen des divers systèmes, proposés depuis l'antiquité, permet de constater qu'ils oscillent autour d'une position d'équilibre, qui est celle d'Aristote et de S. Thomas. Le réalisme critique de ces derniers, — c'est ainsi qu'il convient de caractériser leur doctrine — évite les écueils auxquels se heurtent toutes les philosophies, qui, à la manière du scepticisme, du platonisme, de l'empirisme et du rationalisme, accordent trop ou trop peu de valeur à la raison humaine.

Le P. Maréchal insiste davantage sur la philosophie critique, à laquelle il consacre le 3e Cahier en entier. Il nous fait assister à la naissance du problème, puis il analyse le contenu des trois « Critiques ». La part la plus large est faite, cela va de soi, à la « Critique de la Raison pure ». A l'occasion,

(4) *Revue de Philosophie*, 1912.

certaines analogies intéressantes entre scolastique et kantisme, dissimulées sous une différence de terminologie, sont soulignées. Ce n'est pas que le P. Maréchal fasse de Kant un scolastique méconnu. Il dénonce, au contraire, vigoureusement son erreur véritable, l'*agnosticisme*. Kant estime évident qu'une métaphysique, c'est-à-dire une connaissance objective des noumènes, ne pourrait être constituée par la raison spéculative sans une véritable *intuition intellectuelle* des objets. Le P. Maréchal ne croit pas que l'absence de cette intuition entraîne la négation de la connaissance des noumènes. Kant lui-même, dans la *Critique de la Raison pratique*, a montré que des noumènes, — Dieu, l'être libre — acquéraient une valeur objective comme conditions de l'exercice de la raison pratique ; « supposons que l'on puisse montrer que les postulats de la raison pratique — tout au moins l'Absolu divin — sont également des « conditions de possibilité » de l'exercice le plus fondamental de la raison théorique, nous voulons dire de la *fonction même par laquelle la raison théorique se donne un objet dans l'expérience* : on aurait alors fondé la réalité objective de ces postulats sur une « nécessité » appartenant au domaine spéculatif. D'autre part, faute de contenu intuitif métasensible, ils ne nous livreraient pas le concept *propre* et *direct* des objets transcendants, dont pourtant, par un biais, ils nous dévoileraient l'existence nécessaire » (5). Or l'analyse de l'objet de connaissance montre que la donnée sensible ne devient objet qu'en s'insérant dans la tendance de l'intelligence vers l'Absolu ; la relation à l'Absolu est donc un élément intrinsèquement constitutif de l'objet comme tel, au lieu d'être simplement surajoutée aux objets déjà constitués, comme le pensait Kant. Le dynamisme intellectuel permet donc d'échapper aux conclusions agnostiques de la Critique, sans verser toutefois dans le platonisme.

Pour prévenir les malentendus qui commencèrent à se faire jour après la publication du 3e Cahier, le P. Maréchal voulut faire connaître sans plus tarder sa propre pensée ; il remit donc à plus tard la rédaction du 4e Cahier, et fit paraître le cinquième. Celui-ci comprend deux parties bien distinctes, et il convient de s'en souvenir, sous peine de fausser complètement la pensée de l'auteur. Le Livre III seulement, le quart à peine

(5) Cahier III, p. 237-238.

du Cahier, est consacré à la réfutation de Kant, suivant le plan esquissé plus haut. L'objet principal de ce volume est l'exposé de la théorie thomiste de la connaissance, en dehors de toute préoccupation polémique. Sans doute, le P. Maréchal trouve-t-il, chez S. Thomas, les principes qui lui permettront de dépasser Kant ; mais, dans sa pensée, ces principes ont leur valeur propre, indépendamment de cette utilisation, somme toute contingente. La lecture de cette partie de l'ouvrage est quelque peu pénible ; cela tient au grand nombre de textes qui ont dû être cités et commentés. La rédaction primitive, celle qui n'a pas paru, était autrement facile et élégante. Ce qui caractérise l'exégèse du P. Maréchal, c'est qu'il cherche la vraie pensée du Docteur Angélique sous les métaphores, dont nous ne pouvons nous passer quand nous parlons de réalités spirituelles, mais dont on se contente trop souvent.

Les années qui virent ces publications furent celles où le P. Maréchal dépensa la plus grande activité. Il devait mener de front ses travaux d'écrivain et ses devoirs de professeur. En 1919, en effet, il avait pu enfin inaugurer le cours de psychologie auquel il s'était préparé depuis si longtemps. Quelques années plus tard, il était aussi chargé du cours d'histoire de la philosophie moderne. Le Tome I du *Précis d'histoire de la Philosophie moderne*, (1933), le seul qui ait paru, reproduit la première partie de ces leçons *(De la Renaissance à Kant)*. La pratique de l'enseignement avait convaincu l'auteur que la surcharge encyclopédique présente infiniment plus d'inconvénients que d'avantages. Aussi, a-t-il voulu faire de son cours un instrument de formation pour la pensée. En conséquence, la préférence y est généreusement donnée à un petit nombre de « classiques », à ceux-là surtout dont la pensée garde une actualité impérissable. Pour faciliter aux étudiants l'accès des grandes philosophies de la période moderne, elles leur sont présentées sous l'angle qui en assurait le mieux une vue exacte. Le jeune travailleur trouve dans cet ouvrage les cadres d'ensemble dont il a besoin pour s'orienter, et, sur chaque milieu et chaque philosophe, une bibliographie assez large pour lui permettre de pousser ses recherches dans les directions les plus variées.

Malheureusement, l'enseignement du P. Maréchal ne fut pas de longue durée. Brusquement, son état de santé empira ; une angine de poitrine était venue s'ajouter aux névralgies et aux

migraines dont il avait toujours souffert. Soucieux de lui assurer le temps nécessaire à l'achèvement de ses travaux, les Supérieurs le déchargèrent du cours de psychologie, puis de celui d'histoire. Il était déjà trop tard ; dès cette époque, le P. Maréchal se rendait compte qu'il ne pourrait plus réaliser le plan d'études sur la psychologie des mystiques qu'il avait conçu. Il se résigna à réunir en deux volumes les articles déjà parus et d'autres inédits.

Nous avons déjà indiqué le contenu du premier volume des *Etudes sur la Psychologie des Mystiques*. Le second volume a un caractère plus positif. Après avoir esquissé à grands traits l'histoire de la mystique catholique, — après avoir montré que l'hypothèse d'une intuition de Dieu dans l'état mystique le plus élevé n'est pas nouvelle ni contraire aux données de la théologie, — l'auteur soumet à un examen plus approfondi le témoignage des mystiques eux-mêmes, — Plotin, Ruusbroeck, S. Jean de la Croix, etc. — et les opinions des Docteurs qui ont traité de la matière, — S. Augustin, S. Thomas, etc. —. Il pose ensuite les principes d'une étude comparée des mysticismes, et le volume s'achève par « Le problème de la grâce mystique en Islam », problème introduit par le récit de la vie et du martyre d'un mystique musulman, mort pour le Coran et pour Jésus-Christ, le 26 mars 922.

« Une des particularités les plus notables de ces Etudes, écrivait le P. E. Mersch, est peut-être que l'auteur étudie son objet à la fois en théologien, en philosophe, en historien, en homme de science aussi qui sait ce que sont la psychologie expérimentale et les recherches positives. Aussi peut-il, mieux qu'un spécialiste exclusif, associer sans les confondre les méthodes de ces différentes sciences, et envisager ainsi successivement dans un unique examen tous les aspects divers de ce phénomène si complexe qu'est le phénomène mystique, sans les sacrifier l'un à l'autre, sans les fausser en les isolant » (6).

En même temps qu'il publiait ces Etudes, le P. Maréchal donnait, à une Encyclopédie japonaise, un article sur la mystique chrétienne, et préparait le 4e Cahier. Malheureusement, les notes qu'il avait réunies périrent dans l'incendie du scolasticat d'Eegenhoven, en mai 1940. Ne pouvant suivre ses collègues

(6) *Nouvelle Revue Théologique*, avril 1938, p. 480.

dans leurs pérégrinations à travers le pays, il se retira à Louvain, où il se remit au travail avec un courage admirable. Tout était à refaire, et cela, avec des instruments de travail réduits (7). Malgré ces difficultés, il avait encore accepté de composer, pour une Collection française, un livre sur la mystique, auquel il travaillait au moment de sa mort.

Rappelons qu'en 1938 le Prix décennal de Philosophie lui avait été décerné pour l'ensemble de son œuvre philosophique. Cette œuvre reste inachevée (8).

Devons-nous le regretter ? S'il est vrai que rien ne vaut un seul acte de charité, nous devons reconnaître que le P. Maréchal a choisi la meilleure part. Ce qui l'a empêché, en effet, de finir ses ouvrages, ce n'est pas tant la maladie et la perte de ses notes que sa charité. S'il a pu fournir une somme de travail, dont restent étonnés et émerveillés ceux qui connaissaient ses infirmités, c'est qu'il se faisait un devoir d'utiliser au mieux les instants de répit que lui laissait la maladie. Mais ce temps, si précieux pour lui, il en était prodigue, quand il s'agissait de rendre service. Dieu seul sait le nombre de ceux qui recoururent à lui, pour obtenir un renseignement, un conseil, une direction. Tous étaient reçus, je ne dirai pas à bras ouverts — le Père était naturellement timide et réservé — mais avec une bienveillance, dont on sentait que toute arrière-pensée était exclue. On eût dit que le P. Maréchal n'avait rien autre chose à faire que de vous écouter et vous éclairer. Ce n'était pas seulement au philosophe et au savant que l'on s'adressait ; ses études, et surtout son jugement droit, sa finesse psychologique en faisaient un directeur de conscience hors pair ; dans des cas difficiles et délicats, on recourait volontiers à lui. Sa serviabilité s'étendait bien au delà de ceux qui pouvaient l'approcher ; sa correspondance était volumineuse ; aucune lettre à lui adressée ne demeurait sans réponse. Nul directeur de revue, en mal de copie, ne fut jamais laissé dans l'embarras. Le P. Maréchal était vraiment tout à tous. Naturelle-

(7) La Bibliothèque de l'Université avait été incendiée en même temps que celle d'Eegenhoven, et, d'autre part, la Bibliothèque du Collège de Louvain, privée de sa section philosophique lors de la fondation du scolasticat d'Eegenhoven, répond aux besoins des théologiens plus qu'à ceux des philosophes.

(8) Le P. Maréchal laisse plusieurs manuscrits, qui seront sans doute publiés, entre autres la rédaction définitive de la première partie du 4e Cahier.

ment, ses collègues et ses élèves étaient les premiers à bénéficier de son savoir et de son expérience. Il prenait une part sincère à leurs succès ; il leur prodiguait les encouragements ; il semblait qu'à ses yeux leurs travaux eussent beaucoup plus d'importance que les siens propres.

Loyal comme il l'était, il devait sans doute souffrir des soupçons, parfois injustes, dont il fut l'objet à certaine époque. Sa charité couvrait tout ; il ne parlait jamais de ses contradicteurs qu'avec la plus grande bienveillance, où perçait parfois, il est vrai, une fine pointe d'ironie, que seuls ses intimes pouvaient percevoir.

Sa patience n'édifiait pas moins que sa charité. Personne ne l'entendit jamais se plaindre de ses infirmités, ni des limites qu'elles imposaient à son activité. Il acceptait ces épreuves avec une simplicité d'enfant. Il craignait d'importuner ses confrères ; il lui arriva de rester plusieurs jours au lit sans avertir personne de son indisposition, et si quelqu'un lui imposait ses services, il les acceptait avec reconnaissance, sans doute, mais avec confusion.

Le P. Maréchal n'était pas de ces hommes auxquels s'appliquent ces paroles : « Faites ce qu'ils vous disent, mais ne suivez pas leurs exemples ». La vérité qu'il a enseignée, aussi bien dans ses ouvrages que dans les retraites qu'il a prêchées, il l'a vécue. Sa piété était profonde. Si, toute sa vie, l'étude des mystiques l'a attiré, ce n'est pas uniquement parce qu'il trouvait là un beau thème à analyses psychologiques, c'est qu'il y avait une sorte d'affinité entre son âme et celles de ses héros. Cette union continuelle à Dieu, qui se trahissait dans toute son attitude, permet seule de comprendre que le P. Maréchal soit resté, jusqu'à la fin, étonnamment jeune d'esprit et de cœur, malgré la vie qu'il menait, retirée et vide apparemment de toute satisfaction terrestre.

Le P. Maréchal mourut comme il avait vécu, doucement, simplement. La maladie qui l'emporta dura à peine deux ou trois jours. Cette fin fut celle qu'il aurait sans doute souhaitée, dans son souci de ne déranger personne. Ceux qui l'ont connu le regretteront vivement, mais surtout ils conserveront, comme un précieux encouragement, le souvenir des exemples de travail, d'abnégation et de charité qu'il leur donna.

Auguste GRÉGOIRE, S. I.

ACTES DU SAINT-SIEGE

Après cinq ans d'interruption, la Nouvelle Revue Théologique s'efforcera, dans les fascicules de cette année 1945, de faire connaître à ses lecteurs les principaux actes officiels du Souverain Pontife et des divers organes de la Curie romaine depuis 1940. Les interventions personnelles du Souverain Pontife ont été de loin les plus nombreuses et les plus importantes. La plupart d'entre elles sont relatives à la guerre et à la préparation de la paix future. Elles constituent les sources des articles que nous commençons dans ce numéro sur « S.S. Pie XII et la guerre » (cfr supra p. 5). Nous croyons utile de grouper ici ces textes dans un ordre systématique et d'en indiquer brièvement le contenu.

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE AYANT TRAIT A LA GUERRE

I. ENCYCLIQUE *Summi Pontificatus*

20 octobre 1939. Première encyclique du Pape : sur l'agnosticisme religieux et moral qui a causé les maux actuels ; oubli de la loi de solidarité humaine et de charité ; émancipation de l'Etat de toute loi transcendante ; les remèdes dans la rééducation chrétienne du monde par l'Eglise non entravée dans son activité ; la guerre présente et ses douleurs ; sympathie pour la Pologne. *A.A.S.*, XXXI, 1939, p. 413-453 : version officielle française, *ibid.*, p. 481-509. Cfr *N.R.Th.*, 1940, p. 6 et 63 ; 1945, p. 25.

II. DISCOURS AUX CARDINAUX ET MESSAGES RADIOPHONIQUES A L'UNIVERS A L'OCCASION DE NOEL

Depuis 1939, c'est le 24 décembre, à l'occasion de Noël, que le Souverain Pontife a prononcé ses principaux discours sur le nouvel ordre chrétien du monde.

En 1939 et 1940 les discours, adressés aux seuls cardinaux, contenaient d'abord l'expression des sentiments du Saint-Père sur les événements, ses tristesses, ses espoirs, ses efforts ; puis l'énoncé des postulats fondamentaux de la paix. En 1941 et les années suivantes, le Saint-Père s'entretint plus brièvement avec les membres de la Curie et développa dans un message radiophonique à l'univers son programme de relèvement du monde.

Nous donnons un résumé très succinct de ces discours et messages (1) :

(1) L'article à paraître dans le prochain numéro de la *N.R.Th.* en exposera la doctrine.

24 décembre 1939. Aux cardinaux, évêques et prélats de la Curie : contraste entre le jour de Noël et les horreurs de la guerre ; cinq postulats fondamentaux d'une paix juste et honorable : droit à la vie pour toutes les nations, désarmement spirituel et matériel, institutions internationales d'arbitrage, prise en considération des nécessités réelles de toutes les nations, vrai sens moral requis chez les gouvernants et les peuples ; vive satisfaction du pape pour l'envoi au Vatican d'un représentant personnel du président des Etats-Unis. *A.A.S.*, XXXII, 1940, p. 5-13.

24 décembre 1940. Aux mêmes : découragement et lâcheté de certains catholiques ; efforts de bienfaisance en faveur des prisonniers ; aspiration des peuples à un nouvel ordre chrétien : cinq présupposés de celui-ci : victoire sur la haine et le mensonge, victoire sur la défiance issue de l'inobservation des pactes, victoire sur l'intérêt et la force comme bases du droit, victoire sur les inégalités criantes au point de vue économique, victoire sur le froid égoïsme. *A.A.S.*, XXXIII, 1941, p. 5-13.

24 décembre 1941. Aux mêmes : tristesse, travaux, prière. *A.A.S.*, XXXIV, 1942, p. 5-10.

24 décembre 1941. Message radiophonique à l'univers : amère vision ; reproches injustes faits à l'Eglise ; la cause de toutes ces ruines : matérialisme envahissant ; cinq points fondamentaux dans la vie internationale pour un nouvel ordre du monde fondé sur des principes moraux : pas d'atteintes à la liberté des autres nations, pas d'oppression des minorités, pas d'accaparement des ressources, pas de course aux armements ni d'infidélité aux pactes, pas de persécution contre l'Eglise. *A.A.S.*, XXXIV, 1942, p. 10-21.

24 décembre 1942. Discours aux cardinaux, évêques et prélats de la Curie : pas de pusillanimité au service d'une Eglise persécutée. *A.A.S.*, XXXV, 1943, p. 5-8.

24 décembre 1942. Message radiophonique à l'univers : la sollicitude de l'Eglise pour l'humanité souffrante ; l'ordre intérieur des Etats comme facteur de paix internationale ; double élément de paix dans la vie sociale : 1) ordre : Dieu, la personne humaine, l'ordre juridique de la société ; 2) tranquillité : dans un travail ordonné et l'amélioration du sort du monde ouvrier ; cinq points fondamentaux pour assurer la paix intérieure dans la communauté sociale : dignité de la personne humaine, défense de la famille, dignité du travail, restauration de l'ordre juridique, conception chrétienne de l'Etat ; considérations sur la guerre mondiale et le renouvellement de la société ; invocation au Rédempteur du monde. *A.A.S.*, XXXV, 1943, p. 9-24.

24 décembre 1943. Discours aux cardinaux, évêques et prélats de la Curie : présente misère, surtout à Rome ; appel à la charité pour les malheureux, à la paix ; difficultés pour l'accomplissement du ministère apostolique ; incursion aérienne contre la Cité Vaticane ; l'Eglise est à la veille d'une aurore nouvelle pour laquelle il faut

des cœurs courageux ; ne pas se laisser abattre. *A.A.S.*, XXXVI, 1944, p. 5-11.

24 décembre 1943. Message radiophonique à l'univers : I. aux peuples du monde entier ; perfectionnement technique... décadence morale ; II. aux désillusionnés qui, dans la destruction de leurs espérances, n'ont pas les lumières réconfortantes de la foi ; III. aux fidèles : reconnaissance des fautes passées ; demande de secours ; les précautions à prendre pour éviter qu'il ne reste des germes de nouveaux conflits ; attente d'une paix, mais qui ne soit pas imposée par l'épée ; principes pour un programme de paix : les buts de guerre et les programmes de paix doivent s'inspirer du plus haut sens moral ; n'imposer à aucun peuple, si petit qu'il soit, ce que l'on ne voudrait pas pour soi-même. *A.A.S.*, XXXVI, 1944, p. 11-24.

24 décembre 1944. Discours aux cardinaux, évêques et prélats de la Curie : multiples difficultés occasionnées par la guerre ; regards sur l'année qui s'achève ; transformations extérieures et spirituelles de l'humanité ; charité miséricordieuse de l'Eglise ; la défense de la vérité. *Osservatore Romano,* 25 décembre 1944.

24 décembre 1944. Message radiophonique à l'univers sur les conditions morales d'une saine démocratie : qualités requises des citoyens dans un régime démocratique ; qualités des hommes qui y détiennent le pouvoir ; nature et conditions d'une organisation efficace en vue de la paix ; unité du genre humain ; plus de guerre d'agression ; organe commun pour le maintien de la paix ; pas de charges injustes pour personne ; le châtiment des crimes ; l'Eglise protectrice de la vraie dignité et de la vraie liberté ; Croisade de charité. *Osservatore Romano,* 25 décembre 1944.

III. AUTRES MESSAGES RADIOPHONIQUES A L'UNIVERS

3 mars 1939. Première bénédiction ; prière pour la paix. *A.A.S.*, XXXI, 1939, p. 86-87.

24 août 1939. En faveur de négociations pacifiques. *A.A.S.*, XXXI, 1939, p. 333-335. Cfr *N.R.Th.*, 1939, p. 1099.

13 avril 1941. En la fête de Pâques : appel aux belligérants pour une conduite humaine de la guerre ; que l'on redouble ses prières ; à la prière le pape a joint une action impartiale ; il faut préparer des temps nouveaux sur le fondement de la vérité ; sympathie spéciale pour les victimes de la guerre ; exhortation aux puissances qui occupent d'autres pays ; encouragements aux fidèles persécutés pour leur profession de catholicisme. *A.A.S.*, XXXIII, 1941, p. 112-117.

1er juin 1941. En la fête de la Pentecôte à l'occasion du cinquantenaire de l'encyclique « Rerum Novarum » : doctrine de l'Eglise sur les biens matériels, le travail, la famille ; conceptions et normes par lesquelles le pape voudrait dès maintenant coopérer à la future or-

ganisation de l'ordre nouveau qui doit sortir des luttes présentes. *Ibid.*, p. 195-205 ; traduction officielle française, p. 205-215.

29 juin 1941. Sur la Providence divine dans les événements actuels. *Ibid.*, p. 319-325.

13 mai 1942. A l'occasion du XXV^e^ anniversaire de la consécration épiscopale du Souverain Pontife : les caractères de l'Eglise primitive ; l'Eglise et le conflit mondial ; la guerre et la famille ; exhortations à la paix. *A.A.S.*, XXXIV, 1942, p. 154-156.

1^er^ septembre 1943. Quatrième anniversaire de la guerre : on n'a pas entendu notre appel du 24 août 1939 ; que doivent penser maintenant ceux qui croyaient à une guerre rapide ? Nos paroles impartiales s'adressaient alors à tous sans exception ; encore aujourd'hui, qu'on fasse rentrer les peuples en eux-mêmes ; on se demande si la continuation d'un tel fléau peut encore servir les intérêts nationaux ; appel à la modération de toute part ; responsabilité des chefs ; heureux ceux qui feront dépasser le point mort actuel. *Ibid.*, p. 277-279.

1^er^ septembre 1944. Cinquième anniversaire de la guerre ; appel aux efforts de tous pour sauver la civilisation chrétienne ; directives particulières en matière économique et sociale : non pas une révolution, mais une saine réforme, maintien et extension du droit de propriété, possibilité de tempérer le contrat de travail par un contrat de société ; appel à la charité et à la bienfaisance ; nécessité d'organismes internationaux pour assurer la paix ; retour des prisonniers et exilés ; la paix œuvre non de l'épée mais de la justice. *A.A.S.*, XXXVI, 1944, p. 249-258.

IV. INTERVENTIONS DIPLOMATIQUES OFFICIELLES ET ALLOCUTIONS A LA RECEPTION DE MINISTRES ETRANGERS

31 août 1939. Appel aux gouvernements d'Angleterre, France, Allemagne, Italie, Pologne. *A.A.S.*, XXXI, 1939, p. 335-336. Cfr *N.R.Th.*, 1939, p. 1090.

14 septembre 1939. A l'ambassadeur de Belgique : efforts du pape pour prévenir la guerre ; son programme, celle-ci une fois déchaînée ; ce qu'il attend des belligérants. *Ibid.*, p. 367-369.

18 octobre 1939. A l'envoyé extraordinaire de la république Lithuanienne : la Lithuanie, avant-poste septentrional de la catholicité, sollicitude pour l'avenir des nations chrétiennes dans une Europe menacée par les ennemis de Dieu. *Ibid.*, p. 611-612.

10 novembre 1939. A l'envoyé extraordinaire de la république de Haïti : devoirs des gouvernants pour la paix du monde. *Ibid.*, p. 674-676.

7 décembre 1939. A l'ambassadeur extraordinaire d'Italie : nécessité d'une collaboration de l'Eglise et de l'Etat dans les époques plus difficiles ; constatation des pernicieux effets de la négation des devoirs moraux ; espoir que le peuple italien et ses gouvernants ne

seront pas impliqués dans la guerre et pourront ainsi appuyer l'action pacifique du Saint-Siège. *A.A.S.*, XXXI, 1939, p. 704-706.

21 décembre 1939. A la réception de la famille royale d'Italie : satisfaction de constater que l'Italie poursuit dans la paix son existence nationale ; espoir qu'elle concourra au rétablissement de la paix entre les peuples. *Ibid.*, p. 708-709.

28 décembre 1939. Lors de la visite du Souverain Pontife au Quirinal : prière pour que la sagesse des gouvernants garde la paix à l'Italie. *A.A.S.*, XXXII, 1940, p. 21-22.

7 janvier 1940. Réponse au président Roosevelt, à l'occasion de l'envoi d'un représentant extraordinaire, chargé de se concerter avec le Saint-Siège pour une action pacificatrice et pour le soulagement des victimes de la guerre. *Ibid.*, pp. 43-47.

10 mai 1940. Télégrammes au Roi des Belges, à la Reine de Hollande, à la Grande-Duchesse de Luxembourg, à l'occasion de l'invasion de leurs pays. *Osservatore Romano*, 12 mai 1940.

9 juin 1940. A l'envoyé extraordinaire de la République française : on voit où la perte de l'esprit chrétien a entraîné l'humanité ; les devoirs du Souverain Pontife à l'égard de tous ses fils de tout pays : réveiller les sentiments des responsabilités qui s'imposent à la conscience chrétienne ; les stimuler de toute manière à l'instauration d'un nouvel ordre chrétien. *A.A.S.*, XXXII, 1940, p. 276-288.

10 août 1940. A l'envoyé extraordinaire de Bolivie : efforts du pape pour la paix ; responsabilité des gouvernants. *Ibid.*, p. 360-361.

15 novembre 1940. A l'envoyé extraordinaire de Roumanie : les événements transforment l'aspect extérieur et le développement spirituel du continent européen et l'engagent dans des voies nouvelles. *Ibid.*, p. 500-501.

9 décembre 1940. A l'ambassadeur extraordinaire de France : écho dans le cœur du pape de la profonde douleur de la France frappée d'une épreuve comme il s'en rencontre peu dans l'histoire mouvementée des peuples ; bien actuel que l'Eglise peut réaliser par sa mission éducatrice et rééducatrice. *Ibid.*, p. 550-552.

17 juillet 1941. A l'ambassadeur extraordinaire du Pérou : les problèmes de justice sociale et de paix sociale qui se posent ; le droit international basé sur la morale ; le résultat d'une victoire militaire ne peut faire oublier les principes moraux ; les ruines de la guerre amènent même les partisans d'une politique de l'intérêt à réfléchir. *A.A.S.*, XXXIII, 1941, p. 356-358.

12 juillet 1941. Lettre au Président et aux membres du Conseil fédéral de Suisse à l'occasion du 650e anniversaire de la Confédération : la Suisse modèle de concorde intérieure, d'amour de la paix et de charité pour les victimes de la guerre. *Ibid.*, p. 386-387.

25 juillet 1941. Lettre aux évêques de Suisse à la même occasion : satisfaction de constater que la Suisse constitue en Europe un îlot de paix. *Ibid.*, p. 418-419.

27 juin 1943. A l'envoyé extraordinaire de Finlande : espace vital pour les grands et les petits, les forts et les faibles. *A.A.S.*, XXXV, 1943, p. 256-258.

20 juillet 1943. Lettre au Cardinal-Vicaire de Rome pour demander que Rome ville ouverte soit préservée de toute incursion aérienne et opérations de guerre. *Ibid.*, p. 252-254.

V. ALLOCUTIONS AUX CARDINAUX A L'OCCASION DE LA FETE PATRONALE DU SAINT-PERE (S. EUGENE)

2 juin 1940 : les ruines matérielles et morales de la guerre ; les devoirs des belligérants à l'égard des pays occupés ; l'impartialité du ministère apostolique ; dangers qui menacent les consciences chrétiennes ; fermeté dans l'épreuve. *A.A.S.*, XXXII, 1940, p. 270-276.

2 juin 1941 : sollicitude spéciale de l'Eglise pour ceux qui souffrent et pour les ouvriers. *A.A.S.*, XXXIII, 1941, p. 191-194.

2 juin 1942 : vision d'espérance dans l'attachement à l'Eglise de fidèles qui souffrent pour elle ; les devoirs de cette Eglise pour la préparation de l'avenir. *A.A.S.*, XXXIV, 1942, p. 196-199.

2 juin 1943 : difficultés pour le pape d'accomplir son ministère ; que ceux qui portent le glaive sachent qu'ils ne peuvent disposer de la vie humaine que selon les lois de Dieu ; compassion pour les petites nations que le pape ne peut aider comme il le voudrait sous peine de rendre leur sort plus pénible ; nous devons être tout à tous dans la lutte de tous contre tous ; sympathie toute spéciale pour la Pologne ; humanité dans la conduite de la guerre, représailles, guerre aérienne. *A.A.S.*, XXXV, 1943, p. 165-171.

2 juin 1944 : les œuvres de charité du S. Siège, sollicitude pour la ville de Rome, le primat de l'Eglise romaine, l'union si nécessaire de tous les chrétiens ; considérations sur le problème de la paix, ses deux aspects. *A.A.S.*, XXXVI, 1944, p. 166-175.

VI. HOMELIES ET AUTRES ALLOCUTIONS

9 avril 1939. Homélie à la messe papale à la Basilique Vaticane, en la fête de Pâques : la paix ; ses conditions d'ordre et de justice. *A.A.S.*, XXXI, 1939, p. 145-151.

30 septembre 1939. Allocution à l'audience donnée au Cardinal Hlond et aux fidèles de Pologne : compassion, confiance, fermeté, charité. *Ibid.*, p. 393-396.

24 mars 1940. Homélie au cours de la messe pontificale de Pâques ; les conventions entre les peuples ne sont pas respectées ; toutes les ressources de l'humanité absorbées par la guerre ; haine fratricide entre les hommes ; violations du droit des gens ; nécessité

de ramener non seulement les individus, mais les peuples, à la loi du Christ. *A.A.S.*, XXXII, 1940, p. 146-150.

5 mai 1940. Discours à l'église de la Minerve, après une messe en l'honneur de saint François d'Assise et de sainte Catherine de Sienne, patrons principaux de l'Italie : heure de prière et d'invocation de ces saints ; prière pour la paix de l'Italie et du monde. *Ibid.*, p. 181-188.

24 novembre 1940. Homélie pendant la messe de supplication célébrée à la Basilique Vaticane pour les nécessités présentes. *Ibid.*, p. 531-536.

14 mai 1942. Homélie en la fête de l'Ascension lors de la célébration du jubilé épiscopal du Souverain Pontife. *A.A.S.*, XXXIV, 1942, p. 167-171.

13 juin 1943. Discours aux ouvriers italiens célébrant le XXV^e^ anniversaire de la consécration épiscopale du pape : l'Eglise et les ouvriers ; pas de révolution sociale ; monstrueuse calomnie : le pape aurait voulu la guerre. *A.A.S.*, XXXV, 1943, p. 171-179.

12 mars 1944. Allocution à la place Saint-Pierre pour les réfugiés italiens et les habitants de Rome : compassion ; nouvel appel à la charité ; espoir que Rome sera protégée. *A.A.S.*, XXXVI, 1944, p. 97-100.

VII. APPELS A LA PRIERE ET A LA PENITENCE

20 avril 1939. Lettre au Cardinal Secrétaire d'Etat. Demande de prières spéciales, pendant le mois de mai, surtout de la part des enfants, pour la paix du monde. *A.A.S.*, XXXI, 1939, p. 154-156.

15 avril 1940. Lettre au Cardinal Secrétaire d'Etat : demande de prières spéciales, pendant le mois de mai ; dangers toujours plus graves menaçant d'autres nations. *A.A.S.*, XXXII, 1940, p. 144-146.

27 octobre 1940. Motu proprio « Norunt profecto » prescrivant dans le monde entier, pour le 24 novembre suivant, la célébration de saints sacrifices et la récitation de prières publiques pour les nécessités actuelles du genre humain. *Ibid.*, p. 385-386. Traduction française officielle p. 388-390.

20 avril 1941. Lettre au Cardinal Secrétaire d'Etat. Demande de prières spéciales, pendant le mois de mai. *A.A.S.*, XXXIII, 1941, p. 110-112.

15 avril 1942. Lettre au Cardinal Secrétaire d'Etat : demande de prières spéciales, pendant le mois de mai. *A.A.S.*, XXXIV, 1942, p. 125-127.

31 octobre 1942. Dans son message radiophonique au peuple portugais à l'occasion du 25^e^ anniversaire des apparitions de Fatima, le Souverain Pontife consacre le monde entier au Cœur Immaculé de Marie. *Ibid.*, p. 313-319, 345-346.

15 avril 1943. Lettre au Cardinal Secrétaire d'Etat. Demande de prières pendant le mois de mai, mais aussi nécessité de la pénitence et du retour à une vie plus chrétienne. *A.A.S.*, XXXV, 1943, p. 103-105.

5 août 1943. Lettre au Cardinal Secrétaire d'Etat : demande de prières et pénitence pour la fête du 15 août. *Ibid.*, p. 255-256.

25 novembre 1943. Lettre au Cardinal Secrétaire d'Etat : demande de prières spéciales à l'occasion de la fête du 8 décembre. *Ibid.*, p. 362-363.

24 avril 1944. Lettre au Cardinal Secrétaire d'Etat : demande de prières pendant le mois de mai, spécialement pour la protection de la ville de Rome, *A.A.S.*, XXXVI, 1944, p. 145-147.

24 octobre 1944. Lettre au Cardinal-Vicaire de Rome : demande d'organiser des supplications publiques de pénitence et des missions populaires pour réparer les désordres moraux actuels. *Ibid.*, p. 279-280.

VIII. DOCUMENTS DIVERS

8 décembre 1939. Exhortation aux prêtres et aux clercs appelés sous les armes. *A.A.S.*, XXXI, 1939, p. 696-701.

29 juin 1940. Lettre aux cardinaux, archevêques, évêques de France : dans le désastre sans précédent de leur patrie, paternel réconfort, exhortation à trouver dans le malheur un principe de redressement. *A.A.S.*, XXXI, 1940, p. 299-300.

31 juillet 1940. Lettre au cardinal Van Roey, archevêque de Malines : compassion pour la situation matérielle et religieuse de la Belgique ; confiance ; prière. *Ibid.*, p. 549-550.

1er décembre 1940. Motu proprio permettant de célébrer la messe de Noël dès la veille au soir : espoir d'un jour de trêve, spontané ou par convention. *Ibid.*, p. 529-530.

21 décembre 1940. Lettre au Cardinal Secrétaire d'Etat pour l'assistance aux victimes de la guerre : difficultés rencontrées ; appel à la prière, à la bienfaisance ; spéciale sollicitude pour les enfants ; remerciements à l'épiscopat américain. *A.A.S.*, XXXIII, 1941, p. 21-23.

N.B. Dans d'autres documents émanant du Souverain Pontife, p. ex. dans les messages radiophoniques à l'occasion de congrès eucharistiques (cfr supra p. 27), dans les allocutions aux prédicateurs de carême ou aux groupements italiens d'Action catholique, dans les discours de rentrée de la Rote, on trouve également des allusions à la guerre.

A PROPOS DE QUELQUES COLLECTIONS NOUVELLES DE THEOLOGIE HISTORIQUE

Fortement ralentie par la guerre mondiale, l'activité intellectuelle n'a pas manqué cependant dans ces derniers temps de susciter quelques initiatives théologiques, qui méritent d'être signalées à nos lecteurs. Il semble que le recours aux anciens écrits patristiques ou médiévaux, entre autres dans le domaine de la spiritualité, attire plus que jamais l'attention des travailleurs. Restée en dehors de la guerre, l'Espagne elle aussi semble se consacrer plus que jamais aux recherches de théologie historique. Tandis que plusieurs des anciennes collections ne paraissent plus qu'à un rythme très ralenti, ou ont même momentanément suspendu leur production, comme par exemple le « Spicilegium sacrum Lovaniense », la « Bibliothèque thomiste », et pas mal de revues, il s'en est par contre créé de nouvelles qui ont en vue de donner satisfaction aux tendances actuelles.

Une initiative intéressante est celle de dom Déchanet, dont la revue a déjà parlé à propos des « Sources de la spiritualité de Guillaume de Saint-Thierry ». Sous le titre de « La Bibliothèque Médiévale » ou « Spirituels préscolastiques » (Bruges, Beyaert ; Paris, Office général du livre), il annonce une première série de huit volumes consacrés à Guillaume de Saint-Thierry. Déjà paru en 1942, le premier, dont on trouvera l'analyse plus détaillée dans la revue, a pour titre « Guillaume de Saint-Thierry, L'homme et son œuvre ». Les autres volumes publieront le texte, avec traduction annotée de ses œuvres. Des études sur d'autres auteurs, comme Rupert de Deutz, Hugues de Saint-Victor, Richard de Saint-Victor, Hélinand de Froidmont, Aelred de Rievaulx, Adam de Perseigne, Isaac de l'Etoile, Guerric d'Igny, etc., sont prévues ou souhaitées. Une dizaine de pages liminaires du premier volume sont consacrées par dom Déchanet à la description de ce que devra être cette « Bibliothèque Médiévale ». Il en fixe le programme et les conditions d'exécution. Dans ces pages, comme du reste dans le livre qui lui fait suite, vibre la même note d'admiration un peu enthousiaste qu'on a pu déjà remarquer dans l'écrit précédent sur les sources de la spiritualité de Guillaume. Il n'y a pas lieu d'en faire grief à l'auteur, réjoui par les résultats de son premier voyage de découvertes, pourvu toutefois que ce sentiment ne nuise pas à l'objectivité des appréciations ni à la précision des rapprochements entrevus, ou n'accentue pas une sous-évaluation un peu sévère des travaux de ses prédécesseurs, ou une tendance légèrement combative que nous avons déjà relevée ailleurs. Il faudra aussi que l'établissement critique du texte fasse l'objet de préoccupations clairvoyantes, sans se laisser aveugler par la facilité spécieuse que présente l'unicité du témoin, un manuscrit unique de Charleville pour la plupart des traités : unicité d'autant plus étonnante que l'ascendant de Thierry chez les théologiens suivants s'est avéré étendu et profond ; elle appellerait quelques recherches ultérieures.

Des six volumes qui font suite au premier, quatre seront dus à dom Déchanet. Ce sont ou bien l'édition, avec traduction et notes, de « La lettre d'or aux Frères du Mont-Dieu », « Miroir de l'idéal monastique au XII^e^ siècle », puis du « Miroir de la Foi », et enfin de « L'énigme de la Foi », qu'on pourrait appeler le « De Trinitate » de Guillau-

me, pratique autant que spéculatif. Un autre volume de texte, annoté lui aussi, est attendu du P. Daneau sous le titre d'« Amor ipse intellectus est », ou « Le commentaire sur le Cantique des Cantiques de Guillaume de Saint-Thierry ». Deux volumes d'études donneront, l'un « La théologie spirituelle de Guillaume de Saint-Thierry », qui situera Guillaume par rapport à ses maîtres grecs et latins, ainsi que vis-à-vis de ses contemporains, et soulignera l'actualité de sa doctrine. L'autre étude, sur « La doctrine de la déification chez les Pères Grecs jusqu'au XII[e] siècle », est un mémoire sur tout l'arrière-plan grec de la doctrine de Guillaume, dû à Mme Lot-Borodine : remaniement et enrichissement des articles parus depuis 1932 dans la « Revue de l'histoire des Religions », dans la « Vie spirituelle », dans les « Etudes carmélitaines », etc. L'édition d'autres œuvres de Guillaume est aussi projetée, comme « Les Méditations » et « La Physique de l'âme ».

A cette première tranche sur Guillaume de Saint-Thierry feront suite d'autres volumes, thèses, analyses ou traductions, auxquelles s'ouvrira volontiers la « Bibliothèque Médiévale », grâce à une collaboration qu'on espère plus étendue. Souhaitons que les événements, la constance et la compétence des collaborateurs entrevus ou désirés ne démentent pas l'optimisme de ces espérances. Car ces auteurs du XII[e] siècle, qui ont souvent déjà attiré les médiévistes, méritent d'être plus connus. Sous ce rapport, le grand nombre de « Dubia » et de « Spuria », dont sont chargés les appendices de l'édition de Mabillon (1667, 1690 et 1719), et sans discernement les éditions antérieures de saint Bernard, promettent une moisson abondante, comme c'est le cas du reste pour la plupart des grands auteurs, saint Augustin par exemple et saint Chrysostome, lequel nous a rendu des pages de saint Hippolyte de Rome. Parmi ce groupe bernardin, l'œuvre d'Aelred de Rievaulx entre autres, à laquelle s'était déjà attaché le regretté dom Wilmart, appelle spécialement la publication. L'on ne peut que remercier et féliciter dom Déchanet de cette belle entreprise qui rend leur vraie place à ces écrivains. Beaucoup de ces auteurs du XII[e] siècle ont contribué à créer une mentalité théologique, notamment dans le domaine spirituel, des plus bienfaisantes, dont le développement en quelque sorte autonome, sorti des virtualités latentes d'une longue tradition médiévale, a été plus ou moins transformé, parfois déformé, par l'invasion subite de l'ensemble des écrits d'Aristote et l'incoercible engouement provoqué par leurs traductions dans le monde des écoles et des cloîtres.

Dom Déchanet (p. XI, n. 4) prévoit, on serait presque tenté de dire, annonce également une « Collection cistercienne », qui est à l'étude depuis plusieurs années déjà dans l'ordre de Citeaux. Espérons que ces espérances ne tarderont pas à se réaliser, dès que le permettra l'« iniquitas temporum ». N'oublions pas cependant que de vastes projets n'arrivent à terme qu'à condition de s'assurer préalablement une collaboration effective et d'aviser sûrement aux moyens de continuation ; ajoutons que la publication de textes critiques avec une annotation compétente, est de tous points désirable, mais requiert une formation scientifique et un entraînement technique indispensables pour faire œuvre durable ; on ne s'en est pas toujours suffisamment rendu compte.

* * *

D'inspiration à peu près identique, les « Sources chrétiennes, Textes théologiques et spirituels de l'antiquité grecque chrétienne » (Pa-

ris, Editions du Cerf ; Lyon, Editions de l'Abeille), laissent de côté les écrits latins et les textes médiévaux de l'Occident ; mais elles visent à mettre à la disposition du public cultivé des ouvrages complets des Pères grecs de l'Eglise, en y joignant tous les éléments qui peuvent en permettre une intelligence approfondie. Au moment où le problème de l'Unité de l'Eglise se pose avec une acuité nouvelle, l'on ne peut qu'applaudir à l'idée de faire mieux connaître les abondants trésors de vie chrétienne et les richesses culturelles représentés par les écrivains de l'Orient grec. Sans nul doute, ce sera un des résultats les plus féconds et les plus immédiats atteints par la publication. Ces œuvres sont souvent difficiles à aborder et pour la mentalité moderne, elles se laissent difficilement comprendre de manière à se faire pleinement goûter par le lecteur. Sans aller jusqu'à dire que ces écrivains représentent pour nous un domaine culturel presque aussi éloigné de nos idées que celui de l'Inde ou de la Chine, il est très vrai que la grosse difficulté que nous avons à les apprécier est l'ignorance où nous sommes de leur mentalité. De là, dans leurs œuvres, bien des choses qui nous échappent, et quand nous les voyons, souvent absence complète d'attirance et d'intérêt. Or, les esprits ouverts ont senti l'inconvénient de cette lacune, même au moyen âge, et nous voyons des écrivains comme Guillaume de Saint-Thierry, dont s'occupe la collection précédente, déployer une véritable ardeur, comme du reste son contemporain Gilbert de la Porrée et plus tard saint Thomas, pour prendre contact avec la pensée grecque. Ce n'est pas impunément du reste qu'on se priverait volontairement de tout ce courant de la tradition chrétienne primitive, qu'a connue par fragments seulement l'époque médiévale latine. La collection nouvelle veut remédier à cet état de choses. Elle recourt à deux moyens : la traduction, accompagnée de notes, et surtout une introduction très soignée, fournie par des spécialistes, qui mette le lecteur à même de pénétrer dans un domaine souvent nouveau pour lui.

Parmi les œuvres choisies pour entrer dans ce programme, il en est d'intérêt surtout spirituel, comme les « Homélies d'Origène sur la Genèse et le Lévitique », où la gnose chrétienne se revêt d'admirables symboles : ce qui s'adapte au moment où l'attention des poètes et des artistes se plaît à un retour vers la vision symbolique du monde. Les « Sentences des Pères du Désert », les « Centuries sur la charité » de Maxime le Confesseur, le « Traité sur la perfection spirituelle » de Diadoque de Photice, beaucoup trop peu connu, le « Commentaire spirituel » de Grégoire de Nysse « sur la vie de Moïse », font partie de la section spirituelle. D'autres ouvrages, soit dogmatiques comme les « Oraisons » de Grégoire de Nazianze, ou le « De incomprensibili » de Jean Chrysostome, ou les « Lettres à Sérapion » d'Athanase, soit apologétiques comme le « Protreptique » de Clément d'Alexandrie ou le « Contre Celse » d'Origène, outre l'« Histoire ecclésiastique » d'Eusèbe, et des traités de Siméon le nouveau théologien, de Nicolas Cabasilas, postérieurs à la séparation du XI^e^ siècle, etc., feront suite aux premières publications que nous avons déjà sous les yeux.

Les Directeurs de cette savante entreprise, les PP. de Lubac et Daniélou, se sont assuré le concours de collaborateurs de choix, parmi lesquels nous rencontrons les noms des PP. Hausherr, Viller, Arnou, Festugière, Salaville, de MM. Ch. Puech et A. Daim, professeurs à l'Ecole des Hautes Etudes, Lebon, Draguet, Cerfaux, Bardy, etc. C'est une garantie de sérieux. Cette année encore, doivent paraître la « Supplique pour les chrétiens » d'Athénagore par M. Gustave Bardy, la

« Mystagogie » de Nicolas Cabasilas par le P. Salaville. Deux premiers volumes ont déjà paru : « La vie de Moïse » de Grégoire de Nysse (1941, 176 p.) et le « Protreptique » de Clément d'Alexandrie (1941, 190 p.)

Ce dernier doit son introduction et sa traduction au P. Claude Mondésert, qui avait déjà étudié en 1936 le symbolisme chez Clément d'Alexandrie. Une solide introduction situe la carrière de Clément (p. 7-24) et ses relations avec le Didascalée d'Alexandrie, de caractère privé plutôt qu'officiel au moins à ses débuts, conformément aux conclusions d'une récente étude de M. Bardy. Une seconde partie examine de près l'œuvre traduite, avec l'appel du Logos, puis la partie négative, qui critique les croyances et les cultes païens, en six chapitres, puis la partie positive de cet appel à une conversion totale, avec la magnifique conclusion contenue dans les chapitres XI et XII. La bibliographie (p. 38-39), très succincte, se borne à quelques ouvrages et articles français. Les études du professeur J. Munck de Aarhus en Danemark simplement rappelées, mais sans la référence précise, y auraient avantageusement trouvé place. Cette préface vient de quelqu'un qui a bien pénétré la mentalité de Clément ; elle est marquée par la sincérité dans les appréciations des qualités comme des défauts.

La « Vie de Moïse » par Grégoire de Nysse débute par une introduction un peu plus développée, due comme la traduction au P. Daniélou. Le titre même montre ce que Grégoire avait en vue : « la contemplation sur la vie de Moïse » ou « sur la perfection en matière de vertu ». Très soignée, cette introduction traite d'abord de la culture profane de Grégoire, puis de l'interprétation spirituelle de l'Exode, qui unit ainsi une double tradition, l'une littéraire et philosophique profane, l'autre religieuse, qui à travers Grégoire rejoint à la fois saint Paul et Philon. Le chapitre sur la théorie de la perfection en matière de vertu fait pénétrer plus avant dans l'idée de progrès, chère à Grégoire, et la participation toujours plus grande à Dieu, tandis que le chapitre suivant, sous le titre de doctrine spirituelle, établit que la perfection, concrètement présentée dans l'humanité, doit d'abord se dégager de la déchéance universelle pour arriver à la contemplation par le dépouillement de la vie sensible, sensations et images, pour monter à l'union divine qu'il décrit comme un état mystique, comparable, dit l'auteur, à la purification mystérieuse de l'intelligence exposée par saint Jean de la Croix : rapprochement à coup sûr intéressant.

Quant au texte même, section importante de leur programme et base de tout le reste, les auteurs se réservent de publier les textes grecs ultérieurement dans des temps meilleurs, en fascicules séparés. Espérons que cette restriction du programme sera de courte durée, pour que l'édition puisse bénéficier de l'élan des débuts et pour que le minutieux travail de sa préparation soit un garant de plus de l'exactitude de la traduction. Parmi ces textes, il en est, comme ceux de Clément d'Alexandrie et d'Eusèbe, où les excellentes éditions de Stählin ou de Schwartz dans le « Corpus » de Berlin n'auront guère besoin de corrections. Pour Grégoire de Nysse, il en va autrement. L'auteur se propose d'utiliser pour une édition critique quelques nouveaux témoins importants qu'il a déjà étudiés antérieurement. Souhaitons que les volumes suivants se suivent à un rythme bien régulier ; souhaitons aussi la fidélité à un programme bien uniforme, dans la nature et le mode de l'annotation, dans des tables succinctes mais lumineuses sur les principales matières, dans les données bibliographiques parfaite-

ment sélectionnées ; c'est en cela aussi que la compétence des auteurs fournira des directives excellentes, avec les éliminations voulues, pour aider le lecteur à se retrouver dans l'énorme production patristique de ces derniers temps.

* * *

Plusieurs collections et revues nous viennent de l'Espagne, à peine remise de la formidable secousse de la guerre civile. Les catholiques espagnols tiennent à contribuer au renouveau national par une activité conquérante dans le domaine des études ecclésiastiques. Les théologiens espagnols se sont mis activement à l'œuvre.

Parmi les publications nouvelles, signalons la « Revista española de teologia », à Madrid, publiée par la section du « Consejo Superior de investigaciones cientificas », intitulée « Francisco Suarez ». A la fin du volume d'un millier de pages, qui marquait la première année de la revue, un aperçu rétrospectif présentait l'œuvre accomplie dans le domaine patrologique. Commencé d'ailleurs avant la guerre civile, ce progrès des études patristiques en Espagne était déjà assez important pour qu'un de ses principaux représentants, le P. J. Madoz, pût lui consacrer une quarantaine de pages (t. I, décembre 1941, p. 919-962) dans la revue susdite sous le titre d'« Un decenio de estudios patristicos en España (1931-1940) ». Ce renouveau avait d'ailleurs été remarqué déjà par les revues allemandes, notamment par B. Altaner de Breslau dans la « Theologische Revue ».

Une autre collection est celle de l'« Archivo teologico Granadino » (Granada, Facultad Teológica S. I. Apartado, 32), qui paraît depuis 1938 sous la forme d'un recueil annuel publié à Grenade par la Faculté de théologie S. J. de la province de Bétique ou d'Andalousie. Son premier directeur, le P. José de Aldama, est le même qui avait fait paraître en 1936 le recueil jubilaire en l'honneur de saint Isidore de Séville, « Miscellanea Isidoriana », et dont plusieurs contributions ont été très avantageusement appréciées. L'« Archivo teologico Granadino » prend surtout comme domaine d'études la théologie posttridentine (1500-1800), dont les œuvres imprimées ou inédites se conservent nombreuses dans les bibliothèques espagnoles. C'est ainsi que le troisième volume de l'année 1940, de plus de 250 pages, se compose d'une dizaine d'articles consacrés à l'œuvre philosophique et théologique du cardinal François Tolet. Les autres matières ne sont pas exclues, mais n'y prennent pas la place de la théologie post-tridentine. On est heureux de voir que le P. Segovia continue à y publier (t. II, 1939, p. 129-151) le résultat de ses recherches sur l'histoire du dogme trinitaire au IV^e^ siècle, auquel l'avait préparé la thèse remarquée de son doctorat. L'on ne peut que louer cette attention donnée aux théologiens postérieurs au concile de Trente. Cette période a été moins favorisée que la période antique et médiévale par les études contemporaines des dernières générations et il y a sans nul doute plus d'une bonne chose à y apprendre et plus d'une lumière à en tirer. C'est un des motifs sans doute, outre la valeur de son contenu, qui a assuré un chaleureux accueil à la nouvelle publication.

A côté de l'« Archivo teologico Granadino », prennent place les « Estudios Onienses » : collection de monographies en une série philosophique et une série théologique, publiée par les Facultés S. J. d'Oña (Burgos). Les deux premiers fascicules qui viennent de paraître (Madrid, Editorial Aldecoa, Série I, t. I, 1940 ; t. II, 1941), émanent du

P. José Madoz, dont les recherches à la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Léon et à l'« Archivo » de la couronne d'Aragon ont fait revenir au jour des œuvres précieuses. C'est ainsi qu'il a pu mettre la main sur un ouvrage jusqu'ici inconnu de Vincent de Lérins : espèce de florilège formé de textes augustiniens sur la Trinité et la christologie : « Excerpta sanctae memoriae Vincentii Lirinensis insulae presbyteri ex universo beatae recordationis Augustini episcopi in unum collecta » (1940, X-158 p.). Le prologue, la préface et la conclusion sont seuls originaux dans cette œuvre, outre le choix des extraits augustiniens. Il est piquant de noter que nous n'y trouvons rien sur les doctrines sotériologiques, où Vincent se sépare de saint Augustin. Les éloges donnés à ce travail par des juges compétents comme dom Morin (voir la « Revue d'histoire ecclésiastique », t. XXXVIII, 1942, p. 410-417) nous dispensent de rien ajouter. Précédemment du reste, le P. Madoz avait identifié trois petits opuscules du « Presbytero Eutropio », longtemps énigmatique, dans les « Estudios ecclesiasticos » (t. XV, 1941, p. 27-54).

Le second volume des « Estudios Onienses » n'est pas moins intéressant. C'est l'édition critique, avec un bon nombre de corrections de détails dans le texte, refaite sur l'ancien manuscrit de Ripoll, des lettres de Braulion de Saragosse, l'ami d'Isidore de Séville, que nous n'avions jusqu'ici que dans l'édition de l'« España Sagrada » par Manuel Risco, le continuateur de F. Gonzalez. Munie de bonnes tables (1) l'édition est précédée d'une longue étude sur Braulion et son œuvre, où l'on trouvera beaucoup à s'instruire. L'auteur a raison de mettre en relief quelques expressions intéressantes, comme « amplectere », « canonibus », « tractatores », à propos desquellés il aurait pu avantageusement consulter les vieux glossaires dont la rédaction, des plus anciennes, est de provenance hispanique. L'authenticité de quelques-unes des lettres a été mise en question par dom M. Alamo, un autre connaisseur de la littérature antique d'Espagne, auquel nous devons aussi des conclusions qui ont fait sensation sur la « Regula magistri » dans ses rapports avec la « Regula » de saint Benoît, et dont la discussion, loin d'être close, a fortement débordé hors d'Espagne, en France, en Belgique, en Angleterre, etc. Les motifs invoqués par dom Alamo pour l'inauthenticité de certaines lettres de Braulion méritent à coup sûr considération (Revue d'histoire ecclésiastique, t. XXXVIII, 1942, p. 418 et suiv.). Mais les arguments et les indices qu'il apporte ne sont pas sans réponse, et un examen objectif plus étendu pourra dire si vraiment l'habitude du plagiat dès ce moment-là et les procédés scolaires justifient l'explication défavorable à l'authenticité. Nous croyons savoir que le P. Madoz a pu avantageusement maintenir ses positions et même convaincre pleinement son loyal contradicteur ; mais les revues espagnoles ne nous parviennent plus en ce moment.

Une autre collection espagnole entreprise déjà avant 1935 et reprise en 1940 par les PP. Anspach et A.C. Vega, du monastère des Ermites de S. Augustin de l'Escurial, mériterait également d'être décrite ici. Elle a pour titre « Scriptores Ecclesiastici hispano-latini veteris et medii aevi ». Elle nous donnera sans doute aussi de l'inédit et en tout cas des révisions d'œuvres déjà imprimées de S. Isidore de Séville et d'autres. Espérons que les Directeurs de la collection

(1) « Epistolario de S. Braulio de Zaragoza. Edición crítica según el Códice 22 del Archivocapitular de León, con una introducción histórica y comentario », Madrid, 1941, VIII-244 p.

feront honneur à la vieille réputation de l'Escurial et félicitons-les d'avoir repris leur œuvre dès le lendemain de la guerre civile, qui les avait si durement éprouvés. Malheureusement, les relations actuelles avec l'Espagne sont d'une lenteur et d'une complication qui ne nous a pas permis d'avoir sous les yeux, en dehors d'un opuscule ou l'autre, les divers volumes de cette intéressante collection. Rappelons seulement que pour sa réputation et son succès, s'impose plus que partout ailleurs la remarque faite plus haut sur la nécessité d'une haute compétence critique chez les collaborateurs.

Si les séries commencées jadis sous le titre de « Moralistes chrétiens » (Paris, Gabalda), qui comprend beaucoup de patristique, et de la « Bibliothèque patristique de Spiritualité » (Paris, Gabalda, 1932-34, sept volumes parus), ne semblent pas devoir continuer à paraître, la publication des « Œuvres de saint Augustin » et de la « Bibliothèque augustinienne » dirigée par le P. Cayré (Paris, Desclée, 1937 et suiv.) continue à sortir de presse, mais à un rythme un peu ralenti vu les circonstances. De format très maniable et de traduction très lisible, les élégants petits volumes des « Œuvres de saint Augustin », qui n'est pas une édition mais une reproduction du texte des Mauristes, ne manqueront pas d'attirer nombre de lecteurs. La revue en a déjà parlé avec éloges avant la guerre (t. LXV, 1938, p. 363 et t. LXVII, 1940, p. 116-117). Son exemple semble avoir été fécond : elle a son parallèle dans la traduction allemande que vient d'entreprendre la maison F. Schöningh de Paderborn.

Enfin, clôturons cette nomenclature par la mention d'une collection projetée pour l'après-guerre, qui risque d'être totalement compromise par les derniers événements. Une initiative importante, à laquelle le professeur Altaner, dépossédé de sa chaire par le régime hitlérien, avait pris déjà une large part, et pour laquelle on comptait sur la collaboration de l'Académie de Berlin, devait préparer la publication de toutes les traductions gréco-latines d'œuvres patristiques qui avaient traversé le moyen âge et qui avaient pénétré en Occident par des voies mystérieuses et jusqu'ici inconnues, par l'Espagne et l'Irlande, ou par la Hongrie et l'Europe centrale. Parallèle à l'« Aristoteles Latinus medii aevi », mis en chantier par l'« Union académique internationale », et au « Corpus Platonicum medii aevi », lancé par M. Klibansky d'Oxford, c'eût été un précieux chapitre dans l'histoire de la latinité médiévale et qui nous ménage pas mal d'inédits sur les relations entre l'Orient et l'Occident : plusieurs fois, nous avons eu l'occasion d'en signaler les traces à nos lecteurs et d'en souligner l'importance pour le théologien, l'historien et le philologue. L'uniformité substantielle de la tradition théologique entre Orient et Occident, non moins que les rapports entre les deux langues, trouveront là des matériaux trop peu exploités jusqu'ici.

Puissent ces diverses séries et collections nouvelles raviver le désir de remonter aux sources mêmes de la tradition et, dans le désarroi contemporain des idées, retremper les âmes dans la sève vivifiante du christianisme aux siècles de sa vitalité primitive !

J. de Ghellinck, S. I.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE L'EGLISE.

P. ALBERS, S. I. — *Manuel d'histoire ecclésiastique.* Adaptation de la seconde édit. holl. par R. Hedde, O.P. Nouv. édit. revue et mise à jour par P. Jouet, O.P. Paris, Gabalda, 1939, 2 volumes, 23 × 14 cm., XXXVI-522 et VIII-568 p. Prix : 110 frs.

Le manuel d'Histoire ecclésiastique du P. Albers, S. J., publié en néerlandais, avait été traduit et adapté en français, d'après la seconde édition (1908), par le R. P. Hedde, O. P. Le succès de ces deux volumes fut fort grand et ils devinrent classiques, notamment dans un bon nombre de grands séminaires français. Malheureusement la santé du R. P. Hedde ne lui permit jamais de tenir son texte au courant. Un de ses confrères, le P. Jouet, se mit à la tâche. Mais son ambition se borna à rajeunir les bibliographies, à ajouter, pour l'histoire contemporaine, un résumé des faits importants de diverse nature qui se sont passés dans les diverses parties du monde, de 1908 à 1939, et enfin à faire quelques additions au texte même. Mais celles-ci se limitent environ aux cent quarante dernières pages. Elles manifestent chez le P. Jouet une réelle connaissance de l'histoire contemporaine. Il nous sera cependant permis d'exprimer ici le vif regret que « cette nouvelle édition » ne le soit que dans un sens fort restreint. Bien des questions ne peuvent plus être présentées en 1939 comme en 1908. Pour nous borner à quelques exemples, on ne se rendra pas compte en lisant ce vieux texte des découvertes sensationnelles réalisées il y a quelques années sur le terrain du manichéisme et des discussions passionnées et fécondes qui ont eu lieu au sujet de la conversion de Constantin et de l'Edit de Milan. Plusieurs détails nouveaux doivent être ajoutés à l'histoire de l'arianisme et du nestorianisme ; celle des relations de Photius avec Rome est en partie renouvelée, etc. Souhaitons donc que le R. P. Jouet, qui paraît bien préparé à cette tâche, ne tarde pas trop à publier une « nouvelle édition », au vrai sens du mot, du manuel du P. Albers.

E. de Moreau, S. I.

B. LLORCA, S. J. — *Manual de Historia eclesiastica.* Barcelone, Editorial Labor, 1942, 22 × 15 cm., XXIV-900 p.

Pratiquement tributaire jusqu'ici, par des traductions, des ouvrages d'Allemagne ou de France, l'Espagne se voit doter par le P. Llorca d'une histoire de l'Eglise originale, dont on doit le féliciter : ouvrage solide, de saine méthode malgré quelques hésitations occasionnelles, avec recours régulier aux sources, bibliographie abondante à chaque section, chapitre ou paragraphe, et typographie claire, entremêlée de petits caractères, qui invitent l'étudiant à ne pas se contenter d'une simple lecture du grand texte, mais à contrôler les affirmations ; sur saint Jacques de Compostelle par exemple, il y a une page (p. 51) qui dépasse celle du regretté P. Villada. La division du livre tient compte, un peu plus peut-être que de raison, des discussions produites avec Göller, Heussi

et d'autres, sur les grandes sections de l'histoire : fin de la première période en 681, de la médiévale en 1313, début de la « contemporaine » en 1648, ce qui change la valeur des mots. N'est-ce pas trop élargir la place aux facteurs qui petit à petit préparent une nouvelle ère, comme en présente assurément le XIV^e^ siècle, mais dont l'action décisive ne se fait jour que vers le milieu du XV^e^ siècle ou peu après ? Il n'est pas possible de circonscrire dans les limites d'un millésime les débuts d'un mouvement d'idées et de tendances complexes. Quelques détails à relever : comme à propos d'Hosius (p. 182), ou de la note un peu polémique (p. 46), de l'omission du « Real-Lexikon für Antike und Christentum » commencé par Klauser, ou à propos du symbole de l'évêque Pastor et du premier concile de Tolède, dont s'est occupé le P. de Aldama, et des débats doctrinaux après le concile de Nicée, traités un peu sommairement même dans la section sur les Pères grecs du IV^e^ siècle (p. 223) ; ou encore à propos de la notice sur le symbole des Apôtres (p. 80), insuffisante, inexacte et sans aucune bibliographie. Abondante et intelligemment choisie, mais d'une orthographe souvent fautive dans les noms étrangers, la bibliographie pourrait omettre quelques ouvrages vieillis, comme de Broglie, « Le christianisme et l'empire romain », Guéranger, « Sainte Cécile », et laisser de côté ceux qui n'apportent rien de neuf, ou bien ne sont pas des guides assez autorisés ; un modèle du genre à suivre est donné par la série Halphen, avec ses substantielles données bibliographiques accompagnées d'une lumineuse appréciation critique. La table alphabétique finale des noms propres ne devrait pas classer les saints au mot « San » ; les nombreux Grégoire sont ainsi à deux endroits différents ; saint Grégoire de Nysse manque, ainsi que Pastor, l'évêque, et au mot « Concilio » divers conciles; la table du manuel de Funk-Hemmer, publié il y a cinquante ans, est sous ce rapport d'une utilisation délicieuse. Dans une prochaine édition qui ne tardera pas sans doute, cet excellent « manual », dont nous nous plaisons à faire l'éloge, pourra facilement réaliser ces petits perfectionnements.

J. de Ghellinck, S. I.

D. FRANSES, O.F.M. — *Mariavereering in de eerste eeuwen der Kerk.* Coll. Collectanea Franciscana neerlandica. V-3. Bois-le-Duc, Teulings, 1941, 27 × 20 cm., 84 p. Prix : 2,50 gld.

Cette étude, poursuivie dans un esprit critique impeccable, met en relief le fait que la dévotion (au sens strict du mot) à la sainte Vierge ne s'est vraiment développée dans l'Eglise qu'après Ephèse (431) et à la suite du concile. Il exista bien auparavant et dès le début (cfr Joh., XIX, 25 ss.) une conscience plus ou moins vive du rôle théologique important joué par Marie dans l'économie divine mais cette connaissance et l'exaltation de sa grandeur et de son rôle (maternité et virginité), ne semblent pas s'être traduites, tant chez les savants que chez les simples fidèles, par une attitude de véritable piété à son égard. Saint Ambroise est, dans la période prééphésienne, le seul des Pères, où se remarque d'une manière un peu nette une « dévotion » mariale. Même Cyrille ne paraît pas encore l'avoir éprouvée car ce n'est que dans un seul des sept ou huit discours prononcés à Ephèse, et dans l'ardeur des discussions, que l'on peut observer chez lui des accents de tendresse affectueuse et admiratrice à l'égard de la Theotokos. A partir d'Ephèse, et surtout des VI^e^ et VII^e^ siècles, la dévotion à la Vierge prend un essor splendide qui se manifeste de

multiples façons : dédicaces d'églises, institutions de fêtes liturgiques, hymnes et prières à Marie, prédications, etc. L'auteur poursuit l'exposé de cette efflorescence de piété mariale jusqu'assez tard dans le moyen âge.

Ch. Martin, S. I.

DOM PH. SCHMITZ. — *Histoire de l'ordre de saint Benoît.* 2 vol. Maredsous, Abbaye, 1942, 25 × 17 cm., 396 et 430 p.

Montalembert a publié jadis une « Histoire des Moines d'Occident », plus littéraire qu'historique. Dom Berlière a écrit un excellent petit volume, tout bourré d'érudition sur « L'Ordre Bénédictin des origines au XII^e siècle ». Voici que Dom Schmitz reprend le même sujet et lui fixe les mêmes limites chronologiques. Avec le XII^e siècle en effet se termine ce qu'on peut appeler l'âge héroïque des Bénédictins. Presque tout le premier volume est occupé par l'histoire générale. L'histoire spéciale comprend : la constitutionnelle, l'économique, l'intellectuelle, l'artistique, et enfin la spiritualité bénédictine. Exactitude, telle nous semble être la qualité maîtresse de cet ouvrage. Les notes signalent tous les livres essentiels. L'exposé reste cependant très dégagé. En parcourant cette nouvelle histoire nous avons éprouvé une certaine déception. L'auteur n'aurait-il pu pénétrer davantage dans certaines questions ? N'aurait-il pu proposer quelques solutions nouvelles aux problèmes qui se posent encore ? S'il ne l'a pas fait c'est évidemment à dessein. Quoi qu'il en soit, nous possédons une « Histoire de l'Ordre bénédictin » bien au courant, largement conçue et de lecture fort agréable. L'auteur nous annonce un tome troisième qui achèvera l'histoire de l'Ordre et un volume à part sur les moniales. Puisse-t-il sans trop de retard réaliser ses promesses.

E. de Moreau, S. I.

BL. DELANNE. — *Contribution à l'étude du domaine de l'abbaye de Nivelles.* (Extrait des Annales de la Société archéologique et folklorique de Nivelles et du Brabant wallon tome XIII, 1^re livraison, année 1942). Nivelles, Herman, 1942, 24 × 16 cm., 50 p. et 4 cartes.

L'abbaye de Nivelles a été fondée par Itte, veuve de Pépin l'Ancien. La « villa » de Nivelles forma dès lors le centre de son domaine. La période primitive de celui-ci était pour ainsi dire inconnue. Par une méthode rigoureuse, Mlle Delanne parvient à en fixer les limites dans le Brabant wallon, à l'époque mérovingienne. Il s'étendait alors sur un vaste territoire d'un seul tenant, correspondant au moins à 17 communes actuelles et couvrait 7.800 hectares environ. L'ensemble du domaine de Nivelles dans le Brabant wallon n'était certainement pas inférieur en étendue à 16.000 hectares. L'auteur décrit également la paroisse primitive, Notre-Dame, en 1231. Mlle Delanne nous annonce qu'elle continuera ses études sur ce sujet. Nous l'en félicitons et réserverons bon accueil à sa prochaine publication.

E. de Moreau, S. I.

B. COLGRAVE. — *Two lifes of saint Cuthbert. Texte, translation and notes.* Cambridge, Univ. Press, 1940, 23 × 15 cm., XIV-376 p. Prix : 21 sh.

Des œuvres de Bède le Vénérable, nous n'avons, en dehors de son

« Historia Anglorum » excellemment éditée par Ch. Plummer en 1896, que la médiocre édition de J. A. Giles parue en 1843 en une douzaine de volumes (Migne, XC-XCV). Le scholar anglais bien connu, B. Colgrave, a eu l'heureuse idée de nous donner la « Vita sancti Cuthberti », dans un travail qu'on appellerait volontiers définitif. La tradition orale de Lindisfarne contemporaine est à la base des données fournies par un moine anonyme de Lindisfarne, une des sources de Bède le Vénérable. Colgrave a édité cette vie anonyme, et la vie en prose, par Bède, avec une remarquable maîtrise ; en même temps, sa compétence en philologie anglo-saxonne l'aidait spécialement à mieux pénétrer les sources et à perfectionner la traduction anglaise. Des vingt-six manuscrits de Bède, connus jadis par Duffus-Hardy, il est monté à trente-huit, et pour la vie anonyme de un à sept. De précieuses notes de commentaire terminent le volume qui s'ouvre par une cinquantaine de pages d'introduction précises, fermes et judicieuses.

J. de Ghellinck, S. I.

St. BINON. — *Les origines légendaires et l'histoire de Xéropotamou et de Saint-Paul de l'Athos. Etude diplomatique et critique* publiée par Fr. Halkin, S. J. Coll. Bibliothèque du Muséon, vol. 13. Louvain, Muséon, 1942, 27 × 18 cm., XVI-336 p.

Cette étude posthume de M. B., mort pour la Patrie en mai 1940, a pu voir le jour grâce aux bons soins du R. P. Halkin, bollandiste. Elle contient un exposé critique très serré des sources diplomatiques, monumentales et hagiographiques relatives aux deux monastères athonites de Xéropotamou et de Saint-Paul. La valeur de l'ouvrage provient non seulement de la documentation nouvelle que M. B. nous avait rapportée de l'Athos, mais encore de la sûreté critique avec laquelle cette documentation a été passée au crible. L'histoire des deux monastères prendra désormais une allure assez différente de celle à laquelle nous avaient accoutumés les légendes athonites, encore que M. B. se soit montré sagement conservateur puisqu'il constate l'origine des monastères au IX^e^ siècle. M. B. n'avait pas la prétention de tout nous révéler à leur sujet, — bien des documents restent encore enfouis dans les archives athonites — mais il a posé la base solide d'une histoire que d'autres après lui, et, fort probablement, pas avec un talent égal au sien, édifieront. Son œuvre durera et nous rappellera longtemps encore un jeune et brillant talent, espoir de la science byzantine, et, toute sa vie durant, per fas et nefas, bon et fidèle serviteur de son pays.

Ch. Martin, S. I.

M. JUGIE. — *Le schisme byzantin. Aperçu historique et doctrinal.* Paris, Lethielleux, 1941, VII-488 p.

Le lecteur de langue française qui voudra s'informer d'une manière sûre et exhaustive sur les origines, le développement, les conséquences du schisme byzantin, n'aura désormais qu'à prendre l'ouvrage du R. P. Jugie. Il sera servi à souhait. Peut-être même n'existe-t-il en aucune langue étrangère une somme sur le schisme byzantin aussi complète, aussi maniable et aussi clairement présentée. La principale partie de l'ouvrage est consacrée au long déroulement historique de cette tragique aventure par-dessus laquelle semble planer un destin inexorable. Car cette histoire est longue, elle commence avec la fon-

dation de Constantinople, et n'est pas encore terminée aujourd'hui. L'auteur s'arrête plus particulièrement aux schismes de Photius et de Cérulaire. Mais l'ouvrage n'est pas qu'historique. Les causes du schisme, la situation présente des Eglises byzantines, leurs divergences doctrinales et canoniques par rapport à l'Eglise catholique, rien ne manque au tableau. Cet aperçu d'ensemble, bourré de dates, de chiffres, conduit d'un bout à l'autre avec une grande sûreté d'information, ne pouvait être que l'œuvre d'un spécialiste mûri dans son sujet. Il est tel que nous pouvions l'espérer du savant auteur de la « Theologia dogmatica christianorum orientalium... dissidentium ».

Ch. Martin, S. I.

E. AMANN & A. DUMAS. — *L'Eglise au pouvoir des laïques (888-1057)*. (Coll. Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours, de Fliche et Martin, t. VII). Paris, Bloud et Gay, 1940, 25 × 17 cm., 544 p. Prix : 88,50 frs.

Histoire de la papauté de 885 à 1057, en y comprenant les rapports avec Byzance ; expansion chrétienne en Occident et en Orient ; vie intellectuelle et artistique : tels sont les sujets que Mgr Amann s'est réservés dans ce volume. Nous avons parlé des qualités de cet auteur à propos du tome précédent.

Mais c'est la première fois que nous rencontrons dans ce monumental ouvrage le nom de M. A. Dumas, professeur à la faculté de droit d'Aix-en-Provence. A lui fut départie la tâche difficile d'étudier les institutions ecclésiastiques : pontificales, épiscopales, cathédrales et collégiales, paroissiales et monastiques. On trouve presque à chaque page dans cet exposé la justification du sous-titre de ce tome : « L'Eglise au pouvoir des laïques ». Mais, à y regarder d'un peu près, il convient également aux chapitres qui traitent du sentiment religieux et de ses aberrations ; des vices du clergé et des aspirations à une réforme de l'Eglise séculière ; enfin de la direction morale de la société laïque. En effet la plupart des hérésies de ce temps s'opposent à l'Eglise mondanisée ; la simonie et le nicolaïsme sont en bonne partie causés par l'emprise des laïques sur l'Eglise ; enfin l'Eglise agit surtout sur la société laïque en lui inculquant la fidélité au serment, serment de fidélité au roi, serment de vassalité, serment de paix.

Nous ne pourrions dire combien nous a plu l'exposé lumineux du juriste qu'est M. Dumas. Ramenant tout à quelques idées fondamentales comme à celle de l'« honor » (épiscopal par exemple) et du bénéfice, comme à celle du serment, il nous fait vraiment comprendre ce que fut la féodalité ecclésiastique à ses divers degrés. Notons aussi les pages qu'il consacre au prestige de l'apôtre Pierre, garantie de la continuité pontificale, en cette époque peu reluisante, dans l'ensemble, pour l'histoire des papes ; à la chancellerie pontificale, qui garde toujours le ton digne et élevé convenant au successeur de Pierre ; enfin à la propriété de saint Pierre sur les monastères, considérés comme un moyen de les affranchir.

E. de Moreau, S. I.

A. FLICHE. — *La réforme grégorienne et la reconquête chrétienne (1057-1123)*. (Coll. Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours, de Fliche et Martin, t. VIII). Paris, Bloud et Gay, 1940, 25 × 17 cm., 502 p. Prix : 88,50 frs.

Des dix-sept chapitres que compte le t. VIII de l'« Histoire de l'Eglise », le premier traite des pontificats d'Etienne IX, de Nicolas II et d'Alexandre II. Sur le troisième de ces papes seulement Hildebrand exerça une influence prépondérante. Mais les deux autres pontificats préparent vraiment celui de Grégoire IV. L'élection d'Etienne IX marque le début de l'affranchissement de l'Eglise romaine. Sous Nicolas II, s'accomplit la libération elle-même par le décret du 13 avril 1059 sur l'élection pontificale. Ainsi ce pape et son successeur ne reprendront pas seulement en mains le gouvernement de l'Eglise ; mais ils pourront encore promouvoir activement la réforme.

Après cette sorte de préface, M. Fliche nous donne quatre chapitres sur le pontificat de Grégoire VII. Du premier, nous ne retiendrons que cette conclusion : Si Grégoire VII ne peut revendiquer l'idée première ni des décrets sur le nicolaïsme et sur la simonie, ni sur celui qui interdit l'investiture laïque, en revanche aucun des prégrégoriens n'a esquissé ni même conçu la centralisation ecclésiastique telle que la révèlent les « Dictatus Papae ».

De cette centralisation il est d'abord question dans le chapitre suivant, le troisième. Elle se réalisa par l'affaiblissement des pouvoirs locaux : primat, métropolitains, évêques et par l'envoi de légations temporaires et permanentes. La seconde partie du même chapitre s'occupe de la réforme de l'Eglise. Nous ne nous y arrêterons pas plus qu'aux chapitres suivants racontant la lutte du Sacerdoce et de l'Empire sous Grégoire VII. Les faits repris dans ces pages sont en effet bien connus.

Après neuf chapitres consacrés à la période qui s'étend de la mort de Grégoire VII à la ratification du concordat de Worms par le concile de Latran, M. Fliche aborde dans la dernière partie de ce tome des questions qui ne pouvaient être comprises dans l'histoire des divers pontificats : le mouvement monastique ; l'action morale et sociale de l'Eglise ; l'expansion chrétienne au début du XII^e^ siècle.

Le nouveau volume de l'« Histoire de l'Eglise » rehausse donc encore la valeur de cette magnifique collection que l'auteur, avec la collaboration de Mgr Martin, prenait l'initiative de lancer il y a huit ans environ. Puissent-ils tous deux la diriger jusqu'à son achèvement pour le plus grand bien de la science et pour la glorification, sainement conçue, de l'Eglise catholique.

E. de Moreau, S. I.

F. GOSSO. — *Vita economica delle Abbazie Piemontesi (sec. X-XIV)*. Coll. Analecta Gregoriana, series facultatis hist. eccl., sectio B (n. 4). Rome, Université Grégorienne, 1940, 24 × 16 cm., 216 p. Prix : 25 lires.

Les abbayes piémontaises dont il s'agit ici sont huit monastères, bénédictins et cisterciens, situés au sud de Turin. L'auteur étudie leur sort temporel du X^e^ au XIV^e^ siècle; son étude se base sur les cartulaires édités par la société historique subalpine. Une première partie analyse la richesse des abbayes : elle énumère leurs possessions, distingue les conditions juridiques de leurs biens et décrit sommairement les vicissitudes de leur fortune. Une seconde retrace en les comparant l'évolution propre des économies bénédictine et cistercienne ; celle-ci, caractérisée par le système des « granges » exploitées, sous la direction des convers, au profit exclusif des moines, est promise à une prospérité rapide sinon durable, tandis que celle-là lutte en vain, aux temps

féodaux, contre les dettes croissantes, l'émiettement du domaine aux mains des tenanciers, et la ruine, qui s'ensuit presque partout. Une dernière partie étudie le contrecoup de l'évolution économique dans l'histoire proprement religieuse des abbayes : recrutement des moines, afflux des frères lais de toute catégorie, rôle des patronats et du ministère paroissial, attitude prise à l'égard de la dîme. — Cette dissertation est conduite avec beaucoup de clarté et un juste souci de situer dans le cadre de l'histoire économique et monastique de la chrétienté occidentale les constatations faites dans un territoire restreint. Elle confirme par des exemples nouveaux des conclusions déjà établies. On peut regretter certaines répétitions, quelques défauts dans le plan (le chapitre IV de la deuxième partie n'avait-il pas sa place dans la troisième ?) et un caractère trop analytique qui laisse un peu à l'ouvrage l'aspect d'une mosaïque. La bibliographie des pages 143-144 fait double emploi avec la liste finale.

M. Dykmans, S. I.

Pl. F. LEFEVRE, O.Praem. — *L'organisation ecclésiastique de la ville de Bruxelles au Moyen Age.* Coll. Université de Louvain. Recueil de Travaux d'Histoire et de Philologie, 3e série, 11e fasc. Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1942, 25 × 16 cm., 302 p.

L'organisation ecclésiastique de Bruxelles au moyen âge offre beaucoup de ressemblances avec celle d'Anvers. Dans les deux villes un chapitre a concentré en ses mains le ministère paroissial, l'enseignement et la bienfaisance. Une seule église de la capitale actuelle, Notre-Dame de la Chapelle, est parvenue, en 1210, à secouer le monopole paroissial des Saints-Michel et Gudule et à se faire ériger en paroisse autonome. Dans le premier chapitre, qui est un des mieux construits et des plus critiques du livre, l'auteur rejette les hypothèses émises jusqu'ici sur la paroisse primitive de Bruxelles. Ce n'a pas été Saint-Géry, comme beaucoup l'ont cru, mais bien Saint-Michel. Cette dernière église devint Saints-Michel et Gudule, en 1047, lorsque le corps de sainte Gudule y fut transféré et qu'un chapitre y fut créé. Le reste du livre nous fait connaître cette institution, à laquelle Henri I, en 1226, adjoignit un autre corps de chanoines, qu'il subordonna au premier. Il est question de son organisation, de son clergé, du temporel dont il vivait, de la juridiction qu'il exerçait, du service religieux dont il s'acquittait, de l'enseignement et de la bienfaisance qu'il dirigeait. Les dernières pages, particulièrement suggestives, jettent un jour sur l'état social de ce clergé à la fin du moyen âge, d'après les testaments qui nous restent de nombreux prêtres. Les archives de la collégiale, que M. le chanoine Lefèvre connaît comme personne, lui ont permis de composer un livre original et plein de détails curieux. Nous ne trouvons guère à reprendre dans celui-ci que de multiples répétitions et des tournures trop familières ou incorrectes.

E. de Moreau, S. I.

M. LOBET. — *Histoire mystérieuse et tragique des Templiers.* Liége, Editions Soledi, 3e édit., 1944, 20 × 13 cm., 274 p. Prix : 35 frs.

Monsieur M. Lobet a pris soin de déterminer lui-même la portée de son étude sur les templiers. C'est, nous dit-il dans l'avant-propos, l'œuvre d'un essayiste qui s'adresse à l'honnête homme d'aujourd'hui

afin de lui fournir quelques lumières sur une question que les spécialistes sont encore loin d'avoir élucidée. Cette absence de prétention désarme la critique. Comment oser encore souligner des déficiences qui semblent inhérentes à tout travail de vulgarisation portant sur une matière trop peu élaborée, comme par exemple l'absence de contact direct avec les sources, le manque de maîtrise dans le maniement des données, le caractère un peu facile de l'information ? L'auteur a du moins le mérite de faire comprendre que pour parvenir à juger équitablement l'affaire des templiers il faut la prendre dans le concret, avec tous les liens qui la rattachent intimement aux grands problèmes de l'époque.

Voilà pourquoi un bon tiers de l'ouvrage est consacré à faire connaître les origines du Temple et son activité en Terre Sainte. Suit un exposé critique des nombreuses accusations lancées contre l'ordre, tandis qu'une troisième partie permet de suivre le développement du procès où l'auteur souligne la mauvaise foi de Philippe le Bel qui par tous les moyens essaie d'arracher une condamnation que ne méritait certainement pas l'ensemble de l'ordre.

C. Dereine, S. I.

M. SEIDLMAYER. — *Die Anfänge des grossen abendländischen Schismas.* Coll. Spanische Forschungen der Görresgesellschaft, Reihe II, Bd. 5. Munster, Aschendorff, 1940, 25 × 19 cm., XIV-376 p. Prix : 17,25 Mk.

Il valait la peine de rechercher l'attitude des principautés de la péninsule hispanique aux débuts du Grand Schisme. Elles observèrent vis-à-vis des deux papes une neutralité qui, pour la Castille, dura près de trois années, et neuf, pour l'Aragon. La raison de cette politique extraordinaire est l'incertitude de ces cours relativement aux bons droits des candidats. Le souci de s'éclairer sur ce point fit notamment réunir aux souverains de ces pays de grandes assemblées à Tolède et surtout à Medina del Campo (1380). On y interrogea des témoins ; on y discuta les titres respectifs d'Urbain VI et de Clément VII. Enfin les deux cours optèrent pour le pape d'Avignon.

A cette étude l'auteur en a joint d'autres qui traitent de questions générales relatives au Grand Schisme d'après des documents espagnols, dont un certain nombre se trouvent reproduits ici pour la première fois. Ainsi c'est d'Espagne que proviennent la plupart des attestations de témoins, qui nous sont conservées sur l'élection d'Urbain VI. Se basant sur certaines de ces pièces l'auteur s'applique à établir que la question de la valeur de l'élection du 8 avril 1378 reste ouverte. Les semaines suivantes, les cardinaux considérèrent en fait Urbain VI comme légitime ; si celui-ci ne les avait pas continuellement heurtés et humiliés on n'eût sans doute jamais procédé à un nouveau choix. Pierre de Luna (Benoît XIII), qui avait, après le dîner, ratifié avec plusieurs autres le choix d'Urbain et était convaincu alors d'agir validement, devint un des plus ardents défenseurs de l'élection de Fondi. Signalons enfin un chapitre intitulé : « Die ersten Vorkämpfer der Konzilsbewegung ». C'est encore en Espagne que M. Seidlmayer trouve les plus anciens promoteurs de l'idée conciliaire et cela antérieurement aux publications de Langenstein et de Gelnhausen.

E. de Moreau, S. I.

G. de LAGARDE. — *La naissance de l'esprit laïque au déclin du Moyen Age.* III. *Secteur social de la Scolastique.* IV. *L'indivi-*

dualisme ockamiste. 1er fascicule : *Ockam et son temps*. 2 vol. Saint-Paul-Trois-Châteaux, Edit. Béatrice ; Paris, Droz, 1942, 19 × 14 cm., 420 et 218 pp. Prix : 80 frs. le vol.

Monsieur de Lagarde poursuit avec un succès croissant et une compétence qui s'impose au lecteur ses belles études sur « La naissance de l'esprit laïc au déclin du moyen âge ». Nous n'avons pas mesuré les éloges aux deux premiers volumes de l'ouvrage que nous avons recensés ici-même en 1935 (p. 718). Les deux nouveaux volumes parus en 1942 et portant respectivement les titres : « Secteur social de la Scolastique » (vol. III) et « Ockam et son temps » (vol. IV) nous porteraient à renforcer encore la note élogieuse méritée par leurs deux devanciers. Il s'agit d'une œuvre maîtresse et qui sans doute restera, à supposer même que d'autres chercheurs viennent à élargir le sillon si heureusement ouvert par M. de Lagarde. Qui ne voit l'intérêt du problème ? Il est posé sous nos yeux par la plupart des états modernes européens qui se proclament laïques, indépendants de tout pouvoir même spirituel, décidés à ne pas tolérer ses ingérences, et qui glissent aisément du simple laïcisme à l'anticléricalisme, qui n'est lui qu'un laïcisme visant non plus à brider mais à anéantir le pouvoir rival. En d'autres termes, quelle est donc l'origine de cet « esprit laïque » qui anime les sphères gouvernementales du corps social, celui dont les Waldeck-Rousseau, les Combes furent les représentants un instant fameux. Les plus érudits des lecteurs de M. de Lagarde songeront sans doute à la diffusion progressive du « droit Romain », aux légistes de l'entourage de Philippe le Bel, tels que Guillaume de Nogaret, Pierre Dubois, Pierre Flote, juristes laïques, grands admirateurs de ce droit, « le plus laïque de tous les droits » (Roger Bacon) et surtout défenseurs intransigeants de l'absolutisme royal. Mais il faut remonter plus haut, et c'est l'honneur de M. de Lagarde de nous avoir montré que les scolastiques du XIIIe siècle finissant ont, indirectement et à leur insu, favorisé la naissance de l'esprit laïque. Les dernières pages du chap. XI (vol. III) sont significatives sous ce rapport. C'est la critique de la philosophie sociale de saint Thomas « qui amène la dissociation de la politique et de la théologie, le divorce de la morale et du droit et l'élaboration d'une science positive des faits sociaux insoucieuse de toute considération métaphysique sur la nature et la mission de l'homme et de la société dans l'univers » ; dès la fin du XIIIe siècle, certains scolastiques se laissent tenter par cette dissociation : ils ont à leur insu préparé la venue du maître « qui allait prolonger cette critique pour y chercher, avec une parfaite conscience, des raisons justifiant l'indépendance et l'autonomie de l'ordre temporel : Guillaume d'Ockam ».

Le tome IV : « Ockam et son temps », que l'auteur consacre à celui qui apportera à l'esprit laïque du XIVe et du XVe siècle l'appui d'une doctrine philosophique, n'est encore qu'un livre introductif. M. de Lagarde se propose d'étudier l'œuvre d'Ockam. Ou nous nous trompons, ou c'est là une promesse d'un livre, peut-être de livres ultérieurs. Mais Ockam, malgré son génie, consciemment novateur, n'était pas sans attaches doctrinales avec le passé. Aussi, pour le mieux faire comprendre, l'auteur « fera l'inventaire des richesses que les diverses écoles de la fin du XIIIe siècle livraient à Guillaume d'Ockam » et c'est ce qui nous vaut le volume III : « Secteur social de la Scolastique ». C'est une véritable histoire de la sociologie scolastique du XIIIe siècle, depuis ses débuts jusqu'à Pierre d'Auriole. L'introduction

de l'œuvre philosophique d'Aristote en Occident représente un tournant important de cette sociologie ; elle est loin cependant d'en constituer l'élément unique. En dehors de la théologie augustinienne et dyonisienne, il faut signaler certaines analyses des romanistes et décrétistes (personnalité p. ex.) ainsi que l'aspect social de certains problèmes théologiques (Trinité : communicabilité et dépendance). Les traités d'Aristote, dit excellemment M. de Lagarde, ont surtout fait l'office d'élément catalyseur, favorisant une synthèse entre des courants d'origine diverse. Leur conception moniste et mécaniciste de l'Univers amène les artistes averroïstes de l'université de Paris à réduire l'ordre social à une pure tranquillité extérieure. Pour saint Thomas, au contraire, cet ordre n'est qu'un aspect de l'ordre universel qui exige impérieusement Dieu comme Terme et comme Fin.

Le chap. III, où l'auteur expose — con amore — la sociologie thomiste, est certainement la perle du « Secteur social de la scolastique ». Saint Bonaventure lui ne nous parle politique « que pour définir les postulats d'une théocratie mystique ou nous préparer la systématisation idéale d'un régime féodal déjà passé ». Saint Thomas aura des imitateurs et des continuateurs. L'école franciscaine au contraire sera longtemps indifférente à l'étude des problèmes politiques. Parmi les franciscains d'Oxford, Richard de Middletown (de Menneville ?), dans sa doctrine politique, se rapproche sur plus d'un point de celle de saint Thomas. Duns Scot, lui, tient « la gageure d'édifier en métaphysique, un réalisme modéré au moyen d'éléments qui, de leur nature, appelaient un nominalisme aigu ; il retient sur le plan social la conclusion de ses prédécesseurs, sur le « bien commun », sur « l'ordre », réduisant à une valeur objective tous les biens particuliers, mais il les justifie par des principes dont le développement appelle un franc individualisme. Contre le réalisme scotiste, Scot lui-même prêtera ainsi des armes à Ockam. Pour le conceptualiste Auriole, les faits sociaux, tels que le mariage et la cité, résultent d'une inclination de nature et l'instinct social, comme toute inclination naturelle, se définit par sa fin. Auriole écarte ainsi toute notion contractuelle de la cité. Mais il ne définit pas « le bien de la communauté », et n'analyse nullement la nature intime de cette communauté, silence, juge M. de Lagarde, qui s'explique par sa méfiance du réalisme et son origine française ; celle-ci lui fit réduire le fait social à un fait d'autorité, celle du « roi de France ». Arrêtons-nous ici et contentons-nous de signaler les pages intéressantes que l'auteur consacre à Pierre d'Auvergne, Godefroid de Fontaines, Gilles de Rome, Remi de Girolamo (Remigius Florentinus), tous thomistes ; au groupe des aristotéliciens curialistes, tels que Jacques de Viterbe et Gilles de Rome, partisans du principe d'unité, exigeant la communauté, et Jean de Paris qui critique cet universalisme trop rigide et glisse vers une conception plus atomistique de l'état, annonçant ainsi le nominalisme social ; aux maîtres séculiers parisiens, tels que Godefroid de Fontaines et Henri de Gand, tous deux profondément pénétrés par la politique aristotélicienne mais orientés, l'un vers un aristotélisme averroïsant, l'autre vers un aristotélisme platonisant. Soulignons, pour finir, une idée très féconde de l'auteur : pour expliquer la naissance de l'esprit laïque à la fin du moyen âge, l'histoire des doctrines ne suffit pas ; il faut tenir compte également des événements et des faits sociaux qui favorisent la conception de doctrines nouvelles p. ex. la querelle de Philippe le Bel et de Boniface VIII ou la naissance du régime politique corporatif au XIV^{e} siècle. L'évolution que nous constatons

dans les pensées, observe l'auteur, n'est souvent que le corollaire d'une transformation des structures concrètes de la société politique. Si au XIV^e siècle, l'on éprouve impérieusement le besoin de « repenser » l'ordre universel, n'est-ce pas l'indice que l'ordre politique de l'Europe médiévale est en train de se « refaire » ?

Ce compte rendu ne donne qu'une idée très imparfaite de l'ouvrage de M. de Lagarde. On n'en connaîtra toutes les qualités qu'en le lisant. La pensée de l'auteur est d'une netteté extrême et son style a une sobriété précise qui fait qu'on le lit avec un réel agrément.

François Jansen, S. I.

J. TOUSSAINT, S. I. — *Les relations diplomatiques de Philippe le Bon avec le concile de Bâle (1431-1449).* Coll. Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3^e série, 9^e fascicule. Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1942, 25 × 16 cm., XXII-358 p.

Nous manquions jusqu'à présent de toute étude sur la politique religieuse du grand duc d'Occident. Le P. Toussaint, par sa thèse d'histoire sur « Les relations diplomatiques de Philippe le Bon avec le Concile de Bâle », amorce brillamment ce sujet encore inexploré. Il fait souhaiter qu'il ne s'en tienne pas à un simple amorçage mais nous donne un jour la monographie complète désirée.

Le Concile ou plutôt le Conciliabule de Bâle est en fâcheux renom auprès des catholiques. Sa théorie de la suprématie conciliaire, son opposition obstinée et scandaleuse au pape légitime Eugène IV, ses tendances démagogiques, ses querelles sans fin sur des questions de préséance — elles vont jusqu'à troubler l'office liturgique, le saint jour de Noël — ont discrédité « les Pères de Bâle » aux yeux de l'Eglise et même de ses adversaires... Ils eurent cependant quelques louables intentions ; ils veulent défendre la foi contre l'hérésie Hussite qui déjà envahit les états bourguignons, obtenir la réforme générale des mœurs, maintenir ou rétablir la paix parmi les princes chrétiens ; ils le veulent, dans l'intérêt surtout de leur Assemblée, mais enfin ils le veulent. De là que leurs médiations politiques sont nombreuses et souvent couronnées de succès. Ils interviennent dans le conflit austro-bourguignon (Frédéric IV d'Autriche contre Philippe), dans celui de Philippe et de Charles VII de France, où ils obtiennent le fameux traité d'Arras ; ils interviennent encore entre Philippe et son suzerain, l'Empereur Sigismund auquel ils permettent d'opérer une retraite honorable devant les prétentions usurpatrices de son redoutable vassal. Pratiquement, l'Allemagne renonce désormais aux droits impériaux dans les Pays-Bas.

A toutes ces interventions, c'est presque toujours Philippe qui gagne, car le rusé duc excelle à concilier sa politique religieuse avec ses visées politiques. Or, il vise à réaliser un haut dessein : reconstituer l'ancien royaume de Lotharingie dont la couronne l'eût fait l'égal des rois. Je regrette en ma qualité de Belge qu'il n'ait pas réussi. Le beau « royaume d'entre-deux » nous aurait épargné peut-être les séculaires conflits entre la France et l'Allemagne. Le P. Toussaint nous paraît juger très sagement toute cette politique du Bourguignon. Sans être désintéressée ni purement surnaturelle dans ses motifs (rien d'un saint Louis, qui du reste savait très bien défendre son temporel contre les prétentions de Rome), elle s'inspire cependant des traditions du passé et sait tenir compte du facteur religieux. La fidélité

de Philippe au pape Eugène IV et le souci de chercher son avantage dans le service réel de la Chrétienté en témoignent. Sans doute, il hésite au début, sa politique est d'abord un jeu de bascule entre Bâle et Rome, mais dès que l'assemblée bâloise laisse paraître au grand jour ses desseins schismatiques, Philippe rompt nettement avec les fauteurs du schisme et retire de Bâle ses ambassadeurs. Au contraire, Charles VII et les princes-électeurs rompent hardiment avec le passé et, mettant à profit le désarroi religieux, songent à créer, par des pragmatiques sanctions, des églises nationales indépendantes de Rome. Aussi, quand la papauté, et la tradition avec elle, triompheront, lors de l'échec lamentable du schisme bâlois, Philippe triomphera avec elles et son triomphe lui vaudra gloire et profits.

Les limites imposées à ce compte rendu nous interdisent de pousser plus loin cette analyse. Le lecteur du reste trouvera dans la « Conclusion » de l'auteur un résumé synthétique merveilleusement lucide du contenu substantiel de l'ouvrage. Le P. Toussaint, dans le Bulletin de la Commission royale d'histoire (1942, 1er fascicule) avait déjà publié une trentaine de pièces justificatives ; il en édite ici une douzaine de nouvelles. Une bibliographie copieuse — elle couvre 32 pages — est suivie d'une table onomastique, mentionnant les noms des personnes, des pays, des villes, etc., cités dans le corps de l'ouvrage.

Le P. Toussaint écrit avec agrément ; il a le don de l'historien qui du document poussiéreux et oublié d'une époque disparue fait surgir des scènes animées et vivantes. Il vous fait « assister » aux incidents tumultueux des querelles au sujet de la préséance à Bâle et vous fait « voir » l'arrivée à Arras des ambassades princières : un vrai carrousel de comtes, de ducs, d'évêques et de cardinaux. Il n'y manque que des rois mais Philippe vaut un roi. François Jansen, S. I.

J. LORTZ. — *Die Reformation in Deutschland.* 2 vol. Fribourg e. Br., Herder, 1939-40, 25 × 17 cm., XIV-436 et 332 p. 11 grav. Prix : 19 Mk.

Parmi les multiples ouvrages consacrés depuis une cinquantaine d'années à l'histoire des origines et des premiers temps du luthéranisme celui-ci prendra sans doute une place parmi les meilleurs et les plus originaux. Il s'attache surtout aux points suivants : causes de la réforme en Allemagne ; vie de Luther ; le luthéranisme jusqu'en 1555 ; le catholicisme pendant la même période et dans le même pays. L'auteur est catholique et il juge les innovations protestantes du point de vue catholique et dogmatique. Mais il se défend d'écrire, comme ses prédécesseurs, un ouvrage confessionnel. L'attitude qu'il prend l'autorise à parler aussi sincèrement des abus de l'Eglise au XVIe siècle, que des erreurs et fautes de Luther et du luthéranisme et des conséquences désastreuses de la réforme. Malheureusement l'ouvrage de M. Lortz est dur à lire. L'auteur affectionne les termes abstraits. Il lui arrive de présenter avec maintes circonlocutions et précautions des remarques fort simples, voire banales. Une des idées les plus justes et le plus souvent exprimées est celle-ci : il régnait avant le concile de Trente une grande confusion dans les idées théologiques. A rechercher les causes de cette situation, M. Lortz consacre bien des pages remarquables. E. de Moreau, S. I.

K. SCHOTTENLOHER. — *Bibliographie zur deutschen Geschichte im Zeitalter der Glaubensspaltung. 1517-1585.* Lieferung 25 : Koldeweg-Rieder : p. 321-480. Leipzig, Hiersemann, 1939, 29 × 20 cm.

Ces tables très soignées approchent de la fin, puisque ce fascicule (p. 321-480) nous mène jusqu'au mot « Rieder ». Réunies en un volume distinct, elles rendront plus facile le maniement de cette monumentale bibliographie, dont la revue a eu plusieurs fois l'occasion d'exposer les mérites à ses lecteurs (voir par exemple 1937, p. 1027-1029 ; 1940, p. 229). J. de Ghellinck, S. I.

DOM Ch. POULET. — *Histoire du Christianisme.* T. III. *Temps modernes.* Fasc. XXIV-XXV. Paris, Beauchesne, 1940, 28 × 23 cm., pp. 1297-1534. Prix : 64 frs.

Ce double fascicule achève le livre dix-huitième, consacré au protestantisme au XVII^e^ siècle. Tous les autres livres se rapportent à l'histoire que l'on appelle spéciale, à savoir la spiritualité, les missions et l'art, dont les auteurs sont respectivement le P. Molien, le P. Brou et le chanoine David. Les pages écrites par celui-ci nous paraissent excellentes. Mais cette partie, la plus longue, est en retard sur les autres car elle ne s'occupe que du gothique aux XIV^e^ et XV^e^ s. et de la Haute-Renaissance, au XVI^e^. L'auteur fait une large part à l'art byzantin, notamment aux monastères et aux fresques du Mont Athos. Les bibliographies nous paraissent parfois assez maigres. Elles ne mentionnent guère d'ouvrages non français, et pour ceux-ci mêmes on constate certaines lacunes. E. de Moreau, S. I.

N. MICKLEM. — *National Socialism and the Roman Catholic Church.* Oxford University Press, 1939, 22 × 15 cm., XVI-244 p. Prix : 8,6 sh.

Publié par l'Oxford University Press, sous les auspices du « Royal Institute of International Affairs », le volume du Dr. Micklem est le premier d'une série d'études sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. L'auteur, spécialiste de cette question, n'est pas catholique mais juge des faits et des doctrines du point de vue chrétien, tout en poussant son objectivité jusqu'au scrupule. On ne pourra lui reprocher de ne pas avoir exposé objectivement les doctrines du national-socialisme. Il s'est attaché à en emprunter sans cesse l'exposé aux déclarations les plus authentiques des interprètes les plus autorisés.

L'ouvrage est conçu sous une forme plus didactique et plus doctrinale que l'œuvre brillante de Robert d'Harcourt. Il en résulte une certaine sécheresse, une retenue intentionnelle, qui, d'autre part, donne plus de poids à cette étude d'une si impersonnelle objectivité. Malgré la division en chapitres, l'ouvrage comprend deux parties ; l'une consacrée à l'examen des principes et des actes fondamentaux qui éclaireront les faits dont la narration formera la 2^e^ partie et permettront d'en saisir la portée exacte et la cohésion. De là les chapitres sur les vues et la politique de Hitler, surtout d'après « Mein Kampf », Rosenberg et son mythe ; le parti et l'Etat ; les lois et les règlements qui gouvernent la presse ; le concept de « christianisme positif » ; catholicisme politique ; le Concordat. Puis, en un seul chapitre, la revue historique du conflit avec l'Eglise dressée par années de 1933 à 1938.

Le Dr. Micklem fait sans cesse preuve du plus grand souci de comprendre l'adversaire et de ne pas le charger plus qu'il ne faut. Sans élever jamais la voix, il a dressé, en laissant parler les doctrines et les faits les plus indéniables, le plus fort réquisitoire contre la doctrine et la pratique nazie ou plutôt il en a laissé le soin aux nazis eux-mêmes. A cause de cette froide objectivité et de sa riche documentation, l'ouvrage est à recommander à tous ceux que la question intéresse. Page 63, en note, il faut évidemment lire Pie XI au lieu de Pie XII. A. De Bil, S. I.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCETISME ET MYSTIQUE

Méditation.

PETRUS CANISIUS (S.) — *Meditationes seu notae in Evangelicas lectiones.* Editionem criticam curavit Fr. Streicher, S. I. *Pars I : Meditationes de Dominicis. Tempus adventus, nativitatis Domini, Paschatis.* Coll. Societatis Iesu selecti scriptores, III. Fribourg e. Br., Herder, 1939, 30 × 22 cm., 20* — 416 p. Prix : 23 Mk.

Œuvre de la vieillesse de Canisius par son exécution, elle avait depuis longtemps mûri dans l'esprit du saint, qui y mit sa connaissance profonde de l'Ecriture et des Pères et une touchante piété. Le premier volume, que le P. Streicher réédite, parut en 1591 ; le second en 1593. Canisius songeait à une nouvelle édition revue et complétée en trois volumes qu'il aurait voulu confier à l'imprimerie Plantin. En 1595 Gemperling donna une nouvelle édition de la première partie, mais peu soignée. Canisius revoyait et complétait encore son travail. A sa mort, le manuscrit fut enfoui dans les archives de la province d'Allemagne. L'œuvre était divisée en trois parties, les deux premières consacrées aux Dimanches de l'année ecclésiastique : de l'Avent à la Pentecôte ; le temps de la Pentecôte à l'Avent, la 3e partie donne des méditations et considérations pour les fêtes des saints. Après 341 ans le P. Streicher donne une édition critique de la première partie d'après les notes de Canisius lui-même.

A. De Bil, S. I.

MGR A. GONON. — *Stella Matutina. Méditations sacerdotales quotidiennes. I. De l'Avent à la Pentecôte. II. De la Pentecôte à l'Avent.* Paris, Lethielleux, 1942, 2 vols., 19 × 12 cm., 392 et 396 p. Prix : 90 frs les 2 vols.

Monseigneur Gonon, évêque de Moulins, voulait offrir ces deux volumes à ses prêtres à l'occasion de son jubilé sacerdotal, le 11 juin 1942 ; Dieu l'a rappelé à lui le 14 avril 1942 ; son ouvrage devient donc son testament spirituel. Ces méditations se distinguent par les caractéristiques suivantes : l'évangile du dimanche forme la matière méditée durant toute la semaine ; un seul verset ou une seule sentence évangélique est chaque jour proposée à la réflexion et à la prière ; le développement est bref, simple, pratique et toujours fondé sur le sens naturel de l'Ecriture ; les citations scripturaires sont très abondantes ; une riche expérience de la vie du prêtre se révèle ici, l'auteur, longtemps missionnaire apostolique, puis évêque, ayant prêché 135 retraites sacerdotales.

J. L.

G. GOYAU. — *Pensées et Méditations.* Paris, Flammarion, 1942, 19 × 12 cm., 214 p. Prix : 21 frs.

Nous recommandons vivement la lecture de ces Pensées et Méditations glanées dans les œuvres et les écrits intimes de G. Goyau, où se révèle l'inspiration magnifique de toute une vie. Tantôt en de longs développements, tantôt en formules brèves et rapides comme des traits de feu, ce volume nous offre des considérations très éclairantes sur les dispositions intellectuelles requises pour comprendre les lois et le sens des mouvements historiques. Mais, quand l'historien se double d'un apôtre, il cherche à construire une société chrétienne dont Dieu soit au principe, au centre et au terme. G. Goyau — qui fut mêlé à tous les événements sociaux et religieux de son temps — l'a fait avec autant de respect des âmes que d'audace apostolique. Dans les dernières pages, d'un caractère plus intime, la vie religieuse s'exprime : confidence de l'âme qui a connu le don de Dieu. « Lorsqu'on a donné des enseignements de vie, la mort ne les assourdit ni ne les étouffe ». Cette phrase, qui clôt le livre, résume le jugement à porter sur cette œuvre et sur cette vie.

J. Lefebvre, S. I.

P. de CHASTONAY. — *Introibo. Ein Priesterbuch. Lesungen und Erwägungen über das Missale.* Einsiedln, Suisse, Benziger, 1941, 20 × 12 cm., 174 p., cartonné. Prix : 4,80 frs suisses.

Petit livre qui ne révèle ses richesses qu'à la méditation. Une quarantaine de formules de l'ordinaire de la messe fournissent les sujets. Le développement est très méthodique, très sobre mais très prenant. Quelques passages des Pères, quelques textes de conciles, mais triés parmi les plus beaux et les moins ressassés, sont semés de-ci de-là. Nous connaissons peu de meilleures préparations pour le prêtre à la célébration du saint sacrifice.

E. de Moreau, S. I.

DOM E. VANDEUR. — *A la Trinité par l'hostie. Elévations.* Editions de Maredsous, 1942, 19 × 12 cm., 208 p.

—. *Quand le jour baisse. Méditations pour les soirs d'épreuve.* Ibid., 1941, 156 p.

Dom Vandeur avait écrit déjà un commentaire de la prière de Sœur Elisabeth de la Trinité. Il nous en présente un nouveau où l'Eucharistie introduit à la connaissance spirituelle du Mystère divin. Ces cinquante et une élévations sont destinées à être lues « comme en oraison » pendant nos actions de grâces.

Advesperascit ! La tombée de la nuit : image de l'état d'âme de nos contemporains, de l'obscurité où s'étiolent une foi et une espérance chancelantes. Mane nobiscum ! La lumière du Christ dissipera ces ténèbres envahissantes et soutiendra l'optimisme de ses fidèles... Ce traitement tout actuel de l'histoire d'Emmaüs revêt la forme d'un ensemble de vingt-cinq courtes méditations expliquant pas à pas le texte évangélique et invitant la génération présente à un efficace retour sur soi.

C. Dumont, S. I.

J.-D. FOLGHERA, O.P. — *Retraite spirituelle d'après les écrits et la vie de sainte Catherine de Sienne.* Paris, Spes, 1941, 19 × 12 cm., 270 p. Prix : 16,50 frs.

Cette retraite fut d'abord prêchée à des religieuses dominicaines ; l'auteur a pensé, non sans raison, qu'elle pouvait être utile aux laïcs ; ils y trouveront, insérés dans un cadre tout simple, les enseignements et les exemples de Ste Catherine de Sienne qui, seuls, donnent au présent ouvrage son originalité.

C. M.

J. SCHRIJVERS, C.SS.R. — *Jésus parmi nous.* Bruxelles, Edition Universelle, 1940, 17 × 10 cm., 132 p. Prix : 8 frs.

Pieuses méditations, sur la venue de Jésus en ce monde et sur l'histoire de sa présence parmi nous et en nous, pour aider à comprendre les épreuves actuelles et à triompher « de tous les périls, surtout le péril des derniers temps ».

R. C.

FR. STEPHANE-J. PIAT, O.F.M. — *L'évangile de l'enfance spirituelle.* Paris, Editions franciscaines, 20e mille, réédition, 1944, 19 × 12 cm., 196 p. Prix : 30 frs.

La spiritualité de la petite voie d'enfance est présentée en une suite logique de cinquante méditations développant les thèmes principaux : humilité, miséricorde divine, confiance, abandon, offrande, apostolat. Dans chaque méditation un texte commenté de l'Evangile développe le sujet, un « reflectere ad seipsum » tire la conclusion pratique et une page de Ste Thérèse de Lisieux ajoute la marque authentiquement originale.

C. D.

A. M. LEGRAND. — *Mon carême.* Louvain, Mont-César, Bureau Liturgique ; Bruges, Beyaert, 1940, 22 × 15 cm., 144 p. Prix : 15 frs.

Cette suite de méditations quotidiennes est une adaptation de « Vastenboekje », déjà favorablement connu : le Propre de la Messe en fournit toutes les réflexions, les prières et les résolutions. A leur ton intime et pacifiant, on les croirait le fruit d'un séjour au monastère... L'auteur attribue à Mgr Callewaert l'idée et même la substance de son livre ; malgré le caractère dédicatoire de cet aveu, la recommandation ne passera sans doute pas inaperçue.

G. T.

Lecture spirituelle.

J. VIOLLET. — *La sainte Trinité et notre vie quotidienne.* Coll. « Spiritualité familiale ». Paris, Editions familiales de France, 1939, 19 × 12 cm., 94 p. Prix : 7 frs.

116 p. Prix : 7 frs.

J. VIOLLET. — *Valeur spirituelle de l'humilité.* Même coll., ibid., J. VIOLLET, P. PIAT et DUVAL-ARNOULD. — *La Sainte Vierge et la famille.* Même coll., ibid., 80 p. Prix : 7 frs.

Trois brochures chargées de mettre le dogme chrétien dans notre vie quotidienne pour la fermenter. Très juste ! puisque la grâce est un levain et qu'il faut le mettre dans la pâte. Le lecteur goûtera le ravissant réalisme avec lequel on met la vertu et surtout la Trinité et la Sainte Vierge dans l'intimité toute simple et concrète de notre vie personnelle et familiale. Car ces petits livres ont cela de bien qu'ils ne se contentent pas de faire de la théorie mais qu'ils ont souci de l'application et apportent une méthode. Qu'est-ce que l'humilité, quels sont ses rapports avec les autres vertus ? Nous l'apprenons ici avec aisance. Mais aussi on nous dit comment on se corrige de l'amour-propre, on développe des moyens pratiques de conquérir l'humilité, on nous montre comment la cultiver dans la prière, les sacrements, par notre dévotion à la Sainte Vierge. Voilà un exemple de la voie à suivre pour faire régner le Christ dans notre société et nos familles.

N. Polet, S. I.

FR. MUGNIER. — *Toute la vie sanctifiée. Le devoir d'état à l'école de S. François de Sales.* 5e édit., Paris, Lethielleux, 1940, 19 × 12 cm., XXIV — 260 p. Prix : 20 frs.

Après quelques notions sur les états de vie et la volonté de Dieu, l'auteur s'attache en un douzaine de chapitres à synthétiser la doctrine de l'évêque de Genève sur le devoir d'état, sa valeur sanctifiante, ses difficultés, les grâces y attachées, les conditions de son bon exercice et les tentations qui s'y opposent. Le tout est enrichi de nombreuses et judicieuses citations empruntées aux œuvres du Saint. Les romanistes apprécieront sans doute plus que les profanes l'orthographe du XVIe siècle que l'auteur a scrupuleusement conservée, mais tous seront charmés par le style plein de douceur et de force de Monseigneur de Sales.

L. Renwart, S. I.

DOM C. MARMION. — *Face à la souffrance. Venez au Christ vous tous qui peinez...* Editions de Maredsous, 1941, 20 × 13 cm., XXIV — 264 p. Prix : 18 frs.

L'auteur de ce livre a pleinement compris le caractère de la spiritualité de Dom Marmion. Il a groupé, sous un plan très logique, les plus belles pages du docteur spirituel traitant de la souffrance. Les chapitres sur l'œuvre rédemptrice du Christ, la nécessité de notre participation, nos souffrances, la fécondité de l'épreuve, réunissent les extraits les plus riches sur le sujet.

P. W.

H. PETITOT, O.P. — *De voorwaarden tot de geestelijke Wedergeboorte. Inleiding tot de Heiligheid.* Vertaald door een Kanunnikes van het H. Graf. Turnhout, Antwerpen, Uitgev. 't Groeit, 1943, 15 × 11 cm., 308 p. Prix : 32 frs.

Ce petit livre est vraiment remarquable par son bon sens surnaturel, son amour pour les saints et ce respect pour le fond traditionnel de l'ascétisme chrétien qu'on y trouve, sans le moindre esprit d'école. La traduction en est claire et soignée ; les notes bibliographiques au bas des pages et à la fin du livre en augmentent l'utilité pour des lecteurs flamands.

P. F.

MGR CRUYSBERGHS. — *Adveniat regnum Mariae.* Anvers, 't Groeit 1943, 19 × 12 cm., 68 p. Prix : 18 frs.

Le sujet de cette plaquette est la consécration au Cœur immaculé de Marie Après une courte introduction théologique l'orateur distingué développe en deux splendides méditations : notre consécration et la réponse que nous sommes en droit d'attendre de la T. S. Vierge.

E. D.

GEEVEN, G., O.P. — *Maria Koningin der wereld.* Anvers, 't Groeit, 1944, 18 × 12 cm., 130 p.

La consécration du monde au Cœur Immaculé de Marie fut l'occasion de nombreuses publications. Le petit volume que voici nous retrace l'histoire succincte des différentes formes qu'a prises cette consécration, depuis l'époque patristique jusqu'à nos jours. Pareil ouvrage mérite une large diffusion, car il fait comprendre combien la consécration à Marie n'est pas une innovation du dernier pape, mais plutôt la forme récente d'une pratique qui fut toujours de tradition dans l'Eglise.

I. de la Potterie, S. I.

LEBON, Kan. — *Het Wonder dat Maria is.* Anvers, 't Groeit, 1944, 18 × 12 cm., 57 p.

Le renouveau de vie mariale, provoqué par la consécration du monde à Marie, faisait souhaiter pour les fidèles un exposé sobre mais clair et précis de la doctrine catholique sur les grandeurs et les privilèges de la Vierge. C'est ce que nous donne le petit livre du Chanoine Lebon. Dans cette traduction flamande, demandée à plusieurs reprises par différents prêtres, quelques pages ont été ajoutées sur la souveraineté de Marie.

I. de la Potterie, S. I.

M. RIGAUX, S. J. — *Etudes d'âmes autour des évangiles. Deuxième série. Barabbas. La Samaritaine. La mort du temple.* Paris, Spes, 1944, 19 × 12 cm., 128 p. Prix : 20 frs.

Etudes d'âmes qui procureront à tous intérêt intellectuel et enrichissement spirituel. Adressées aux « cœurs avertis », ces pages seront d'une application aisément transparente aux hommes de notre temps.

A. G.

R. DUBOIS. — *Evangile selon mon cœur.* Bruxelles, Editions Universitaires, 1944, 19 × 13 cm., 310 p. Prix : 60 frs.

Le livre de M. Rémy Dubois est une œuvre de poète, non d'exégète. Il n'y faut donc pas chercher une évocation fidèle des principales scènes de l'Evangile, mais un recueil de thèmes, librement traités, suivant les capricieux chemins du cœur. Peut-être « Anima » se souvient-elle trop d'« Animus » ? ; c'est toujours une tâche délicate, quand on a beaucoup lu et qu'on aime son métier d'écrivain, de s'efforcer de rejoindre la divine simplicité du texte sacré ; à côté de quelques bons vers, une prose assonancée, à rimes internes, vite obsédantes, n'évite pas toujours la trivialité. Œuvre de croyant, qui a contemplé les mystères du Christ en plein XX^e^ siècle, cette suite aurait gagné en cordialité et en émotion, si l'auteur, faisant taire ses modèles favoris, avait davantage écouté la Parole, qui naît du silence de l'esprit.

G. Dejaifve, S. I.

H. PERROY. — *Récits apostoliques* (Actes des Apôtres). Seconde série. Paris, Vitte, 1940, 18 × 12 cm., 540 p. Prix : 30 frs.

C'est toute la vie de saint Paul qui nous est retracée au cours de ces trente récits captivants, dont chacun forme une sorte de monographie complète précédée d'un texte des Ecritures et suivie de quelques réflexions s'adressant à la méditation: Doctrine sûre, finesse littéraire, style imagé et chaud, faut-il davantage pour recommander cet ouvrage ?

R. M.

J. BARBIER. *L'appel du pain.* Coll. La vie intérieure pour notre temps. Paris, Bloud et Gay, 1940, 17 × 11 cm., 188 p. Prix : 17,85 frs.

En de courts chapitres, dont chacun détaille, sans ordre apparent, une scène du drame de la Messe, un laïque dit les réflexions, les émotions qu'éveille dans les profondeurs de la vie humaine l'« appel du pain » eucharistique. Il les résume en ces trois notations : Sur notre misère, Rayons de vie, Rayons de gloire.

R. C.

P. VAN DER MEER DE WALCHEREN. — *Le paradis blanc.* Coll. Les Iles. Paris, Desclée De Brouwer, 1939, 20 × 13 cm., 150 p., 8 planches. Prix : 12 frs.

On nous fait partager ici — avec quel talent de suggestion ! — l'intense émotion créée par un séjour à la Chartreuse de la Valsainte. Blancheur universelle : de la neige, des murs, des habits, de la liturgie, des âmes qui y habitent. Blancheur qui est une magie de solitude, de silence, de dénuement, de pénitence. Mais blancheur quand même qui chasse les ténèbres et qui éclaire notre monde d'une présence ineffable et vivante nous donnant d'y découvrir une plénitude inoubliable de paradis.

N. Polet, S. I.

L. BOHLER, O.F.M. — *Le trésor des servantes chrétiennes.* Paris, Lethielleux, 1939, 14 × 9 cm., 272 p. cartonné. Prix : 18 frs.

L. BOHLER, O.F.M. — *Petit code ou manuel des servantes chrétiennes.* Paris, Lethielleux, 1940, 16 × 11 cm., VIII-120 p. Prix : 5 frs.

L. BOHLER, O.F.M. — *Recueil de cercles d'études.* Paris, Lethielleux, 1941, 19 × 12 cm., VIII-96 p.

Opuscules bienfaisants publiés par le P. Léonard Bohler, O.F.M., directeur de l'Association « La servante chrétienne », œuvre qui a son centre à Bordeaux, rue Pierre Duhem, 36.

N.

R. MARITAIN. — *Lettre de nuit. La vie donnée.* Coll. Les Iles. Paris, Desclée De Brouwer, 1939, 20 × 13 cm., 90 p. Prix : 8 frs.

C'est une suite de Poèmes dont la deuxième partie : « La Vie donnée », paraît ici en réédition. Un bon nombre d'entre eux nous intéressent parce qu'ils sont des cantiques spirituels nous livrant une suave et pénétrante expérience intérieure toute traversée du désir d'une transfiguration totale dans le don de la grâce qui nous sublime corps et âme et nous fait communier aux choses dans leur courant surnaturel.

N. Polet, S. I.

Prédication.

RAMBAUD, O.P. — *Traité moderne de la prédication.* 3e édit., Paris, Vitte, 1941, 23 × 14 cm., 438 p. Prix : 50 frs.

Des chefs d'œuvre comme l'Orateur sacré du P. Sertillanges laissent encore place à des ouvrages plus modestes mais encore très utiles. On trouvera dans le Traité moderne des conseils précieux pour qui n'a pas encore prêché ou aborde un genre nouveau, des suggestions dictées par l'expérience, un examen soigneux des problèmes que posent l'acoustique, l'amplification microphonique, la T. S. F. et même la télévision. Tout ce qu'on peut dire de la prédication est touché, mais assez inégalement. A côté de longs développements, certains aperçus sont sommaires ; les pages consacrées par exemple aux genres de prédication, aux retraites, à l'utilisation de la psychologie, nous semblent insuffisantes. Très bien édité par la maison Vitte, le Traité semble la publication d'un cours professé par le P. Rambaud.

A. Bouquelle, S. I.

A. PIOGER. *Un orateur de l'école française : saint Jean Eudes (1601-1680).* Paris, Bloud et Gay, 1940, 26 × 17 cm., VII-462 p.

Le titre de l'ouvrage indique bien les intentions de l'auteur : parmi les titres nombreux et divers de saint Jean Eudes à l'intérêt et à l'admiration du grand public, il choisit celui qui lui paraît principal, il voit en lui avant tout le missionnaire populaire ; et il s'efforce de définir le genre de son éloquence. Il la situe dans son milieu, la compare à celle de ses devanciers et de ses contemporains, en étudie les sources, les procédés, le style. Etude complète, d'une érudition vaste et avertie : l'auteur a tout lu de ce qui a été écrit sur le sujet. Etude objective : encore qu'il ne cache pas sa sympathie, très justifiée, pour son héros, il ne masque pas ses faiblesses d'écrivain et d'improvisateur ; il lui restitue le rang qui lui revient de droit aux côtés de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul, du P. Lallemand, dans le grand mouvement missionnaire qui prépara en France la renaissance catholique du XVIIe siècle.

C. Dupont, S. I.

Les Gérants : ETABLISSEMENTS CASTERMAN, S. A.
Administrateur-délégué : LOUIS CASTERMAN, TOURNAI.

Imprimé en Belgique. — *Printed in Belgium*